

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
RÉSUMÉ	iii
LISTE DES SIGLES.....	viii
LISTE DES TABLEAUX.....	ix
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : L'ÉTAT ET SES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DÉFINITION.....	12
1.1 l'État.....	15
1.2 La territorialité.....	19
1.3 L'autorité.....	20
1.4 La souveraineté.....	22
1.5 La nation.....	24
CHAPITRE 2 : L'ORDRE 'POST-WESTPHALIEN'.....	31
2.1 L'État	33
2.2 La territorialité	36
2.3 L'autorité	39
2.4 La souveraineté	42
2.5 La nation	46
CHAPITRE 3 : TROIS THÈSES EN MATIÈRE DE GLOBALISATION	52
3.1 Le concept de globalisation	54
3.2 Portrait de différentes définitions du concept de globalisation	58
3.3 Les hyperglobalistes.....	63
3.3.1 <i>La globalisation contemporaine : un phénomène sans précédent.....</i>	64
3.3.2 <i>Gouvernance et autorité.....</i>	65
3.3.3 <i>Territorialité.....</i>	66
3.3.4 <i>Souveraineté.....</i>	68
3.3.5 <i>Rôle des États.....</i>	70
3.3.6 <i>Les inégalités.....</i>	71

Les sceptiques.....	74
3.4.1 <i>La globalisation contemporaine : un phénomène sans précédent?</i>	74
3.4.2 <i>Gouvernance et autorité</i>	76
3.4.3 <i>Territorialité</i>	77
3.4.4 <i>Souveraineté</i>	78
3.4.5 <i>Rôle des États</i>	79
3.4.6 <i>Les inégalités</i>	81
3.5 Les transformationalistes	84
3.5.1 <i>La globalisation contemporaine : un phénomène sans précédent?</i>	84
3.5.2 <i>Gouvernance et autorité</i>	85
3.5.3 <i>Territorialité</i>	87
3.5.4 <i>Souveraineté</i>	89
3.5.5 <i>Rôle des États</i>	90
3.5.6 <i>Les inégalités</i>	91
CHAPITRE 4 : AUTORITÉ ÉCONOMIQUE ET ÉTAT À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE.....	94
4.1 Les hyperglobalistes : l'État, une entité obsolète.....	96
4.1.1 <i>La déterritorialisation de l'activité économique</i>	96
4.1.2 <i>Le pouvoir des États en déclin</i>	101
4.2 Les sceptiques : la pérennité du système d'États.....	104
4.2.1 <i>Le territoire comme limite à l'étendue de l'activité économique</i>	104
4.2.2 <i>Les États, centres névralgiques de la globalisation</i>	108
4.3 Les transformationalistes : l'État, un acteur clé au rôle transformé.....	115
4.3.1 <i>La supra-territorialisation de l'activité économique</i>	115
4.3.2 <i>Le pouvoir des États en transformation</i>	117
CHAPITRE 5 : LA PLAUSIBILITÉ DE LA THÈSE TRANSFORMATIONALISTE.....	130

CONCLUSION.....140
ANNEXE.....148
BIBLIOGRAPHIE.....149

LISTE DES SIGLES

ACEUM	Accord Canada, États-Unis, Mexique
FMI	Fonds monétaire international
FMN	Firmes multinationales
IBM	International Business Machines Corporation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Organisation des Nations unies
PIB	Produit intérieur brut
R&D	Recherche et développement
S&P	Standard & Poor's

INTRODUCTION

Les États, ces entités autonomes qui possèdent le monopole de l'autorité légitime sur un territoire donné (Krasner, 1995-96, p. 115), sont relativement récents à l'échelle de l'histoire. Pour plusieurs, ils sont le produit des Traités de Westphalie de 1648¹. Ces derniers sont souvent vus comme ayant donné aux États la forme qu'on leur connaît, dans la mesure où ils ont reconnu aux dirigeants le droit de gouverner sur un territoire délimité, à l'abri des influences externes. Les fondements de ce nouvel ordre mondial, basé sur la territorialité, la souveraineté et l'autonomie, allaient placer l'autorité politique et juridique entre les mains d'un pouvoir exclusif et centralisé, contrôlant un territoire délimité par des frontières. Ainsi prenait naissance, dans un contexte de fin de guerre qui ravagea l'Europe sur une période s'étalant de 1618 à 1648, le système d'États modernes (Tapié, 2014, p. 1). Bien qu'une telle vision ne fasse pas l'unanimité (pour certains, les Traités de Westphalie ont surtout servi de symboles et d'outils de légitimation²), les Traités de Westphalie constituent néanmoins un jalon important dans l'établissement du système étatique moderne, dans la mesure où ils ont fait de l'État l'acteur principal d'une organisation de l'ordre mondial. Ils ont transformé les Empires en États et ont fait naître un ordre territorial nouveau, basé sur l'autorité, la territorialité et l'autonomie, plutôt que sur un type informel de territorialité composé d'interactions complexes entre des formes particulières de fixité territoriale, l'absence d'autorité territoriale exclusive,

¹ Les Traités de Westphalie sont souvent considérés comme ayant posé les bases de l'ordre politique européen. Ils auraient fait de l'État l'acteur central du système politique mondial, et sont vus comme la « structure normative de l'ordre mondial moderne » (McGrew, 2011, p. 25). Comme leur nom l'indique, les Traités de Westphalie sont composés de plus d'un Traité : le Traité de Münster et le Traité d'Osnabrück. Ces Traités, qui s'inscrivent dans le contexte de la guerre de Trente ans, « marquent un tournant historique majeur, en entérinant les échecs définitifs du projet des Habsbourg de domination universelle et du rêve de chrétienté réunifiée promu par les empereurs catholiques et les papes » (Gourdon, page consultée le 8 octobre 2015), mettant ainsi fin à la guerre de Trente Ans.

² Les Traités de Westphalie de 1648, loin d'avoir établi l'État souverain, auraient plutôt servi d'outil aux fondateurs ultérieurs qui l'auraient utilisé en tant que mythe historique pour légitimer leur fondation (Keating, 2006, p. 196). Keating souligne également que la notion d'État comme entité comprenant un *démos* et un *ethnos* coïncidant avec des systèmes fonctionnels de régulation sociale et économique n'a jamais été rien de plus qu'une aspiration voire même un idéal-type (Keating, 2006, p. 196). Loin d'être le produit de la Paix de Westphalie, l'État serait plutôt le produit des deux siècles derniers (Keating, 1997, p. 39).

une existence de juridictions multiples et un ancrage des droits se situant davantage au niveau des classes d'individus qu'au niveau d'unités territoriales exclusives (Sassen, 2008, p. 32). L'autorité féodale (une autorité multiple où se chevauchaient plus d'une juridiction et dont la portée n'était pas territorialement définie) a ainsi fait place à un type d'autorité territorialement définie et assignée à un souverain qui gouverne sur l'ensemble de son territoire. Pour Badie,

cette nouvelle carte qui mit un peu plus de deux siècles pour se simplifier est cette fois clairement organisée autour de règles nouvelles. Les territoires qui se juxtaposent jouissent d'une compétence propre et de plus en plus exclusive ; ils existent en tant que tel et ne sont subordonnés à aucun autre espace, sinon de façon symbolique. L'autorité est désormais inférée du principe de territorialité et non plus des insignes impériaux (Badie, 1995, p. 43).

Les Traités de Westphalie sont d'une importance capitale puisqu'ils ont établi l'autorité politique légitime en la liant aux notions de territorialité et de souveraineté (Krasner, 1995-96, p. 115). Dès lors, les dirigeants des États pouvaient prétendre posséder une autorité exclusive sur un territoire délimité. Il faut comprendre par là qu'aucun autre dirigeant n'a le droit de s'ingérer dans les affaires et les décisions d'un autre État (Krasner, 1995-96, p. 115).

En somme, le pacte westphalien a eu comme conséquence qu'États modernes et autorité politique territorialisée allaient être considérés comme étant inséparables. Comme l'explique Caporaso, le fait de coupler une autorité publique souveraine avec des frontières physiques délimitées n'est rien de moins que le principe organisationnel fondamental du monde moderne (Caporaso, 2000, p. 21). La mainmise sur l'espace par l'État s'est donc fait par la fusion entre ces trois principes que sont la territorialité, la souveraineté et l'autorité publique.

Avec la globalisation, cette fusion semble toutefois remise en cause, ce qui fait l'objet de nombreux débats chez les spécialistes. Ainsi, les hyperglobalistes croient que les États sont des acteurs dépassés. Leur rôle serait en forte diminution et leur autonomie serait sans cesse remise en cause. Les sceptiques estiment plutôt que les États demeurent des acteurs centraux, malgré une hausse de l'internationalisation. Quant aux

transformationalistes, ils pensent que nous entrons dans une ère de supra-territorialité où l'autorité des États, tout comme leur souveraineté, gagne en complexité. Cela dit, ils croient tout de même que les États restent des acteurs clés du système.

On ne s'entend donc pas quand il s'agit de déterminer si les fondements de l'ordre international ont changé à la faveur des processus associés à la globalisation. Pour certains spécialistes, le contexte actuel ne correspond plus à cette vision du monde comme un univers composé d'États souverains possédant l'autorité exclusive à l'intérieur de leur territoire (Krasner, 1995-96, p. 115). Auparavant dans le système international, les États étaient les principaux, sinon les seuls, acteurs. Aujourd'hui, différents acteurs non étatiques jouent un rôle de plus en plus important dans les décisions qui sont prises sur le plan global. Certains d'entre eux sont plus que jamais en mesure d'influencer la prise de décision. Par exemple, les organisations criminelles transnationales ont acquis une portée d'opérations telle qu'elles finissent par empiéter sur l'autorité des gouvernements (Strange, 1996, p. 110). De même, une organisation non étatique comme Greenpeace a forcé certains États à revoir leurs pratiques et politiques environnementales. L'arrivée de nouveaux acteurs aurait ainsi pour conséquence de disperser le pouvoir de l'État, induisant de ce fait une fragmentation de son autorité. De plus, ce dernier paraît chaque fois un peu plus affecté par des problèmes dont il n'est pas nécessairement responsable, mais dont il subit tout de même les effets. Pensons par exemple aux défis environnementaux. Ainsi, l'État semble, pour certains, de plus en plus impuissant face aux divers enjeux auxquels il fait face, d'autant plus que ses frontières physiques deviennent toujours un peu plus poreuses. En effet, elles possèdent de moins en moins ce rôle de limite, de barrière qu'elles avaient autrefois.

Pour d'autres spécialistes, les fondements du système inter-étatique moderne demeurent inchangés. Ils sont certes prêts à admettre que l'ouverture du monde est fort avancée. Par exemple, les marchés financiers sont fortement interreliés, et les avancées en matière de transport et de communication font en sorte qu'il devient possible pour les individus de savoir quasi instantanément ce qui se passe un peu partout sur la planète. Mais ceci, croient-ils, n'a rien d'exceptionnel ; d'autres époques, notamment celle de l'étalon-or classique, ont à leurs yeux été bien plus ouvertes sur le plan économique et n'ont pas pour autant vu la disparition des États. À titre d'exemple, l'ouverture

commerciale constatée en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Japon et aux Pays-Bas, était selon Hirst *et al.* plus importante en 1913 qu'en 1973 (Hirst *et al.*, 2009, p. 34) (exception faite de l'Allemagne où les résultats furent presque égaux). La même lecture pourrait être faite en ce qui a trait à l'ouverture aux flux de capitaux ainsi qu'aux tendances migratoires, selon Hirst *et al.* De plus, le processus de globalisation n'aurait pas produit de changements majeurs dans la façon d'organiser l'ordre politique international. Cette seconde thèse affirme en fait qu'il n'y a pas de globalisation au sens où l'entendent les hyperglobalistes. Ce qui se produit doit être compris en fait bien plus comme de l'internationalisation³. Le système mondial actuel est divisé en blocs économiques majeurs où dominent les États (Hirst et Thompson, 2002, p. 253). Une telle lecture estime qu'il est faux de croire que les processus d'ouverture actuels vont mener à la fin des États territoriaux souverains. Ceux-ci sont encore les acteurs principaux du système politique mondial et leur autorité, tout comme leur souveraineté, demeurent, malgré certains obstacles.

Finalement, d'autres estiment que bien que l'État reste un acteur majeur en cette ère globale, il s'est néanmoins adapté à l'arrivée de nouveaux acteurs en bonne partie non étatiques et privés, à la globalisation des marchés, au rétrécissement de l'espace-temps et à la supra-territorialisation. Ces nouvelles dynamiques font de l'autorité étatique une valeur qui n'est désormais plus absolue et indivisible, et ce, bien que l'État conserve un rôle clé. Pour les tenants de cette troisième thèse, l'État est capable de transformation : il n'est pas un acteur impotent et dépassé par les événements. Par exemple, sur le plan administratif et institutionnel, l'État a su démontrer une capacité d'adaptation dans sa participation aux marchés globaux, ce qui lui a permis de continuer d'être un acteur central du processus. Il s'est même servi de cette nouvelle réalité pour renforcer son pouvoir en devenant en quelque sorte le bras institutionnel des organisations internationales (Duina, 2003, p. 211). En somme, bien que la globalisation limite à

³ L'internationalisation fait référence à la croissance des transactions et de l'interdépendance entre les pays. Quant à la globalisation, elle représente une nouvelle spatialisation de la vie sociale, « un processus (ou un ensemble de processus) qui implique une transformation dans l'organisation spatiale de relations sociales et des transactions » (Held *et al.*, 1999, p. 16; traduction libre). Elle est un processus historique « à l'origine d'une mutation fondamentale de l'échelle spatiale, propre à l'organisation des sociétés humaines, qui relie des collectivités éloignées et élargit la portée des relations de pouvoir par-delà les régions et les continents » (McGrew, 2011, p. 20).

certain égard la capacité des États d'agir seuls (comme c'est par exemple le cas avec le contrôle de l'activité économique), ceux-ci conserveraient leur autorité, bien qu'elle soit réaménagée ; ce constat serait aussi valable en ce qui a trait à leur souveraineté. Ainsi, la globalisation aurait pour effet de provoquer un réaménagement du pouvoir des États. Ceux-ci demeureraient des acteurs clés, mais leur rôle et leurs fonctions se seraient transformés.

La remise en cause de l'État ne se limite pas aux questions économiques. Elle s'étend également à sa maîtrise des crises sociales, à sa légitimité, à son autorité. On s'interroge sur la capacité de l'État à traiter des situations particulières, tels les problèmes environnementaux. Cependant, il semble néanmoins faire consensus que la facette la plus développée de la globalisation est la dimension économique. La globalisation du commerce et de la finance a explosé dans les décennies qui suivirent les années 1950. De 1950 à 1973, les exportations mondiales de marchandises ont augmenté de 8 % par an et bien qu'elles aient stagné dans la période des chocs pétroliers, ces dernières ont repris à un rythme plus rapide au cours des années 1990 (OMC, 2008, p. 17). De 2000 à 2007, elles se sont accrues en moyenne de 6 % par an (OMC, 2008, p. 17). Ces activités ont pris tant d'ampleur qu'elles ne sont plus mesurées en millions, mais en milliards de dollars par jour (Cowley, 2005, p. 216). Elles sont devenues si rapides qu'il n'est pas étonnant de voir que des entreprises états-uniennes sont prêtes à déboursier 36 millions de dollars américain sur leur système informatique pour avoir accès à la Bourse de Tokyo 2 secondes avant leurs concurrents (Cowley, 2005, p. 216). Chaque jour, « c'est plus de 1300 milliards de dollars qui s'échangent sur le marché des changes » (Dehove, 2003, p. 67). Quant au nombre de firmes multinationales, leur nombre a littéralement explosé : « en 1998 on comptait 53 000 FMN dans le monde avec 450 000 filiales étrangères dont les ventes atteignaient 9.5 milliards de dollars » (Held *et al.*, 1999, p. 236; traduction libre). Les organisations intergouvernementales étaient quant à elles au nombre de 37 en 1909 et les organisations non gouvernementales au nombre de 176 (Held *et al.*, 1999, p. 53). En 1996, les premières étaient au nombre de 260 et les secondes de 5 472 (Held *et al.*, 1999, p. 53). C'est donc dire, pour utiliser les termes de Cowley, que la globalisation de l'économie est bien plus avancée que la globalisation politique en elle-même. C'est pourquoi ce mémoire se concentrera plus sur l'autorité économique de l'État puisque cet

aspect semble particulièrement susceptible de permettre de saisir certaines des modifications les plus importantes auxquelles font face les États à l'heure actuelle et ce, dans tous leurs domaines d'autorité.

Question de recherche

Cette recherche vise à répondre à la question de savoir si la globalisation en vient à constituer une nouvelle réalité qui transforme les fondements de l'État. Il importe en effet de se demander si l'État tel qu'on le connaît va disparaître, demeurer tel qu'on le comprend depuis les traités de Westphalie --à savoir une autorité politique basée sur la souveraineté territoriale et l'autonomie (Krasner, 1995-96, p. 115) -- ou encore se transformer pour laisser place à une nouvelle logique organisationnelle. Je m'intéresserai plus précisément dans ce mémoire aux transformations du rôle de l'État comme foyer de l'autorité économique et ce, en analysant trois grandes écoles de pensée à cet égard : les hyperglobalistes, les sceptiques et les transformationalistes. Ma question de recherche est donc la suivante : peut-on croire que les transformations comprises sous le vocable de globalisation ont pour effet d'atteindre les structures des États à un point tel qu'elles en viennent à modifier leur autorité en matière économique? Cette question sera étudiée par l'analyse systématique des trois principales thèses qui se confrontent quant au rôle de l'État dans la globalisation. Le choix de comparer les approches entre elles sur la base de leur propres arguments va permettre de faire ressortir des caractéristiques générales du phénomène, le but ici n'étant pas de lister toutes les expériences associées au phénomène de mondialisation, mais plutôt d'en dégager des généralités qui serviront de points comparatifs pour prouver la plausibilité de chaque thèse.

Ma propre analyse se fonde sur le cadre analytique développé par Held *et al.* dans leur livre *Global Transformations : Politics, Economics and Culture*. Le choix d'utiliser ce cadre repose sur le fait qu'il propose une catégorisation claire des trois thèses sur la question et englobe la gamme des possibilités auxquelles fait face l'État dans le contexte actuel ; il permet aussi de mieux circonscrire la recherche.

Pertinence de la recherche

Ce mémoire s'inscrit dans un désir plus large de comprendre l'impact des processus globaux sur les territoires nationaux en tentant d'analyser la possible perte de pouvoir des États imbriqués dans des processus qui semblent les dépasser, si l'on en croit certains spécialistes. Ces processus comprennent de nombreux phénomènes d'intégration globale, tels les marchés, qui semblent heurter de plein fouet la capacité décisionnelle des gouvernements nationaux, à qui l'autorité politique ultime est présumée appartenir (Strange, 1996, p. 4). Par exemple, ceux-ci ne sont plus en mesure de contrôler les taux de change ou de protéger leur monnaie de la même manière qu'autrefois (Ohmae, 1996, p. 12). Les États semblent donc affectés par la déterritorialisation économique (Ohmae, 1996, p. 8), la délocalisation, la délégation de certains de leurs pouvoirs, des phénomènes qui paraissent miner directement le rôle qu'ils ont à jouer en limitant leur capacité d'action et de décision (Kahler et Lake, 2003, p. 1). C'est par exemple ce qui se passe lorsqu'une firme multinationale menace de délocaliser sa production. Autrefois, cette menace n'aurait pas eu autant de poids, mais avec la globalisation des marchés et l'abolition des barrières tarifaires, les entreprises peuvent produire et vendre où elles veulent avec beaucoup moins de contraintes qu'auparavant (Harvey, 2004, p. 29). En effet, par la possibilité de délocalisation que leur offrent les nouveaux phénomènes d'intégration globale, ces entreprises peuvent s'assurer d'avoir des conditions intéressantes et des avantages, économiques notamment, de la part des États hôtes. Elles peuvent même obliger l'État à revoir ses objectifs et intérêts nationaux en brandissant la menace de délocalisation qui devient une arme puissante de négociation (Harvey, 2004, p. 30)

Globalisation et États ne sont pas antinomiques pour autant. Les États se présentent comme des acteurs importants dans les processus mêmes qui, paradoxalement à première vue, menacent leur autonomie. Pour Saskia Sassen notamment, les processus associés à la globalisation (dont celui, central, de dénationalisation) prennent corps à l'intérieur même des États, qui sont dès lors des acteurs de la dénationalisation. Se produit alors une transformation d'échelle dans laquelle le global devient enchâssé dans le national (Sassen, 2007, p. 81). De plus, la globalisation n'est pas un processus

uniforme. Elle fait des gagnants et des perdants. Kahler et Lake rappellent par exemple que les effets de la globalisation sur les structures de gouvernance sont hétérogènes et incertains (Kahler et Lake, 2003, p. 412). Hirst, Thompson et Bromley ont par exemple démontré que les investissements directs étrangers sont majoritairement concentrés dans les pays développés (Hirst *et al.*, 2009, p. 3). Il importe donc de clarifier les conséquences de la dénationalisation de l'activité économique sur le pouvoir des États dans le but de comprendre comment ils en sont affectés et de tenter de cerner la place qu'ils occupent dans le système politique mondial contemporain.

Démarche méthodologique

Afin d'aborder cette question de manière systématique, je procéderai ici à une analyse comparée de trois grandes écoles de pensée sur la globalisation et le rôle de l'État. Une telle analyse vise d'abord et avant tout à dégager les convergences et les divergences entre les thèses. Tenter de déterminer quelle thèse répond le mieux aux processus actuels va permettre de mettre en exergue les caractéristiques, les régularités, les tendances principales présentes dans chaque thèse. Par exemple, les trois thèses acceptent l'idée que l'époque actuelle est caractérisée par une hausse des interactions économiques. De même, bien que chaque thèse possède un point de vue différent quant à l'impact de la globalisation sur l'autorité économique des États, toutes trois acceptent le fait que la globalisation en vient à avoir un effet sur les capacités de gouvernance de ces derniers. L'analyse comparée va également permettre de montrer les affinités entre les thèses ; je veux notamment montrer que les différences entre les hyperglobalistes, les sceptiques et les transformationalistes sont exagérées.

Dans cette optique, le mémoire présentera d'abord un certain nombre d'éléments constitutifs de l'autorité de l'État qui serviront ensuite de critères de comparaison entre les trois thèses. Il sera possible de tirer de ces classifications une explication plus raffinée du processus de globalisation et de ses impacts sur l'autorité des États. Le découpage de chaque thèse va en effet permettre de rendre compte des subtilités de chacune d'entre elles en regard des processus associés à la globalisation autorisant une analyse plus rigoureuse.

Je me pencherai donc sur les écrits de spécialistes de chaque école de pensée qui ont traité de son rôle en tant que foyer d'autorité afin de tenter d'évaluer la place de l'État dans le système politique mondial et de rendre compte des différentes transformations qu'il a pu subir, particulièrement du point de vue de l'autorité économique.

Le premier chapitre servira à expliquer les principales caractéristiques associées à l'État : la territorialité, l'autorité politique, la souveraineté et la nation. Il permettra ainsi d'assurer une cohérence conceptuelle et de dresser un portrait clair de ce que l'on entend habituellement par 'État'.

Le second chapitre se penchera sur les effets de la globalisation sur les caractéristiques préalablement identifiées de l'État (territorialité, autorité, souveraineté et nation) en montrant comment elle contribue à leur transformation. La première section visera à démontrer que la globalisation établit une nouvelle géographie du pouvoir qui requiert une redéfinition du concept de territorialité. Un tel exercice sera également au cœur de la section suivante, qui présentera les changements liés au concept d'autorité, concept qui a gagné en complexité. La troisième section visera à mettre en lumière le fait que même sur le plan théorique, la conception que l'on se fait de la souveraineté étatique, en l'occurrence comme indivisible et absolue, ne tient plus. Quant à la dernière section, elle tentera de comprendre de quelle façon la globalisation peut influencer sur le lien entre État et nation.

Le troisième chapitre a quant à lui un double objectif. D'une part, il vise à faire la lumière sur un concept clé du mémoire, celui de globalisation, concept qui possède un large éventail de significations et ne fait pas l'unanimité. Je pourrai ainsi préciser ce que j'entends par globalisation et quels en sont les attributs. C'est essentiel non seulement pour bien saisir le phénomène en soi, mais pour permettre d'évaluer les différentes thèses, notamment celles qui soutiennent que la période actuelle n'est pas tellement différente de celle de l'internationalisation. Pour l'instant, je me contenterai de proposer que la globalisation représente une « dynamique historique à l'origine d'une mutation fondamentale de l'échelle spatiale, propre à l'organisation des sociétés humaines, qui relie des collectivités éloignées et élargit la portée des relations de pouvoir par-delà les régions et les continents » (McGrew, 2011, p. 21). Cette 'mutation' comporte notamment les caractéristiques suivantes : une expansion et une intensification des activités

politiques, économiques et sociales; une rapidité accrue des interactions et dynamiques globales; un enchevêtrement accru des facteurs locaux et globaux (McGrew, 2011, p. 20). D'autre part, le troisième chapitre vise à présenter les différentes thèses qui s'affrontent quant à la place occupée par l'État dans le système politique contemporain. Il présentera par conséquent les trois principales thèses, soit les hyperglobalistes, les sceptiques et les transformationalistes. Les principaux arguments de chacune des thèses seront présentés et comparés en regard des caractéristiques de gouvernance et d'autorité, de la territorialité, de la souveraineté, du rôle des États et des inégalités du système politique mondial ; je présenterai aussi leurs 'réponses' à la question de savoir si la globalisation actuelle est ou non un phénomène historiquement inédit. Ce chapitre permettra de bien cerner chacune des écoles de pensée avant d'étudier plus profondément leurs points de vue sur un élément bien précis, l'autorité économique de l'État.

Le quatrième chapitre sera consacré à cet aspect du débat entre les trois thèses. Cette question sera étudiée sous deux angles : la déterritorialisation de l'activité économique, et le pouvoir des économies nationales. Ces deux éléments sont importants puisqu'il s'agit de déterminer si l'activité économique échappe réellement à l'autorité des États, et s'il y a un réel déclin de la capacité des États d'agir sur l'économie. Les sociétés modernes sont touchées par une concentration globale du pouvoir économique. En effet, « l'époque actuelle est caractérisée par une intensification de l'ouverture commerciale et financière des économies nationales [...] les avancées dans le domaine des technologies de l'information et de la communication permettent la multiplication des connexions entre agents économiques » (Blancheton, 2008, p. 5). Ainsi, le nombre de traités internationaux a plus que doublé, passant de 6 351 à 14 061 durant la même période (Held *et al.*, 1999, p. 53). Le portrait est le même pour les relations diplomatiques, qui ont doublé depuis la Seconde guerre mondiale ; quant aux missions, elles ont triplé (Held *et al.*, 1999, p. 53). Les États-Unis à eux seuls, entretenaient des relations diplomatiques avec 70 pays en 1950 ; en 1991, ce nombre était passé à 150 (Michael, 2003, p. 13). Il n'est pas étonnant que l'aspect économique soit le plus discuté par les spécialistes sur la question (Hirst *et al.*, 2009; Kahler et Lake, 2003; Ohmae, 1999) ; c'est pourquoi ce mémoire vise à étudier l'aspect économique de l'autorité des États en lien avec la globalisation croissante de l'activité économique. Cet aspect étant le plus avancé, de mon

point de vue, c'est celui-ci qui permettra de tirer les meilleures conclusions quant au futur possible des États.

Le dernier chapitre se veut une synthèse critique des discussions abordées dans les chapitres précédents. Il propose que la thèse transformationaliste offre une vision plus nuancée et plus riche des différents aspects du phénomène, qui permet de mieux rendre compte de sa nature complexe. Ce chapitre insiste sur le fait que la thèse transformationaliste arrive à mieux cerner les effets de la globalisation sur les États puisqu'elle la voit pour ce qu'elle est réellement : un processus complexe et contradictoire, qui n'est ni unidirectionnel, ni homogène (Kahler et Lake, 2003, p. 412), qui n'est pas exempt de recul, et dont les effets sur les États sont particulièrement difficiles à prédire (Kahler et Lake, 2003, p. 412), puisque ces derniers sont aptes à l'adaptation (Weiss, 1998, p. 189). Ce qu'il faut retenir c'est que l'étude des thèses en matière de globalisation et d'État, plus particulièrement sous l'angle de l'économie, montrera que le processus ne mène pas directement vers un affaiblissement du pouvoir étatique ; « plutôt, il transforme les conditions par lesquelles l'État exerce son pouvoir » (Held *et al.*, 1999, p. 441; traduction libre).

Je procéderai donc maintenant à l'analyse de l'État et de ses principales caractéristiques à savoir le principe de territorialité, le principe d'autorité étatique, le principe de souveraineté et la nation. Cette analyse, en plus de permettre de cerner ce qu'est l'État, revêt une importance capitale du fait qu'elle permettra de mieux comprendre les changements qui lui ont été attribués lors de l'avènement d'un ordre nouveau, l'ordre 'post-westphalien' (Falk, 2002, p 327), qui fera l'objet d'une étude plus approfondie au cours du deuxième chapitre.

CHAPITRE 1

L'ÉTAT ET SES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Clicours.com

Il est particulièrement intéressant de souligner les origines de l'État puisque cela nous aide à conduire une réflexion approfondie sur son rôle et sa nature. Pour ce faire, je devrai me pencher plus en détail sur ce qu'il représente. Je présenterai la définition conventionnelle offerte par Max Weber, qui le décrit comme une entité qui possède le monopole de la violence légitime sur un territoire défini (Weber, 1919, p. 29), de même que celle de Kratochwil qui le présente comme un acteur unitaire (Kratochwil, 2010, p. 241), une sphère territoriale/juridictionnelle (Kratochwil, 2010, p. 243) dont le principe organisationnel repose sur la souveraineté territoriale. Je me pencherai également sur différentes compréhensions du rôle de l'État moderne, ce qui mènera à une meilleure compréhension de ce que représente l'État dans les sociétés contemporaines, de son rôle et de ses fonctions. Je rappellerai notamment que les libéraux le comprennent différemment des marxistes ou des réalistes, ce qui prouvera qu'il réfère à différentes significations. Pour les premiers, l'État est le garant des libertés individuelles, et à l'époque actuelle, des libertés politiques, économiques, culturelles et sociales (Von Mises, 1978, p. 52). Les marxistes le perçoivent davantage comme le produit de la lutte des classes (Burdeau, 1980, p. 21), comme un instrument de contrôle de la classe dirigeante. Pour leur part, les réalistes estiment qu'en tant qu'acteur principal des relations internationales, il cherche constamment à accroître sa puissance et maximiser ses intérêts pour survivre dans le climat d'hostilité et d'anarchie qui règne au sein du système international (Dunne et Schmidt, 2011, p. 88). Ce rappel permettra de dégager différents aspects de l'État en vue de présenter les caractéristiques qui lui sont propres (il est une entité composée des principes de territorialité, d'autorité, de souveraineté et de nation) pour pouvoir ensuite mieux saisir les changements que ces caractéristiques ont pu subir dans le contexte de la globalisation.

Je présenterai d'abord le concept de territorialité qui représente la délimitation géographique dans laquelle l'État possède la pleine autorité politique. La territorialité assure à l'État le contrôle des individus présents à l'intérieur d'un territoire donné. Cette caractéristique est primordiale dans la mise en place d'une autre caractéristique clé de l'État, l'autorité. C'est ce concept qui fera ensuite l'objet d'une analyse plus poussée. Je montrerai qu'il réfère à une structure de règles considérées comme légitimes (Caporaso, 2000, p. 6). Cette autorité passe par la coercition dite légitime. L'État possède le

monopole de l'usage de la violence ou autrement dit, de l'exercice légitime du pouvoir sur son territoire. Couplée à la territorialité, cette caractéristique octroie à l'État un degré de contrôle élevé sur les citoyens à l'intérieur de son territoire, où il est perçu comme le souverain absolu, ce qui n'est pas le cas à l'extérieur de son territoire. Ce caractère absolu réfère en retour à la troisième caractéristique qui sera traitée dans ce chapitre, la souveraineté. Par souveraineté, j'entends l'autonomie de l'État sur un territoire spécifique (Krasner, 1995-96, p. 119). Plus précisément, sa capacité à développer ses propres systèmes sociaux, politiques et économiques et ses propres modes de régulations, ce qui n'est pas le cas à l'extérieur de son territoire. Le chapitre se terminera par l'analyse d'un concept qui possède un large éventail de significations, celui de nation, de même que les conséquences de son association avec l'État. J'examinerai d'abord l'origine du mot nation, qui ne fait toujours pas consensus auprès des spécialistes de la question. Je présenterai par la suite les principales approches qui entourent ce concept. Pour y arriver, j'utiliserai les catégorisations présentées par Margaret Canovan et proposerai une définition qui servira pour la suite du mémoire. Le chapitre fera également état des conséquences de l'association entre nation et État, démontrant d'abord que la nation constitue un sujet politique, un *nous*, qui possède la capacité d'agir collectivement sur une longue période et qui offre un réservoir de pouvoir politique à l'État (Canovan, 1998, p. 72). Elle émerge comme le principe de la légitimité politique moderne (Duchastel et Canet, 2005, p. 19). Elle possède également cette fonction d'assurer une unité (unification) dans l'État

Ce chapitre vise donc à présenter le concept d'État et ses principales caractéristiques. Ceci permettra de jeter les bases d'une analyse des transformations possibles qu'il a pu subir à la faveur des processus associés à la globalisation, dans le but d'en dégager les conséquences pour son autorité. La prochaine partie explicitera plus en détail ce que représente le concept d'État dans les sociétés modernes. Avant cela, examinons plus en profondeur la façon dont ont évolué les caractéristiques principales de l'État (territorialité, autorité, souveraineté et nation) dans les sociétés européennes prémodernes, ce qui va permettre de bien saisir les transformations de ces caractéristiques le moment venu.

1.1 L'État

Comme l'explique Saskia Sassen, l'organisation politique dans l'ordre féodal n'était pas régie par les mêmes formes d'autorité territoriale que celles qui sont caractéristiques de l'époque moderne. Sassen explique que le Moyen Âge était une période « d'interactions complexes entre des formes particulières de fixité territoriale, d'absence d'autorité territoriale exclusive, d'une existence de juridictions multiples et d'un ancrage des droits se situant davantage au niveau des classes d'individus qu'au niveau d'unités territoriales exclusives » (Sassen, 2008, p. 32; traduction libre). L'inclusion féodale n'était donc pas définie par une localisation physique. Ce faisant, le territoire ne déterminait pas à qui l'on devait loyauté, contrairement au système d'États modernes. Conséquemment, il y avait une autorité centrale dans le féodalisme, mais cette dernière n'était pas basée sur une autorité territoriale exclusive (Sassen, 2008, p. 33). De plus, elle était partagée entre l'Église et l'Empire. Quant à ces deux entités, leur autorité n'était pas non plus définie par la localisation physique puisque l'Empire ne reconnaissait pas de limite géographique à son autorité et que les membres de l'Église ne voyaient pas non plus de limites géographiques à son autorité. Ainsi, l'autorité qu'exerçaient l'Empire ou l'Église sur les individus découlait bien plus de leur allégeance face à ces deux entités que d'un espace géographique déterminé (Sassen, 2008, p. 41). L'autorité et les droits du temps féodal étaient constitués de liens multiples, hiérarchisés et définis (Sassen, 2008, p. 38), mais dans un *assemblage* très différent de celui qui définit l'État moderne.

On considère généralement que ce sont les Traités de Westphalie qui ont marqué un changement profond dans le modèle d'organisation politique occidental. Le modèle westphalien serait unique en son genre, comme l'explique S. Krasner :

Il est différent d'un empire dans lequel il n'y a qu'une seule structure d'autorité ; il est différent des tribus, dans lesquelles l'autorité s'applique sur un groupe d'individus, mais pas nécessairement sur une aire géographique spécifique ; il est différent du féodalisme européen, où l'Église Catholique avait l'autorité sur certains types d'activité sans regard à leur localisation ; et il est différent d'un système dans lequel les structures

d'autorité ne sont pas géographiquement concordantes tel que c'est le cas dans l'Union européenne (Krasner, 1995-96, p. 119; traduction libre).

C'est un système caractérisé par la consolidation d'une autorité dans le domaine public, territorialement définie et qui possède le monopole de l'usage légitime de la coercition. Cette consolidation est en fait selon Ruggie une des caractéristiques principales de l'ordre des États modernes⁴ (Ruggie, 1993, p. 151). Ce système se distingue de celui prévalant à d'autres époques, tel le Moyen Âge, principalement parce que les États en sont venus à différencier la population sur laquelle ils exercent leur autorité grâce à des bases territorialement définies et fixes, mutuelles et exclusives (Ruggie, 1993, p. 151). Grande et Pauly soulignent eux aussi que les États modernes se distinguent des formes pré-modernes d'autorité par leur habileté inédite à concentrer, institutionnaliser et réguler la coercition (Grande et Pauly, 2007, p. 7). Ceci s'explique par le fait qu'ils sont capables de monopoliser l'usage de la force et de centraliser l'administration publique. Dès lors, il devient beaucoup plus facile pour un État d'avoir un plein contrôle sur l'application de l'autorité. Cette consolidation a ceci de particulier qu'elle contient deux démarcations de l'espace social. D'un côté, elle distingue la sphère publique de la sphère privée et de l'autre, elle fait une scission entre affaires internes (le domestique) et affaires externes (l'international) (Ruggie, 1993, p. 151).

Sur le plan international l'autorité absolue et indivisible se définit par la capacité à être autonome, ce qui se traduit notamment par l'habileté à être libre de l'influence externe ou, comme l'explique Lake, à être souverain dans ses décisions. Dans ce cadre, la souveraineté réfère à une relation d'égalité formelle et implique des rapports *anarchiques* en ce sens qu'aucun acteur ne possède l'autorité formelle ultime sur un autre acteur (Lake, 2003, p. 305). Le tableau suivant, tiré de l'article de James A. Caporaso intitulé *Changes in the Westphalian Order : Territory, Public Authority, and Sovereignty*, présente la distinction entre l'autorité interne et l'autorité externe (Caporaso, 2000, p. 12).

⁴ Skinner et Osiander ont démontré qu'un des premiers changements dans la compréhension du pouvoir politique consiste en ce transfert de l'autorité du prince vers cette entité impersonnelle qu'est l'État (Skinner et Osiander, cités dans Shah, 2012, p. 61).

TABLE 1. Types of Domestic/International Systems

		Form of Rule	
		Right/Authority	Power
Territory	Inside	(1) Domestic rule Legitimacy Final authority to rule within a territory	(2) Autonomy Freedom from external influence State capacity to rule State strength
	Outside	(3) Control over borders External recognition Capacity to enter "game" of international politics Hegemonic order	(4) Control over borders Power over others Agenda power Go-it-alone power

Source : CAPORASO, J., A. (2000). *Changes in the Westphalian Order: Territory, Public Authority, and Sovereignty*. *International Studies Review*, Vol. 2, No. 2, pp, 1-28

La situation est très différente au Moyen Âge (Sassen, 2008, p. 40) où, comme l'explique Sassen, « il n'y avait pas de source souveraine d'autorité ultime et de juridictions ni même de nécessité de reconnaître l'existence d'autres souverains » (Sassen, 2008, p. 40; traduction libre). Une telle démarcation aurait donc été inutile. Dans le système interétatique moderne au contraire, où se côtoient plusieurs souverains dont l'autorité est territorialement définie, celle-ci prend tout son sens. À l'intérieur, ce sont les autorités centrales (l'État) qui assurent le monopole du pouvoir. La souveraineté se traduit donc par le fait que l'État est l'autorité absolue sur son territoire : « elle implique une relation hiérarchique entre le souverain et ses subordonnés [...] et requiert le contrôle, par l'État, de son territoire » (Lake, 2003, p. 305; traduction libre). À l'extérieur, c'est par le droit souverain de faire la guerre qu'est exprimée la monopolisation de l'usage légitime de la force (Ruggie, 1993, p. 151). La souveraineté externe se traduit par une reconnaissance mutuelle entre les différents acteurs qui acceptent et endossent le concept (Lake, 2003, p. 305). Conséquemment, l'État est, par son union avec les autres États, le formateur de la loi internationale (Khan, 1996, p. 71).

Rappelons qu'on doit la définition conventionnelle de l'État à Max Weber, qui le décrit comme une entité qui possède le monopole de la violence légitime sur un territoire défini (Weber, 1929, p. 29). Cette autorité politique centralisée consiste en un ensemble d'institutions qui visent la mise en application de l'ordre (Gellner, 2009, p. 4). Nootens souligne que l'État « se développe et se consolide comme une structure organisationnelle

et institutionnelle caractéristique : concentration du pouvoir sur un territoire délimité par des frontières ; monopole de l'usage légitime de la coercition, sur ce territoire, par un centre qui concentre la capacité de décision politique ; souveraineté interne et externe » (Nootens, 2010, p. 21). Quant aux spécialistes des relations internationales, ils le décrivent comme un acteur unitaire (Kratochwil, 2010, p. 241), une sphère territoriale/juridictionnelle (Kratochwil, 2010, p. 243) dont le principe organisationnel repose sur la souveraineté territoriale.

L'État est donc un concept passablement complexe qui peut prendre plusieurs formes⁵. Ceci s'illustre notamment par les nombreux désaccords à son sujet entre les théories des relations internationales.

Ces différentes interprétations imposent de se questionner sur la forme que peuvent prendre les États et les rôles qu'ils sont appelés à jouer. Dans la pensée libérale, l'État a comme rôle la protection des libertés individuelles. Il est en quelque sorte le produit des désirs des hommes pour le bien-être et la liberté politique. Il possède des fonctions telles que faire les lois, frapper la monnaie, décider ou non de se lancer en guerre, imposer les citoyens, s'occuper de la sécurité interne. Selon cette perspective, à l'époque actuelle, l'État agit comme le garant des libertés de l'individu et plus largement, de ses droits inaliénables que sont entre autres le droit de propriété et la liberté (Von Mises, 1978, p. 52).

La thèse marxiste voit pour sa part l'État comme le produit de la lutte des classes. Il est la résultante du fait qu'une classe a acquis du pouvoir dans les structures économiques et tente, par l'établissement d'un appareil d'État, de conserver ce pouvoir. Pour le marxisme, « C'est de cet accaparement rendu possible par la supériorité d'un groupe dominant qu'est né l'État. L'État bourgeois porte comme un stigmate inaltérable cette marque originelle » (Burdeau, 1980, p. 21). Selon cette perspective, l'État est un instrument de contrôle qui s'assure de produire et de reproduire les facteurs nécessaires à la domination de la classe possédante.

Quant aux réalistes, ils conçoivent l'État comme l'acteur clé en politique internationale (Dunne et Schmidt, 2011, p. 88). Il doit accroître sa puissance et maximiser

⁵ Il peut être unitaire ou fédéré. Dans le premier cas, il n'existe qu'une seule autorité politique centrale et les décisions qui sont prises touchent l'ensemble du territoire national. La France en est un bon exemple. Dans le second cas, il y a un pouvoir fédéral et des pouvoirs fédérés et c'est par la constitution que sont réparties les différentes sphères de pouvoir, tel que c'est le cas au Canada.

ses intérêts afin d'assurer sa pérennité dans un milieu jugé hostile et menaçant (Dunne et Schmidt, 2011, p. 88). De ce point de vue, le recours à la force est inévitable (Éthier, 2010, p. 30).

Chacune des perspectives adopte ainsi une conception de l'État qui lui est propre ; elles ne s'entendent donc pas sur son rôle. À l'époque moderne toutefois, il est perçu comme une structure qui contrôle un territoire défini⁶, à l'abri des influences externes. Comprendre les différents rôles et les structures qui sont octroyés à l'État par chacune des perspectives est important en regard de ce mémoire puisqu'il vise justement à définir si les transformations qui découlent de la globalisation vont atteindre cette structure à un degré tel qu'elles en viendraient à modifier son autorité en matière économique. Pour ce faire, j'examinerai plus en profondeur les éléments centraux du pouvoir de l'État à commencer par le principe de territorialité.

1.2 La territorialité

Le principe de territorialité est une caractéristique cardinale du développement de l'État. La territorialité est une stratégie pour toucher, influencer et contrôler les populations et les ressources (Sack, 1986, p. 52). Elle est « une utilisation historiquement sensible de l'espace, particulièrement depuis qu'elle est socialement construite et dépend de qui nous contrôle et pourquoi » (Sack, 1986, p. 3; traduction libre). Ainsi, la territorialité est le produit de contextes sociaux. Conséquemment, la territorialité ne peut exister que s'il y a des tentatives faites par des individus ou des groupes visant à provoquer des répercussions sur les interactions des autres (Sack, 1986, p. 30) sur la base de rapports d'autorité. Les relations sociales sont donc des constituantes directes des relations territoriales. C'est ce qui fait du territoire une composante essentielle dans la mise en place de l'autorité de l'État. Il est, en d'autres termes, une expression géographiquement délimitée du pouvoir, un espace circonscrit sur lequel une entité étatique souveraine s'attribue l'autorité politique. Pour définir la territorialité, j'utilise ici

⁶ Les approches d'inspiration marxiste (entre autres) prônent l'idée voulant que l'État n'est pas qu'une simple structure, il possède également un contenu. Or, ce mémoire s'intéresse à la question de savoir si la mondialisation va provoquer des répercussions sur les structures des États et c'est pourquoi il se limitera à l'approche wébérienne qui concentre son analyse sur sa fonction.

la définition proposée par Behnke voulant que la territorialité représente le fait que « la compétence juridique des États et les règles nécessaires à leur protection dépendent de l'existence assumée d'un territoire stable et physiquement délimité » (Behnke, 1997, p. 250; traduction libre). La territorialité fait référence « à l'organisation de l'espace politique [...] l'organisation politique est territoriale lorsque la portée de l'autorité publique coïncide avec certaines frontières spatiales, telles celles de l'État » (Caporaso, 2000, p. 10; traduction libre). De fait, « la territorialité lie l'espace physique et l'autorité publique » (Caporaso, 2000, p. 7; traduction libre). Le lien entre le territoire et l'État qui découle du modèle westphalien est donc mutuellement constitutif, comme l'a fait remarquer Shah. En effet, dans la mesure où le territoire assure l'arrangement spatial des États modernes, la consolidation du pouvoir politique par le système des États souverains renforce la signification territoriale du modèle lui-même (Shah, 2012, p. 62). L'État moderne est donc à la fois une organisation territoriale et un espace d'association politique. C'est pourquoi le territoire et l'allégeance envers l'autorité politique qui s'exerce sur ce territoire, par la citoyenneté, sont fortement liés (Brubaker, 1992, p. 22). La citoyenneté assure l'allégeance politique des individus en distinguant ceux qui ont un accès libre au territoire de ceux qui ne l'ont pas, ceux qui croient en l'État et ceux qui n'y croient pas (Brubaker, 1992, p. 22). Ainsi, « en tant qu'instrument puissant de fermeture sociale, la citoyenneté occupe une place centrale dans la structure administrative et la culture politique de l'État moderne » (Brubaker, 1992, p. 23; traduction libre).

En somme, la territorialité fait partie de l'identité même de l'État. Elle réfère à un espace géographiquement et socialement construit, et est à la base même du principe de l'autorité politique étatique. En effet, en assurant à l'État une zone délimitée dans laquelle il était le maître absolu, le principe de territorialité lui a permis d'asseoir son pouvoir et de parfaire son autorité.

1.3 L'autorité

Pouvoir et autorité sont bien souvent vus comme deux faces d'une même pièce. L'autorité réfère à la structure de règles par lesquelles les volontés du décideur sont

acceptées puisque considérées comme légitimes (Caporaso, 2000, p. 6). Quant au pouvoir, il possède deux formes fondamentales. D'abord, il réfère à la coercition ou, plus précisément, au fait qu'un acteur, par l'usage de la violence, menace un autre acteur et altère ses actions (Lake, 2003, p. 3). Ensuite, il réfère à l'autorité politique. Celle-ci diffère de la coercition du fait qu'elle est un construit social basé sur l'acceptation collective de sa légitimité (Lake, 2003, p. 4). Dans ce cadre, « le dirigeant acquiert la capacité de punir les individus par le soutien et l'acceptation des autres individus » (Lake, 2003, p. 4; traduction libre). L'autorité consiste donc en l'exercice légitime du pouvoir. Cela dit, bien qu'ils soient deux concepts distincts, la coercition et l'autorité politique sont intimement reliés puisque le premier est nécessaire au second pour asseoir son pouvoir. Suite à la signature des traités de Westphalie, cette autorité, c'est l'État qui la détient, dans le système politique moderne.

Caporaso met en lumière le fait que bien que l'autorité soit conçue comme une relation entre celui qui commande et celui qui lui obéit, elle repose sur une variété de facteurs allant de la peur des représailles à la croyance que les autorités en la matière sont compétentes et sont considérées comme légitimes. Pour Hannah Arendt par exemple, « la relation d'autorité entre celui qui commande et celui qui obéit n'est basée ni sur une raison commune ni sur le pouvoir de ceux qui commandent : ce que tous deux ont en commun c'est la hiérarchie elle-même, son exactitude et sa légitimité sont toutes deux reconnues et possèdent toutes deux une place stable prédéterminée » (Arendt, 1961, p. 93; traduction libre). Caporaso met également l'accent sur un point qui découle directement de la consolidation de l'autorité et des deux principales démarcations qu'elle engendre : l'État territorial a ceci de particulier que par ses frontières physiques, il en vient à développer un sens de l'inclusion (par exemple le sentiment de faire partie d'une unité nationale) mais conséquemment, il en vient à développer également un sens de l'exclusion puisque le fait d'inclure implique inévitablement celui d'exclure. Cette distinction a comme conséquence que bien que l'autorité de l'État sur ses citoyens soit forte à l'intérieur des frontières étatiques, l'autorité de l'État sur ceux qui échappent à sa juridiction est faible voire même inexistante (Caporaso, 2000, p. 23). Ainsi, la hiérarchie règne à l'intérieur et l'anarchie à l'extérieur. Autrement dit, la politique (la poursuite de

valeurs et de normes) ne peut se faire qu'à l'intérieur des frontières étatiques où règne l'ordre social ; à l'extérieur, c'est le règne du chaos, la *realpolitik* (Agnew, 1994, p. 62).

À l'époque contemporaine, cette distinction semble cependant mise à mal notamment par l'augmentation des flux migratoires transnationaux et par les processus de déterritorialisation engendrés par les nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC). Bien que l'État demeure encore à ce jour le foyer de l'autorité, il reste que son autorité ne semble plus être ce qu'elle était autrefois, en l'occurrence un monopole. Des défis importants tendent à l'affaiblir au profit d'instances locales-régionales et supranationales, du moins si l'on en croit le discours tenu par certains spécialistes. Ces défis semblent peser sur la souveraineté de l'État et c'est sur quoi va porter la prochaine section.

1.4 La souveraineté

La souveraineté de l'État tient au fait qu'il est le maître absolu sur l'ensemble de son territoire. Brownlie, par exemple, décrit la compétence des États par rapport à leur territoire (leur autonomie territoriale) en termes de souveraineté (Brownlie, 1990, p. 108). Il faut entendre par là que les États, en plus de l'inviolabilité de leurs frontières, peuvent librement à l'intérieur de celles-ci, choisir et développer leurs systèmes politiques, sociaux, économiques et culturels et ont le droit de déterminer leurs propres lois et les modes de régulation qu'ils veulent mettre en place (*Acte final d'Helsinki*, 1975, p. 3). Il existe cependant plusieurs définitions de ce qu'est la souveraineté, puisque le sens et les termes employés diffèrent selon le contexte dans lequel ils sont utilisés (Krasner, 1995-96, p. 121). Krasner a ainsi identifié quatre différentes manières de faire référence à la souveraineté. D'abord, la souveraineté peut être comprise comme étant à la fois un degré de contrôle exercé par une entité publique et l'organisation de l'autorité à l'intérieur de frontières territorialement définies. Dans cette optique, l'inhabileté d'une instance publique d'assurer un contrôle ou même un déficit de contrôle de celle-ci est vue comme une perte de souveraineté. Ensuite, la souveraineté peut être vue comme étant synonyme d'un degré de contrôle des autorités publiques sur des mouvements transfrontaliers. Ici,

l'inhabilité à réguler ces flux à travers les frontières nationales est synonyme de perte de souveraineté. La troisième façon de faire référence à la souveraineté se rapporte au droit de certains acteurs d'incorporer des arrangements internationaux. Selon cette optique, les États souverains ont le droit de signer des traités. Finalement, la dernière voie par laquelle peut être perçue la souveraineté est celle du modèle westphalien. Ici, les États existent en vertu de territoires spécifiques (Krasner, 1995-96, p. 119) et leur autonomie est défendue au nom du respect du principe de souveraineté. De ce point de vue, souveraineté et autonomie sont donc fortement liées dans le système d'États modernes.

Pour les théoriciens des relations internationales, le principe de souveraineté étatique réfère à la division des sociétés politiques en unités politiques autonomes. Pour les analystes de la vie politique intra-étatique, la souveraineté réfère plutôt à la centralisation du monopole de l'autorité sur un territoire donné (Walker, 1990, p. 9). De ce point de vue, la souveraineté est perçue comme l'organisation territoriale de l'autorité politique absolue. Elle vient agencer territoire et autorité politique du fait qu'au fil de son histoire, elle fût peu à peu associée à un territoire délimité, à un espace d'autorité politique qui en vient à être compris en termes d'unités territoriales exclusives (Badie 1995, p. 46). Ces deux façons de présenter la souveraineté (par la fragmentation et par la centralisation) sont cependant complémentaires. Elles sont « simplement deux façons de dire la même chose, selon que l'on voit l'État d'un point de vue interne ou externe » (Walker, 1990, p. 9; traduction libre).

Par conséquent, la souveraineté en tant que type de relation d'autorité a ceci de particulier qu'elle possède à la fois une dimension interne et une dimension externe (Lake, 2003, p. 305). Elle est effective grâce à un consensus entre les États qui l'acceptent et, théoriquement, la respectent. Elle est un fait socialement produit par les pratiques de l'État lui-même. À l'interne, elle se définit comme étant l'autorité ultime au sein de l'État et implique une relation hiérarchique entre subordonnant et subordonné (s) (Lake, 2003, p. 305). À l'externe, la souveraineté implique une reconnaissance mutuelle entre les différents acteurs, en l'occurrence les États, qui acceptent et reconnaissent ce concept (Lake, 2003, p. 305). Dans cette optique, la souveraineté suppose alors une relation d'égalité. Cette relation d'égalité est caractérisée par le fait qu'il n'y a aucune autorité réelle qui chapeaute le système interétatique ou, pour l'exprimer dans les termes

de Kenneth Waltz, entre États souverains personne n'est attiré à commander et personne n'est obligé d'obéir (Waltz, 1979, p. 88). Le principe de non-intervention semble capital au bon fonctionnement du modèle westphalien, bien que ce principe ait été maintes fois violé. Dans son livre intitulé *Sovereignty: Organized Hypocrisy*, Stephen Krasner explique que le principe de souveraineté du modèle westphalien est compris comme étant « un arrangement institutionnel pour l'organisation de la vie politique basée sur deux principes : la territorialité et l'exclusion des acteurs externes des structures internes d'autorité » (Krasner, 1999, p. 20; traduction libre). Wight soutient « [qu'] il est impossible d'avoir une société d'États souverains à moins que chaque État, en réclamant la souveraineté pour lui-même, ne reconnaisse que chacun des autres États a également le droit de réclamer et de profiter de sa propre souveraineté » (Wight, 1977, p. 135; traduction libre). Le principe de souveraineté assure donc à l'État l'entière autonomie sur son territoire de même que l'égalité avec les autres États dans le système politique mondial. Ainsi, à l'externe, la souveraineté réciproque est à la base même de ce nouvel ordre international (Ruggie, 1993, p. 162). À l'interne, la souveraineté réfère au rapport entre le peuple et l'État. Ce rapport est capital puisque comme l'a fait remarquer Ferry, « la souveraineté étatique n'a de sens en tant qu'émanation de la souveraineté nationale, que si elle s'appuie sur la volonté et le consentement du peuple en corps » (Ferry, 2000, p. 116). L'État agit donc avec la légitimité fournie par l'existence du peuple et ce peuple dans l'État moderne est incarné par la nation, concept fort contesté dont l'association avec l'État comporte plusieurs conséquences.

1.5 La nation

Le mot nation n'a pas toujours eu la signification qui lui est attribuée aujourd'hui. Son origine provient du latin *natio* qui, dans la Rome antique, faisait référence à un groupe d'étrangers provenant d'une même région géographique (Greenfeld, 1992, p. 4). Le mot a évolué peu à peu pour représenter en Angleterre, à compter du XVI^{ème} siècle, la population d'un pays (Greenfeld, 1992, p. 6). Ainsi, « cette transformation sémantique du mot nation a signalé l'émergence de la première nation dans le monde, au sens dans lequel le mot est compris aujourd'hui » (Greenfeld, 1992, p. 6; traduction libre).

Mais le sens du mot nation ne fait pas consensus : « il n'existe pas de critères universels, objectifs et unanimement reconnus servant à la définir. En d'autres termes, il n'existe pas une nation objective, mais plutôt de multiples idées de ce que devrait être la nation » (Duchastel et Canet, 2005, p. 15). Ceci se reflète, comme l'ont montré les travaux de Canovan, par le fait qu'il existe différentes approches quant à l'étude des nations. Puisqu'il n'y a pas consensus sur le sujet, voyons rapidement les principales approches, afin de préciser le sens de ce concept fortement contesté. Pour ce faire, j'utiliserai principalement les catégorisations présentées par Margaret Canovan. Celles-ci ont le mérite de faire état des différentes conceptions de la nation.

Une première approche voit la nation comme définie par la modernité. Ce type d'approche est par exemple défendu par Alain Touraine, pour qui la nation est la forme politique de la modernité (Touraine, 1992, p. 157). La modernité a pour effet de produire les caractéristiques qui font de la nation ce qu'elle est : un produit de la modernisation (Canovan, 1998, p. 59) qui se traduit par « la rupture de l'ordre social traditionnel [...] la dissolution des communautés affectives, l'érosion des structures traditionnelles d'autorité. Le tout est associé à la sécularisation, à l'avancement de la raison instrumentale et à l'économie de marché » (Keating, 2001, p. 2; traduction libre). Ce produit est le résultat des nécessités inhérentes aux sociétés modernes, notamment le fait de partager un langage commun (et par la suite une culture commune) puisque l'État moderne doit communiquer continuellement avec ses sujets. Cette approche perçoit les nations comme le produit du nationalisme nécessaire aux États modernes. Elles sont « indispensables par les fonctions sociales et politiques qu'elles exécutent » (Canovan, 1998, p. 60; traduction libre).

Une autre approche voit plutôt la nation et le nationalisme comme définissant la modernité. C'est l'approche défendue par Gellner et Daniel D. Jacques, pour qui la nation est une condition de l'accomplissement de la modernité, ou encore par Hroch, pour qui le mouvement national est un important facteur de modernisation (Hroch, 1995, p. 83). Dans ce cadre, c'est de la nation que découlent la plupart des caractéristiques propres à la modernité, et ce, par le fait que l'appartenance nationale en vient à générer une société où les barrières entre nobles et roturiers sont effacées pour créer une adhésion commune de tous les individus à un même statut, celui de peuple (Canovan, 1998, p. 63).

Parmi les autres approches bien connues, il y a celle qui voit la nation comme représentant l'État. Cette conception assimile la nation à l'État souverain (Seymour, 2001, p. 72) et occulte l'existence d'une majorité culturelle qui domine les autres groupes (Seymour, 2001, p. 73). L'avantage de cette approche provient du fait qu'elle identifie une caractéristique fondamentale de toute nation, à savoir que la nation est un phénomène politique : la nation est un peuple au sein duquel chaque membre est politiquement lié aux autres d'une façon inconnue des sociétés pré-nationales, dans la mesure où il devient citoyen d'un État (Canovan, 1998, p. 51).

Une autre approche discutée par Canovan identifie les nations aux groupes ethniques. La nation y est vue comme formant une ethnie politiquement consciente et l'État comme un espace homogène sur le plan ethnique. Dans ce type de nation, les individus estiment partager la même origine ancestrale (Seymour, 2001, p. 72) et différencient leurs membres du reste de la population grâce à cette origine, réelle ou imaginée. Cet espace homogène ne produit toutefois pas nécessairement une identité partagée pour autant (Canovan, 1998, p. 59).

Les nations peuvent également être vues comme des communautés culturelles (Canovan, 1998, p. 52). Selon cette perspective, « deux individus sont de la même nation si, et seulement si, ils partagent la même culture » (Tamir, 1993, p. 68; traduction libre). Cette conception semble être la plus répandue dans la littérature et suppose « une communauté de langue, de culture et d'histoire, mais pas nécessairement une communauté politique » (Seymour, 2001, p. 74).

Canovan signale également une approche qui voit la nation comme résultant d'une identité subjective (Canovan, 1998, p. 54). Bien que la littérature moderne sur le nationalisme accepte que ce qui fait une nation consiste entre autres en des caractéristiques objectives partagées (Canovan, 1998, p. 54) cette approche renvoie également la nation à des notions plus subjectives telles la conscience de soi. Dès lors, une nation existe lorsqu'un nombre suffisant d'individus d'une communauté se considèrent comme une nation ou se comportent comme s'ils en formaient une (Seton-Watson, 1977, p. 5).

Une autre approche, préconisée par Canovan, voit les nations comme des phénomènes de médiation qui assurent la médiation entre différentes 'aires d'expérience'.

Selon cette perspective, la force d'une nation provient de sa capacité à cimenter différentes paires d'alternatives, comme par exemple le fait de savoir si elle représente une entité politique ou une communauté liée par la langue et la culture, si c'est une version politisée de l'ethnicité ou plutôt une identification individuelle, si elle est naturelle ou artificielle, immémoriale ou récente (Canovan, 1998, p. 69). En ce sens, une nation est bien une entité politique

qui se sent comme une communauté, ou inversement une communauté ethnique ou culturelle mobilisée politiquement ; elle ne peut exister sans une identification subjective, et donc en certains points dépend de choix individuels libres, mais ces choix ne sont jamais l'expérience d'une destinée qui transcende l'individualité ; elle transforme les institutions politiques en une sorte d'héritage familial étendu, même si les liens en question sont hautement métaphoriques ; elle lie les individus et la communauté, le passé et le présent (Canovan, 1998, p. 69; traduction libre).

Dans cette optique, la nation constitue une communauté politique par la médiation qu'elle offre entre les différents individus qui la composent tout en assurant à la fois l'unité de ceux qui croient en elle (Canovan, 1998, p. 71). Elle a cette capacité d'assurer la médiation entre les individus et entre les différents aspects de la réalité (Canovan, 1998, p. 119).

S'entendre sur une définition de la nation est donc difficile. C'est pourquoi je propose d'utiliser la définition employée par Canovan pour qui les nations sont « des communautés politiques expérimentées *comme si* elles étaient des communautés de parenté, le *comme si* étant fondamental » (Nootens, 2007, p. 32, citant Canovan, 1998, p. 59) . Il faut comprendre par-là que les individus ne constituent pas une nation par leurs similarités, mais bien parce qu'ils partagent quelque chose qui leur est exogène : « au lieu de représenter un groupe de gens qui sont similaires en certains points, la nation unifie les membres en prenant place à la fois à l'extérieur d'eux et entre eux » (Canovan, 1998, p. 71; traduction libre). Elle possède cette capacité d'assurer « la médiation entre différents aspect de la vie politique et sociale » (Canovan, 1998, p. 50; traduction libre). Cette médiation crée un « *nous* durable qui forme la base d'un corps politique stable et fort et

donne à l'État l'unité, la légitimité et la permanence puisqu'il est *notre* État » (Canovan, 1998, p. 71; traduction libre). En ce sens, les nations sont en mesure de générer du pouvoir politique (Canovan, 1998, p. 68). Cette définition a donc le mérite de mettre l'accent sur le fait qu'une nation est avant tout un phénomène politique, et force à se questionner sur son rapport avec l'État. Je vais maintenant me pencher plus en détail sur l'adéquation présumée de la nation à l'État et les conséquences qui en découlent à l'époque moderne.

Bien qu'on retrouve parfois dans la littérature une confusion entre les termes nation et État, ces deux termes ne sont pas équivalents : la nation fait référence à une communauté d'individus qui partagent un désir d'auto-détermination alors que l'État concerne l'ensemble des institutions politiques qu'aspire à posséder la communauté (Miller, 1995, p. 19). Dans le même ordre d'idées, Keating rappelle lui aussi qu'il ne faut pas confondre les deux termes : « En français, par exemple, État et nation sont deux expressions d'une même communauté, l'une institutionnelle et l'autre plus sociale et politique » (Keating, 2008, p. 62; traduction libre); en anglais par contre, l'expression 'nation-state' réfère aux cas où un État et une nation coïncident, s'opposant donc au terme 'État multinational' (Keating, 2008, p. 62).

Comme je l'ai mentionné plus haut, la nation constitue un sujet politique, un *nous*, qui possède la capacité d'agir collectivement sur une longue période offrant ainsi un réservoir de pouvoir politique à l'État (Canovan, 1998, p. 72). Cela dit, les nations ne sont pas les seuls modes de mobilisation et de fabrication de pouvoir collectif. La religion de même que les mouvements et partis politiques peuvent eux aussi générer et structurer le pouvoir sur la longue durée (Canovan, 1998, p. 72). Toutefois, les nations ont cet avantage de pouvoir être parfois inertes sans pour autant disparaître, et d'assurer une mobilisation rapide pour des décennies : au moment où s'agite le drapeau, le peuple s'y rallie (Canovan, 1998, p. 73). De plus, contrairement à d'autres sources de mobilisation, les nations génèrent un pouvoir relativement flexible en ce sens qu'elles ne sont pas sujettes à l'engagement idéologique présent, par exemple, dans les religions (Canovan, 1998, p. 73). La nation a aussi permis de légitimer socialement et politiquement le pouvoir de l'État : la nation, « en sa qualité de détentrice de la souveraineté [...] exerce

une fonction de légitimation vis-à-vis de l'État (Duchastel et Canet, 2005, p. 10). Dans la modernité, « le lien unissant la nation à l'État est un lien de légitimation fondé sur le postulat qu'un lien de représentation réunit la société et la nation » (Duchastel et Canet, 2005, p. 18). Autrement dit, la nation émerge comme le principe de la légitimité politique moderne, en ce sens qu'elle « est une communauté politique de citoyens qui rend légitime l'exercice du pouvoir par des institutions ayant pour tâche de réguler la société. C'est donc une communauté politique qui, dans le projet moderne et démocratique, rend légitime le pouvoir de l'État » (Duchastel et Canet, 2005, p. 19).

La nation possède également cette fonction d'assurer une unité (unification) dans l'État moderne. À juste titre, Charles Taylor rappelle que dans les sociétés démocratiques contemporaines, l'État moderne est en constante recherche d'unité et d'homogénéité (Taylor, 2001, p. xiv). Il doit être en mesure de soutenir et reconnaître des buts et principes communs qui permettent aux individus de sentir qu'ils font partie d'un seul et même ensemble. Les actions entreprises par l'État doivent donc sembler concerner l'ensemble de la population sans quoi certains vont se sentir exclus et ne verront plus les actions de l'État comme les représentants. L'État moderne a donc besoin d'unité, unité qu'il va trouver dans la nation. Ce corps politique peut agir dans l'espace et dans le temps et transcender la pluralité de ses membres. Comme le dit Canovan, « la construction nationale fait de l'État notre État en le transformant en une communauté imaginée quasi familiale » (Canovan, 1998, p. 109; traduction libre). Ainsi, par la création d'un *vivre-ensemble*, la nation assure l'unification sociale (Dupont, 2007, p. 137).

Bien qu'historiquement, la construction de l'État moderne se soit habituellement accompagnée de l'assimilation des minorités ou de leur destruction (Lecours et Nootens, 2007, p. 24), les tendances actuelles semblent pousser la logique à un tout autre niveau. L'unité nationale doit de plus en plus faire face à une pluralité culturelle de même qu'à des désirs de sécession tel que c'est le cas en Espagne, au Royaume-Uni et au Canada. Face à ces demandes, bon nombre d'auteurs croient à une crise contemporaine de l'État où « le désir d'un peuple unique de vouloir aspirer à posséder son propre État est une période passée de l'histoire mondiale » (Canovan, 1998, p. 111; traduction libre).

En somme, les nations furent capitales dans la consolidation des États modernes. Ceci explique peut-être en partie le fait qu'il ne faille pas se demander « pourquoi les nations veulent devenir des États [mais plutôt] pourquoi la plupart des États ont tenté de devenir des nations » (Nootens, 2004, p. 44-45). À ce sujet, Nootens fait remarquer, à la suite de Kymlicka, que les États sont rarement *uni-nationaux*. En effet, « la plupart des dits États qui se partagent l'espace géographique sont en fait *multinationaux*, donc ne peuvent pas prétendre au titre d'État-nation au sens strict » (Nootens, 2004, p. 29). C'est pourquoi certains auteurs estiment qu'il faut remplacer le cadre de référence de l'État uni-national par une conception plurinationale qui « inclut l'idée que les individus peuvent avoir plusieurs identités » (Keating, 2001, p. 19; traduction libre).

Avec la globalisation cependant la relation entre État et nation semble se transformer. En effet, les demandes d'autonomie politique, le pluralisme culturel, les possibilités de nationalité multiple, entre autres, ont pour effet, du moins selon certains, de distancer la nation d'avec l'État en permettant par exemple à la première d'être reconnue sur une base autre que la souveraineté. Michael Keating a ainsi fait remarquer que la globalisation a permis à des nations de se faire entendre sans passer nécessairement par le cadre de l'État, comme c'est le cas dans le cadre de l'Union européenne (Keating, repris dans Gagnon *et al.*, 2007, p. 61). À l'heure actuelle, donc, plusieurs réalités viennent attaquer 'l'association' entre État et nation.

Certains processus globaux, tels les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme ou le marché, viennent modifier considérablement l'autonomie des États, allant jusqu'à avoir un effet sur leurs compétences nationales. Ces nouvelles dynamiques ont pour conséquence de changer la donne en matière d'autorité étatique à un point tel que les bases mêmes du système d'États paraissent se transformer. Le prochain chapitre sera consacré à l'analyse de ces transformations dans le but d'en dégager les conséquences pour l'autorité des États. Plus précisément, j'expliquerai comment la globalisation en vient à atteindre et même transformer ces caractéristiques par l'analyse de ce que plusieurs conçoivent comme un ordre 'post-westphalien'.

CHAPITRE 2

L'ORDRE 'POST-WESTPHALIEN'

L'État moderne découle donc, pour résumer schématiquement le chapitre précédent, des Traités de Westphalie, dont on considère habituellement qu'ils lui ont donné sensiblement la forme sous laquelle on le connaît aujourd'hui, du moins dans ses grands principes. J'ai mis en lumière différents aspects de l'État, en présentant à la fois des doctrines portant sur la manière de le concevoir ainsi que le point de vue de deux spécialistes sur la question. Par la suite, j'ai analysé plus en détail ses principales caractéristiques en débutant avec le principe de territorialité, démontrant qu'il est une utilisation de l'espace qui permet le contrôle des individus. Ensuite, c'est l'autorité de l'État qui fit l'objet d'une étude plus approfondie. Suite à cela, j'ai examiné le principe de souveraineté qui permet à l'État d'avoir l'entière autonomie sur son territoire. Finalement, j'ai explicité ce qu'est une nation, ses différentes conceptions de même que les conséquences des liens qu'elle entretient avec l'État à l'époque moderne et contemporaine.

L'analyse des caractéristiques principales de l'État permet d'évaluer les changements qui les ont touchés avec l'avènement de l'ordre 'post-westphalien' (Falk, 2002, p 327). Pour plusieurs, cet ordre nouveau, caractérisé par l'accroissement des interrelations mondiales, a eu pour effet de réaménager les fondements du système sur lequel reposent les États. En effet, en dépit des divergences de points de vue chez les spécialistes de la globalisation, il y a une chose sur laquelle tous, même les plus conservateurs, s'entendent : la globalisation apporte avec elle de nouveaux défis et enjeux, de même que de nouvelles logiques, qui viennent toucher les États, leur rôle et leurs fonctions. Que ce soit en matière d'autonomie et de souveraineté, de territorialité ou d'autorité, des transformations importantes sont susceptibles d'influer sur les fondements mêmes du système d'États, à tel point que certains parlent d'un ordre 'post-westphalien' dans lequel les bases du système, sans avoir disparu, auraient subi des transformations considérables (Falk, 2002, p. 327). Selon Falk, ces bases seraient converties, réaménagées, voire (dans certains cas) abandonnées.

Toutefois, ce n'est pas parce que les bases du système politique mondial sont appelées à changer que les États vont nécessairement disparaître pour autant, du moins dans l'immédiat. Ainsi, tous ne sont pas d'accord pour dire qu'une accentuation de la

globalisation comporte une diminution du pouvoir des États. Suny par exemple estime que les États-nations vont perdurer avec la globalisation. Les États, croit-il, ont encore un rôle à jouer, et ce, même en ce temps de politiques néolibérales qui visent leur rétrécissement maximal (Suny, 2011, p. 113). Comme l'a déclaré Jessop, « même la forme néolibérale de la globalisation continue de dépendre fortement des institutions étatiques et des pratiques de plusieurs échelles territoriales différentes » (Jessop, 2003, p. 32; traduction libre). Les États sont également en mesure de représenter des groupes linguistiques et culturels, et d'assurer la protection des populations particulières. De plus, ils rendent possible la représentation et l'autogouvernement de diverses personnes⁷ (Suny, 2011, p. 114). Il y a donc différents points de vue sur la question. Cependant, les bases du système interétatique sont en transformation et c'est ce sur quoi je vais me pencher en analysant la place de l'État dans ce système 'post-westphalien'.

2.1 L'État

Dans les dernières décennies, l'ordre westphalien a été redéfini à certains égards, et comme les fondements de l'État reposent sur cet ordre, ceux-ci ont également été touchés. La conséquence première de cette redéfinition, avec l'accroissement des interrelations à l'échelle globale, est qu'il est devenu de plus en plus compliqué d'assurer une distinction entre ce qui est du ressort du national et de l'international. Autrefois, l'autorité de l'État à l'interne pouvait paraître relativement exclusive et territorialement définie, dans la mesure où le système dit westphalien reconnaissait à l'État l'entière autonomie sur un territoire délimité. À notre époque, la ligne de démarcation est de plus en plus floue. Ceci s'explique par le fait que les processus qui ont cours, notamment sur le plan économique, ont tendance à dépasser le cadre national et à l'enchâsser dans d'autres ordres. Des décisions prises sur le plan international ont des conséquences directes au niveau national. Pensons par exemple aux réalités qui découlent des

⁷ Cette représentation passe par la citoyenneté, qui est ancrée dans les institutions mêmes de l'État et qui agit comme une protection, un coussin contre les inégalités de classes et les caprices du marché (Saunders, repris dans Sassen, 2009, p. 234).

changements climatiques. Pas étonnant que plusieurs spécialistes s'entendent pour dire que « la constitution westphalienne paraît dès lors de plus en plus périmée » (McGrew, 2011, p. 26). Tout ceci a pour effet de remettre en question l'utilité même de la distinction entre le national et l'international. Le principe de territorialité rencontre de nouvelles dynamiques qui augmentent la portée des réseaux et de leurs pratiques hors du cadre national ; le principe d'autorité, autrefois absolu et indivisible, est maintenant partagé entre plusieurs acteurs ; le principe de souveraineté lui aussi est divisé et fait état d'un détachement partiel d'avec l'État (Sassen, 2000, p. 373). La nation n'échappe pas non plus à cet ordre nouveau, et entrevoit désormais des possibilités de reconnaissance qui dépassent le cadre de l'État (Keating, 2001, p. 102).

Cette réalité fait en sorte que « dans un monde de plus en plus enchevêtré, les gouvernements nationaux sont obligés de pratiquer une collaboration multilatérale plus étendue pour atteindre leurs objectifs nationaux respectifs » (McGrew, 2011, p. 30). Sur le plan de la sécurité par exemple, les États qui veulent freiner le crime organisé présent sur leur territoire doivent collaborer avec leurs homologues étrangers puisque le crime organisé est lui aussi devenu global. On note la même chose sur le plan environnemental, où la lutte aux changements climatiques nécessite des États qu'ils adoptent des mesures communes, et ce, même si celles-ci vont à l'encontre de leurs intérêts immédiats. De même, les États sont appelés à coopérer avec des ensembles multiples et denses composés notamment d'acteurs non étatiques, de réseaux transnationaux et d'organisations multilatérales comme l'ont démontré l'initiative pour faire reculer le paludisme et la campagne internationale pour bannir les mines (McGrew, 2011, p. 27). Ceci provoque une mutation de la politique mondiale et requiert donc d'en revoir l'analyse. Autrefois plus axée sur les États, elle fait maintenant place à une analyse que l'on pourrait qualifier de décentrée en ce sens qu'elle ne prend plus en considération que les États. En d'autres termes, elle implique des gouvernements, mais pas seulement des gouvernements. Dans une telle situation, les bases mêmes du système d'État (territorialité, autorité, souveraineté et nation) s'en trouvent transformées.

Avant de me pencher plus en profondeur sur les transformations qu'ont subi les caractéristiques principales de l'État, j'aborderai rapidement les différences qu'elles affichent avec l'ordre précédent.

Tout d'abord, le principe de territorialité se heurte au constat suivant : dans l'ordre 'post-westphalien', l'importance des territoires demeure ; toutefois, on a affaire à une nouvelle réalité qui fait de plus en plus fi des frontières étatiques. Cette dernière ne vient pas signer la mort des anciennes spatialisations, mais elle tend à les rendre moins importantes puisqu'elle relativise l'analyse statocentrée en l'incorporant dans une analyse 'multicentrée' dans laquelle les États sont un acteur parmi d'autres au sein d'un espace social et mondial commun (McGrew, 2011, p. 33). Ensuite, le principe d'autorité définissant les États comme des acteurs autonomes de l'activité politique, économique et sociale fait place à une réalité dans laquelle les États, pour l'atteinte de leurs objectifs, doivent « s'engager dans une coopération multilatérale approfondie » (McGrew, 2011, p. 27). Quant à la souveraineté des États, autrefois suprême, inconditionnelle et exclusive, elle fait maintenant place à une souveraineté qui est de plus en plus comprise « comme l'exercice des pouvoirs publics que partagent les autorités régionales, nationales et mondiales » (McGrew, 2011, p. 27). La conception westphalienne de la souveraineté se voit redéfinie en une nouvelle conception autorisant un exercice partagé de l'autorité (McGrew, 2011, p. 29). C'est ce qui s'est passé suite à la création de l'ONU en 1945, alors que des organisations régionales et mondiales ont tenté d'influencer la gouvernance des affaires globales⁸ (McGrew, 2011, p. 27), venant par le fait même relativiser l'importance des États comme seuls acteurs des affaires nationales et internationales. Enfin, la nation est elle aussi atteinte par la globalisation de la politique mondiale. Cette dernière a provoqué une transformation dans la relation qu'elle entretient avec l'État : la globalisation offre aux nations de nouvelles possibilités en matière de reconnaissance, mais a également l'effet plus négatif de rendre de plus en plus complexe la poursuite et la défense des intérêts nationaux de la part de leurs gouvernements. Quant aux États, elle allège leur obligation d'entretenir une identité nationale forte et soudée comme c'était le cas lors du temps des guerres interétatiques (Sassen, 2009, p. 233).

⁸ Les réalistes nuanceraient toutefois ce propos en répondant que ces organisations sont une création des États eux-mêmes et qu'ils en conservent le contrôle.

En somme, l'État tel que défini suite aux Traités de Westphalie comme acteur de la société internationale se transforme ; par le fait même les bases du système politique mondial se transforme. Une telle reconstruction conduit à une redéfinition des caractéristiques mêmes sur lesquelles l'ancien ordre interétatique s'était bâti. Un ordre 'post-westphalien' se précise. Il est nécessaire d'en clarifier les modalités et d'en définir les conséquences pour le modèle de l'État, afin de mieux comprendre comment celui-ci va s'imprégner de la nouvelle logique inhérente à la globalisation. C'est ce sur quoi je vais me pencher plus en détail pour le reste de ce chapitre, en commençant par le principe de territorialité.

2.2 La territorialité

Comme je l'ai expliqué dans le premier chapitre, l'association entre pouvoir politique et territoire est au cœur même de l'ordre westphalien. Cette association découle du fait que les relations internationales tendent à diviser le monde en unités territoriales incarnées par l'État (Agnew, 1994, p. 53). Ce faisant, « le critère pour déterminer où commencent et où se terminent les juridictions souveraines est un critère purement géographique » (Agnew, 2005, p. 441; traduction libre). Toutefois, l'association entre le souverain et son territoire semble mal s'appliquer, à l'heure où l'autorité n'est pas nécessairement définie par des frontières territoriales. Ruggie a démontré que ce qu'il décrit comme des *systèmes de règles* n'ont pas à être nécessairement territorialement fixes (Ruggie, 1993, p. 149; traduction libre). Certaines réalités -- par exemple le système économique global ou même les mouvements écologiques globaux -- en sont venues à créer des entités non territoriales dans le système mondial, ou plutôt des entités qui existent en dépit des démarcations des économies nationales (Ruggie, 1993, p. 172) et qui possèdent maintenant la capacité d'influer sur des décisions prises au niveau national.

L'État y perd de son contrôle territorial. La question est donc de déterminer si le territoire va continuer d'agir comme support spatial de régulation et quel impact cela peut avoir sur l'autonomie de l'État.

Badie et Smouts estiment que la capacité régulatrice du territoire s'affaiblit, « parce que les fonctions qui lui ont conféré sa pertinence politique ne s'inscrivent plus vraiment dans le jeu international contemporain » (Badie et Smouts, 2000, p. 9). En tant que vecteur de souveraineté, le territoire faisait sens du temps de l'apogée de l'État du fait que les dynamiques qui avaient cours prenaient place (ou étaient considérées prendre place) à l'intérieur même du territoire des États. Or, certaines des dynamiques qui se dessinent actuellement font fi des frontières. Pour les spécialistes, ceci signifie que le territoire offre encore à l'État des modes de contrôles sur les hommes et les biens, mais sur de moins en moins d'hommes et de biens (Badie et Smouts, 2000, p. 9). Le territoire en viendrait ainsi à perdre sa raison politique ; il ne serait plus un mode de contrôle, ni la source des communautés politiques et des nations (Badie et Smouts, 2000, p. 10).

Cette opinion n'est toutefois pas partagée par l'ensemble de la communauté scientifique. Keating par exemple rejette l'opinion de Badie et Smouts et croit plutôt que le territoire fait encore sens à l'époque contemporaine et dans le jeu politique international. Il croit plutôt que nous sommes dans une phase de reterritorialisation, c'est-à-dire une phase dans laquelle il y a une recrudescence marquée des territoires en tant qu'éléments importants de la vie politique (Keating, 2001, p. 54). Keating déclare que le tout peut être associé à « un ensemble interrelié de développements politiques, économiques et sociaux, lesquels ont remis l'emphase sur la saillance des lieux [...] qui deviennent un lien important entre les développements globaux et l'expérience individuelle, de même qu'une arène pour de nouvelles formes de politiques » (Keating, 2001, p. 54; traduction libre). Plusieurs formes de nouveaux mouvements politiques territoriaux ont émergé en Europe, par exemple la Ligue du Nord, un parti politique qui prône le régionalisme (Keating, 1999, p. 75). Il semble donc davantage approprié, dans ce cadre, de parler d'une reterritorialisation où la perspective territoriale engendrée par la signature des traités de Westphalie peut mener à d'autres formes de géographie mondiale et même engendrer de nouveaux mouvements territoriaux.

La globalisation a donc pour effet de miner le principe de territorialité étatique en déployant une nouvelle géographie du pouvoir. Trois composantes mènent à cette nouvelle géographie (Sassen, 2000, p. 376). La première concerne les territoires actuels :

une bonne partie de la globalisation se manifeste dans des institutions et processus spécifiques qui viennent bouleverser les représentations sociales de l'espace. Avec la globalisation s'opère une dispersion des moyens de production (les firmes, leurs bureaux et leurs services), même si cette dispersion conduit à une centralisation des fonctions de ces firmes⁹ (Sassen, 2000, p. 377). La globalisation crée ainsi de nouveaux espaces économiques qui dépassent les territoires nationaux et les capacités de contrôle d'un seul État. La seconde composante consiste en l'avènement de nouveaux régimes juridiques de gouvernance des transactions économiques transfrontières (Sassen, 2000, p. 375). Bien que la dérégulation et le transnationalisme aient permis aux gouvernements nationaux d'atteindre de hauts niveaux de croissance, de tels processus ont réduit le pouvoir de régulation des États en rendant plus difficile le contrôle économique sur leur territoire (Sassen, 2000, p. 379). La globalisation a donc dégagé l'économie des frontières de l'État. Elle l'a également fait avec les systèmes de régulation. Par exemple, les agences de notation comme Moody's et S&P ont maintenant un poids considérable et sont en mesure d'influer sur les décisions et actions des pays. Le système de régulation privé en vient donc à occuper une place prépondérante dans la gouvernance des relations économiques internationales (Sassen, 2000, p. 381). On voit se dessiner des processus de gouvernance qui ne sont plus centrés sur les États territoriaux (Sassen, 2000, p. 382). Finalement, la troisième composante de cette nouvelle géographie du pouvoir est le fait qu'un nombre croissant d'activités économiques prennent place au sein de *l'espace électronique* (Sassen, 2000, p. 376; traduction libre). Cette numérisation a pour effet d'éroder à la fois la territorialité et l'autorité des États¹⁰. En effet, les réseaux numériques introduisent de nouvelles normes qui affectent les territoires nationaux. Internet, par exemple, sert autant aux activistes locaux que globaux et permet de relier différents niveaux entre eux. Ainsi, même si les acteurs sont basés localement, l'impact de leur action transcende les frontières. Le niveau local accède à d'autres niveaux locaux, dans

⁹ Le niveau de complexité de ces opérations est tel qu'il devient moins compliqué pour ces firmes de soustraire leurs fonctions centrales à des organes spécialisés que l'on ne retrouve habituellement que dans les grands centres urbains.

¹⁰ « Cette numérisation croissante de l'activité économique [...] peut être vue comme contribuant à une crise dans le contrôle qui transcende les capacités à la fois des États et de l'appareil institutionnel de l'économie. La vitesse des transactions rendue possible par les nouvelles technologies crée une ampleur [...] qui échappe aux capacités de gouvernance du privé et du public » (Sassen, 2000, p. 376; traduction libre).

d'autres lieux¹¹. Il y a donc développement d'un réseau multiscalair composé d'une multitude de transactions local-local qui deviennent partie intégrante des réseaux globaux. Les niveaux locaux peuvent ainsi, par des politiques transfrontalières, influencer des causes locales de même que s'engager au plan global. Et ironiquement, explique Sassen, le cyberspace est devenu un lieu plus concret que l'espace national pour livrer certaines batailles. Les terroristes par exemple l'utilisent comme un outil de propagande et de recrutement, et ce, bien plus que n'importe quel autre média national. Le cyberspace est maintenant le foyer direct de certaines luttes comme c'est le cas avec la cybercriminalité et le piratage.

Par conséquent,

la vie internationale n'est donc plus comme au début du siècle celle des seuls États souverains avec leur territoire strictement délimité par une frontière. La mondialisation de l'économie, les facilités de communication font qu'aujourd'hui la vie internationale se déroule à l'échelle du village mondial [...] La notion de territoire national est désormais concurrencée par d'autres types d'espaces à dimension fédérative ou transnationale (Flory, 2000, p. 258).

Ainsi, la globalisation a mené à une redéfinition du concept de territorialité par l'avènement d'une nouvelle géographie du pouvoir. Ce constat est également vrai en ce qui a trait au concept d'autorité, qui a gagné en complexité.

2.3 L'autorité

La fonction d'autorité et son exercice se sont considérablement complexifiés puisque l'autorité est désormais partagée avec d'autres acteurs (non étatiques et privés) à plusieurs échelles (locales, régionales et globales). Par exemple, ont émergé de nouveaux modes de coopération, tels les réseaux politiques et les partenariats publics-privés. L'État

¹¹ Par local, j'entends ce qui ne touche qu'un lieu, un milieu circonscrit. Par lieu, j'entends un endroit défini spatialement. Celui-ci n'est pas nécessairement aussi précis que le local et peut faire référence à une échelle spatiale plus vaste.

n'est plus toujours l'acteur prépondérant. Il doit désormais partager son autorité avec des acteurs publics et privés qui gagnent en pouvoir dans les processus décisionnels qui sont de plus en plus complexes¹². La montée en puissance des organisations non-gouvernementales en est un exemple. En effet, des ONG telles OXFAM ou CARE exercent une influence marquée dans certains pays du Sud (Cohen, 2005, p.5) : « fortes du soutien considérable qu'elles dispensent, dotées de budgets souvent supérieurs à celui du pays aidé, elles sont en mesure de peser fortement sur les politiques publiques » (Cohen, 2005, p. 5; traduction libre).

Le rôle de l'État demeure cependant important (Grande et Pauly, 2007, p. 5), notamment (mais pas seulement) en tant que médiateur entre des lieux de pouvoir qui agissent à différentes échelles. Ainsi, les États ne sont pas remplacés, mais plutôt incorporés dans une arène internationale plus profonde et plus large dans laquelle ils ont encore un rôle à jouer (Kobrin, 2008, p. 230). Les marchés globaux, par exemple, requièrent des droits de propriété et des procédures spécifiques pour fonctionner et c'est à l'État que revient le rôle de fournir de tels cadres. Les activités économiques nécessitent donc l'existence de règles que le marché ne peut produire lui-même (Scherer *et al.*, 2006, p. 505), ce qui laisse à l'État un rôle important à jouer. Il faudrait donc parler d'une diffusion de l'autorité, caractérisée par l'arrivée de nouveaux acteurs qui sont fortement intégrés dans les processus de gouvernance qui évoluent autour des États (Higgott *et al.*, 2003, p 6). En jouant de nouveaux rôles, les États démontrent une capacité d'adaptation leur permettant de faire face aux défis posés par la globalisation, comme c'est le cas par exemple pour la protection des individus et la sécurité nationale (Paul et Ripsman, 2005, p. 200). Pour certains spécialistes, cela indique que ce sont plutôt des structures spécifiques des États qui ont échoué, et ce, bien plus que l'idée de l'État elle-même (Grande et Pauly, 2007, p. 4).

Cela dit, l'idée des États comme foyer d'une autorité indivisible et absolue ne semble plus s'appliquer aussi bien aujourd'hui qu'autrefois. Il est de nos jours plus exact

¹² La multidimensionnalité structurelle et l'hétérogénéité des firmes engendrées dans l'espace et dans le temps par la globalisation des marchés et la turbulence de l'environnement appellent à des processus organisationnels complexes (Allouche et Huault, 1998, p. 6).

de parler d'une autorité redéfinie qui s'observe suite à une « transformation complexe et partiellement contradictoire de l'autorité [...] Cette transformation affecte les institutions, les principes, les normes et les procédures des processus politiques décisionnels contemporains » (Grande et Pauly, 2007, p. 5; traduction libre). Il est plus juste de parler de redéfinition de l'autorité, dans la mesure où elle n'a pas disparu, mais s'est plutôt transformée. Plusieurs spécialistes s'entendent pour dire que se produit par exemple une redéfinition des responsabilités, entre les acteurs publics et privés, dans la production des biens communs de même qu'émerge petit à petit une production privée des biens publics (Grande et Pauly, 2007, p. 5). Cette redéfinition prend place à différents niveaux comme le montrent par exemple les systèmes de gouvernance multiscale (telle l'Union européenne). Une telle conclusion suggère que l'on fait face à une profonde transformation quant à l'organisation de l'autorité politique dans les sociétés modernes (Grande et Pauly, 2007, p. 6). Pour Grande et Pauly, cette transformation se distingue par le fait qu'elle est à la fois multidimensionnelle et multiscale. Elle est multidimensionnelle parce qu'elle affecte les dimensions de l'autorité publique, plus particulièrement la distribution du pouvoir décisionnel de même que la définition des fonctions de ce dernier. Elle est multiscale parce qu'elle implique une distribution des processus décisionnels, de pouvoir et de gouvernance à différentes échelles ainsi qu'à différentes instances, notamment privées (Grande et Pauly, 2007, p. 5). On assisterait donc à l'émergence d'une nouvelle logique d'autorité caractérisée par la redistribution des processus décisionnels et la coopération (Grande et Pauly, 2007, p. 5). Les systèmes de gouvernance à niveaux multiples, les régimes internationaux, les marchés globaux, les structures transnationales d'autorité en sont des exemples. Ces nouvelles formes de gouvernance sont fondées sur, et entretiennent, de nouvelles façons de faire, qui n'impliquent plus nécessairement que l'État territorial soit l'acteur central du processus de décision.

Le modèle westphalien continue certes de contenir des points de référence (voir par exemple Falk, 2002). Toutefois, en tant que mode d'organisation du politique, son importance tend à diminuer puisqu'il est de moins en moins représentatif de la réalité. Bien que l'on continue de voir le monde par le prisme de la géopolitique statique, de nouvelles réalités viennent remettre en question les bases du système (Falk, 2002, p. 330).

Le monde ne peut plus être vu comme étant principalement gouverné par les États ; leur autorité est devenue « fortement diffuse entre les agences publiques et privées [...] Les États ne sont plus les seuls centres de gouvernance et d'autorité dans le monde » (Held *et al.*, 1999, p. 9; traduction libre).

S'est ainsi produite une transformation fondamentale en ce qui a trait à l'organisation de l'autorité étatique à l'époque contemporaine. J'y consacrerai le dernier chapitre de ce mémoire. Pour l'instant, tournons-nous vers les transformations touchant la souveraineté.

2.4 La souveraineté

Depuis Bodin et Hobbes, les premiers penseurs de la souveraineté et de l'État moderne, l'État et la souveraineté ont formé « une liaison particulière dans laquelle ils se sont soutenus réciproquement, renforcés et légitimés l'un et l'autre¹³ » (Lipping, 2014, p. 187; traduction libre). L'autonomie d'un État passe par sa souveraineté : elle fait de l'État l'autorité suprême. À 'l'interne', il s'agit du fait qu'il a l'autorité absolue sur un territoire donné ; à 'l'externe', cela se traduit par le fait qu'il est vu comme égal aux autres acteurs du système interétatique (Lake, 2003, p. 305). Cette autonomie de principe a toujours été inégalement respectée sur le plan pratique. Stephen Krasner rappelle à juste titre que depuis 1648 ont eu lieu bon nombre de violations de ce principe¹⁴. Aucune autorité ne chapeaute les États dans le système interétatique et donc personne ne peut punir autrui pour une violation de l'autonomie de l'un ou de l'autre¹⁵ (Krasner, 1995-96, p. 117). Le principe de souveraineté étatique est donc davantage un idéal type qu'un principe fermement respecté. Les critiques du modèle westphalien estiment ainsi que la violation des principes du système d'États modernes n'est rien de moins qu'une caractéristique

¹³ Thomas Hobbes et Jean Bodin sont ceux qui ont élaboré la notion de souveraineté entre le 16^{ème} et le 17^{ème} siècle (Oji et Ozioko, 2011, p. 264).

¹⁴ Krasner estime que « les normes conventionnelles de la souveraineté ont toujours été contestées. Quelques États, notamment les États-Unis, jouissent d'une autonomie, d'un contrôle et d'une reconnaissance pour la plus grande partie de leur existence, mais la plupart des autres ne l'ont pas encore fait. Les politiques des États les plus faibles ont été constamment pénétrées et les nations les plus fortes n'ont pas été immunisées de l'influence externe non plus » (Krasner, 2001, p. 20; traduction libre).

¹⁵ L'ONU a tout de même imposée des sanctions économiques à l'Irak en 1991.

durable du système international à la fois avant, mais également après les Traités de Westphalie (Krasner, 1995-96, p. 123). Ce faisant, le système n'aurait pas changé.

Cette opinion n'est toutefois pas celle partagée par tous les spécialistes. Certains considèrent que les violations actuelles ont atteint des niveaux jamais vus. Agnew par exemple, décrit la souveraineté comme ne correspondant plus du tout à ce qu'elle était à l'époque de l'apogée de l'État. Pour lui, des situations telles que celles où il y a souveraineté partagée (comme c'est le cas avec l'Union européenne ou encore l'imposition par le FMI de politiques économiques à des États) suggèrent à quel point une affirmation voulant que la théorie stipulant que la souveraineté soit absolue et indivisible semble dépassée (Agnew, 2005, p. 437). Sur le plan pratique, c'était déjà le cas, mais ce qui est nouveau c'est que même sur le plan théorique, la conception que l'on se fait de la souveraineté ne tient plus : « dans un monde d'États désagrégés, la souveraineté, traditionnellement attachée à un État unitaire, va, elle aussi, probablement se désagréger. Cette étape va requérir une conception différente de la vraie nature de la souveraineté » (Slaughter, 2004, p. 186; traduction libre). Ainsi, le concept classique de la souveraineté, s'il n'est pas abandonné, a subi une déstructuration profonde à un point tel qu'il n'est plus définissable en termes westphaliens (Negri, 2014, p. 206).

De ce point de vue, la globalisation a des impacts incontestables sur le concept de souveraineté. Ainsi, Oji et Ozioko concluent que la souveraineté étatique est loin d'être celle du temps de Hobbes et de Bodin (Oji et Ozioko, 2011, p. 264). Le poids du marché dans les orientations et décisions qui sont prises ne fait que croître ; « ce n'est pas que les gouvernements ne sont pas capables de diriger eux-mêmes leur État, mais pour survivre ils doivent diriger leurs politiques nationales d'une manière leur permettant de s'adapter aux pressions des forces du marché transnational » (Oji et Ozioko, 2011, p. 263; traduction libre). De plus, la globalisation présente de nouvelles possibilités d'interaction avec les sphères de contrôle étatique ; l'impact de structures politiques internationales comme les droits humains sur les capacités de décision des États en est un bel exemple. Oji et Ozioko rappellent toutefois que les structures politiques internationales sont la création des États membres eux-mêmes. En ce sens, elles sont le produit de la souveraineté étatique. Mais elles acquièrent un pouvoir qui devient parfois dérangeant pour ces mêmes États membres. Ainsi, la Cour internationale de justice prend des

décisions qui ont un effet direct sur les politiques nationales, et ce, même si elles n'ont pas été endossées par les États (Oji et Ozioko, 2011, p. 266).

La souveraineté semble donc pouvoir être divisée, partagée et transformée. Demeure cependant la question de savoir si ce faisant, elle perd sa substance. Dans un tel cadre, la souveraineté, loin d'être surannée, serait plutôt reconstituée (Grande et Pauly, 2007, p. 6). En effet, la souveraineté étatique ferait encore sens à l'époque contemporaine puisqu'elle s'inscrit dans un contexte où les États territoriaux conservent leur importance. Toutefois, ses modalités, datant du 17^{ème} siècle, doivent être réaménagées pour correspondre davantage à une nouvelle réalité où les États, à cause de la montée en puissance d'autres acteurs, se doivent de partager leur pouvoir et leur autonomie. Dans les mots de Keating, « l'État n'est plus qu'un des multiples lieux où se résolvent les problèmes » (Keating, 1997, p. 56).

Puisque la souveraineté étatique est appelée à changer autant dans sa forme (elle n'est plus une valeur indivisible et absolue) que dans sa portée (elle ne vise plus la capacité de résister à une décision, un choix, ou de s'y soustraire, mais plutôt de coopérer), plusieurs auteurs se sont attaqués à développer un nouveau concept qu'ils jugent mieux adapté à l'époque contemporaine. Ong, par exemple, met de l'avant le concept de souveraineté 'graduée' et explique que la globalisation crée une situation dans laquelle même si les États maintiennent leur contrôle sur leur territoire, des entités obtiennent la possibilité de choisir les termes de constitution et de régulation de certains domaines. Elle croit que ce n'est pas l'existence en soi mais plutôt la nature de la souveraineté qui est appelée à se transformer par l'exercice de la souveraineté 'graduée'. Cette expression réfère aux effets d'une gestion flexible de la souveraineté où « les États sont passés d'administrateurs d'une entité nationale étanche à des régulateurs d'espaces divers et de populations qui sont liés aux marchés globaux » (Ong, 2006, p. 78; traduction libre).

Pour sa part, Keating parle de post-souveraineté, estimant que la doctrine de la souveraineté classique (indivisible et exclusive à l'État) est actuellement intenable (Keating, 2001, p. 28). Le principe est en effet de plus en plus défié par l'émergence d'ordres nouveaux : augmentation du nombre d'organisations transnationales ; doctrine

internationale des droits de l'homme ; revendications des minorités et des nations sans États. C'est en ce sens qu'il y aurait post-souveraineté, puisque la souveraineté est désormais divisée et dispersée.

D'autres auteurs poussent l'analyse encore plus loin et estiment que c'est la souveraineté en tant qu'autonomie qui ne fait plus sens. Anne-Marie Slaughter, par exemple, croit que se dessine un nouvel ordre mondial où la souveraineté est désormais désagrégée entre plusieurs sources d'autorité. Elle estime que la souveraineté ne représente plus la capacité de résister, mais plutôt la capacité de s'engager : « la souveraineté en tant qu'autonomie ne fait plus sens. La nouvelle souveraineté c'est le statut, l'adhésion, la liaison au reste du monde et l'habileté politique d'être un acteur à l'intérieur de celui-ci » (Slaughter, 2004, p. 267; traduction libre). Troper fait une proposition semblable lorsqu'il estime que le fait que les États participent à des traités qui prennent place sur le plan international n'est pas un signe de perte de souveraineté, au contraire ils voient leur champ d'action augmenter (Troper, 2014, p. 140). Cohen s'exprime en des mêmes termes similaires lorsqu'il déclare qu' « aujourd'hui, les États, pour réaliser leur souveraineté, ont besoin du statut de membre avec le droit de participer aux processus décisionnels¹⁶ » (Cohen, 2012, p. 77; traduction libre).

La souveraineté est ainsi appelée à se transformer. La conception traditionnelle de la souveraineté apparaît donc pour plusieurs, comme un guide mal adapté à l'analyse politique actuelle. La globalisation comporte de nouvelles dynamiques qui tendent à pencher en faveur d'un système de réseaux d'autorité politique fortement liés qui viennent défier le principe de souveraineté étatique territorialisée comme étant la seule et unique possibilité d'être de la souveraineté (Appadurai, repris dans Agnew, 1999, p. 442). La globalisation comprend donc de nouvelles dynamiques qui font en sorte de transformer la souveraineté (Agnew, 2005, p. 438). Ces nouvelles dynamiques, qui ne cadrent pas toujours avec les frontières territoriales, transforment également la nation qui, à certains égards, semble se libérer du lien étroit qui l'unit à l'État.

¹⁶ Il diffère de Slaughter sur le fait que cette « nouvelle dimension en tant que statut et inclusion dans les institutions de gouvernance globale agit en supplément, mais ne vient pas remplacer la souveraineté en tant qu'autonomie » (Cohen, 2012, p. 77; traduction libre), et ce, même si elle est devenue aussi importante que cette dernière (Cohen, 2012, p. 323).

2.5 La nation

Pour certains spécialistes, la globalisation aurait ouvert aux nations de nouvelles portes en matière de reconnaissance, notamment sur le plan international (Keating, 2001, p. 102). Par exemple, dans l'Union européenne, les nations sans État peuvent utiliser différentes techniques telles : travailler avec leur propre État, revendiquer une Europe des régions ou faire pression par elles-mêmes pour être davantage prises en considération. C'est ce qu'a tenté de faire, par exemple, le parti national basque en profitant des opportunités offertes par le mouvement favorisant une Europe des régions pour joindre d'autres nations sans États et par le fait même faire accroître le rôle des entités sous-étatiques à l'intérieur de l'Union européenne. La globalisation pourrait permettre la reconnaissance de divers peuples qui s'en servent comme d'un levier de pouvoir. Les peuples autochtones, par exemple, à l'aide des Nations Unies et des médias de masse, ont réussi à faire la promotion de leurs particularités (Scholte, 2005, p. 81). Ainsi, la globalisation est en mesure de reconnaître de la diversité. On peut donc être porté à croire que la globalisation n'a pas apporté cette convergence décrite par certains spécialistes, au contraire elle a offert aux nations et aux cultures de nouveaux moyens de s'émanciper (Keating, 2001, p. 136). Michael Keating a démontré que la globalisation et le nouvel ordre transnational en général ont favorisé l'essor de nouveaux nationalismes. Ainsi, le processus de globalisation « n'est pas univoque, mais bien dialectique : il donne aussi de nouvelles ressources aux acteurs nationalistes » (Keating, 2001, p. 136; traduction libre). La montée du nationalisme en Catalogne en est un exemple. La Catalogne est ainsi devenue extrêmement active dans ses relations externes en revalorisant son histoire en tant que nation enchâssée dans l'Espagne, l'Europe et les réseaux méditerranéens.

La globalisation transforme le lien qui unissait nations et États : pour les nations, la globalisation se traduit par le fait que les gouvernements ont plus de difficulté qu'autrefois à défendre les intérêts portés par leurs citoyens. Pour les États, la globalisation fait en sorte que ces derniers n'ont plus besoin d'entretenir une identité nationale forte et soudée comme c'était le cas lors du temps des guerres interétatiques (Sassen, 2009, p. 233). La globalisation a donc provoqué une transformation dans la

relation entre l'État et la nation. Pensons notamment à la possibilité d'expérimenter la citoyenneté par les droits et pratiques possibles au sein des systèmes globaux (Sassen, 2008, p. 298) et qui vient redéfinir complètement l'attachement des nations d'avec l'État territorial.

Tout ceci transforme l'association entre la nation et l'État puisqu'au premier abord, la globalisation paraît modifier les pratiques citoyennes. Notons que la pratique citoyenne étant partiellement construite en fonction des conditions dans lesquelles elle se trouve, un changement dans ces conditions mène nécessairement à une transformation de ses attributs (Sassen, 2009, p. 229). Les dynamiques présentes dans la globalisation (pensons notamment à la numérisation), « produisent des ouvertures opérationnelles et rhétoriques pour l'émergence de nouveaux types de sujets politiques et de nouvelles spatialités pour les politiques » (Sassen, 2009, p. 231; traduction libre). Ceci ouvre la porte à deux sortes de citoyenneté. La première se développe à l'intérieur de l'appareil de l'État et tend vers la dérégulation (Sassen, 2009, p. 242) ; elle consiste en des pratiques étatiques jugées plus flexibles¹⁷. La seconde se développe à l'extérieur. Elle est moins formalisée que la première, qui voit la citoyenneté comme une institution. Elle est une citoyenneté informelle, reconnue par un autre cadre que celui de l'État, et ce, même si au fil du temps elle a tendance à devenir partie prenante du national. Elle peut, par exemple, provenir de la reconnaissance internationale des droits de l'homme (Sassen, 2009, p. 231).

Ces nouvelles pratiques citoyennes deviennent une tranche de vie associationnelle qui prend forme au-dessus des individus et en dessous des États, mais également au-delà des frontières des États (Wapner, repris dans Sassen, 2009, p. 236; traduction libre). Ainsi, la globalisation a des effets sur les nations et par le fait même le nationalisme. Bien que certains spécialistes croient en la fin des revendications nationales en cette ère de globalisation, la capacité de résistance du nationalisme de même que ses interactions complexes avec la globalisation font de son affaiblissement quelque chose qui n'est pas si sûr. Tournons-nous vers cette question.

¹⁷ Les États qui acceptent des immigrants sans papiers et font d'eux des membres de la communauté politique s'ils remplissent certaines conditions représentent un exemple de cette dérégulation (Sassen, 2009, p. 242).

Pour certains spécialistes des théories internationales, les processus de globalisation vont mener à un affaiblissement du nationalisme puisqu'ils vont engendrer une homogénéisation culturelle et sociale. Martell explique que se produirait ainsi un aplanissement des différences nationales au profit d'une culture globale, ce qui aurait pour effet de rendre moins marquées les différences nationales puisque dans un monde sans frontières les gens s'imprèneraient de cultures de partout dans le monde au lieu de n'être centrés que sur leur propre nation (Martell, 2007, p. 174). Selon Guéhenno, les interrelations croissantes entre les peuples, de même que la disparition des frontières vont mener à une homogénéisation des cultures et des goûts. Selon cette logique, l'hégémon mondial, les États-Unis, propage la culture américaine à l'ensemble de la planète et les cultures minoritaires s'en retrouvent affaiblies. Les produits McDonald's et les films hollywoodiens en sont un bon exemple. L'homogénéité devient la règle et la différence l'anomalie (Guéhenno, 2000, p. 78). D'autres spécialistes soutiennent toutefois un discours contraire. Pour Dieckhoff, le nationalisme est une « configuration centrale de la modernité qui connaîtra certes des recompositions avec le mouvement de globalisation actuelle, mais ne disparaîtra pas pour autant » (Dieckhoff, 2007, p. 55). Le développement des flux migratoires représente également bien cette recomposition. En effet, l'urbanisation, l'industrialisation de même que le développement des moyens de communication ont obligé des pans de la population à se déplacer dans les grands centres urbains ce qui a favorisé une certaine homogénéité. « Tous les pays dont l'économie se modernise ont nécessairement tendance à se ressembler [...] ces sociétés se trouvent liées entre elles de manière croissante par les marchés mondiaux et par la diffusion d'une culture de consommation universelle » (Fukuyama, 1992, p. 15). Cela dit, une telle lecture unidimensionnelle ne représente pas la réalité. Pour Dieckhoff,

Si en effet, la modernisation a pu accélérer l'assimilation nationale à l'intérieur d'un État, en relativisant, voire en effaçant, les distinctions culturelles ou sociales entre des populations d'origine différente, cette correspondance n'a jamais été univoque. En France, les choses sont allées dans ce sens [...] Toutefois, le résultat était tout autre lorsque la modernisation s'opérait dans le cadre d'une seule et même région [...] Le résultat était aussi différent lorsque la migration continue de paysans

parlant une langue populaire les obligeait à quitter leur région d'origine pour s'installer dans des centres urbains, moteurs de l'industrialisation, qui étaient peuplés par un autre groupe linguistique dominant. [Les premiers] sont alors tentés de construire une 'niche protectrice' [...] et, pour cela, s'engagent sur la voie du nationalisme culturel puis politique (Dieckhoff, 2007, p. 57).

Ce qui ressort ici, c'est que dans bien des cas, la croissance des échanges entre les peuples a, au contraire, « accéléré la prise de conscience nationale en soulignant autant les traits distinctifs entre un groupe et ses voisins que les traits de contiguïté à l'intérieur du groupe » (Dieckhoff, 2007, p. 58).

Il ne semble donc pas y avoir un affaiblissement du nationalisme, mais plutôt une reconfiguration de ce dernier en regard des processus de globalisation. En effet, les nouvelles technologies d'information et de communication ont augmenté les perspectives d'une culture globale, qu'elle soit unique ou plutôt composée de plusieurs cultures spécifiques, ce qui a ouvert la voie à des possibilités inédites en matière de nationalisme (Breuilly, 2011, p. 420). La globalisation permet l'essor de nouvelles politiques subétatiques, nationales, mais également transnationales (Breuilly, 2011, p. 422). Ce qu'il faut retenir donc, c'est que le nationalisme, comme il a su le faire depuis plus de deux siècles, « va probablement s'adapter à la nouvelle configuration politique mondiale [et] il est certainement trop tôt pour rédiger [sa] notice nécrologique » (Breuilly, 2011, p. 424; traduction libre).

La globalisation, d'une part, ouvre la porte aux forces homogénéisatrices, mais d'autre part, en offrant aux particularismes de nouveaux moyens de s'exprimer, semble davantage accommoder les nations que les étouffer (Dieckhoff, 2007, p. 70). Le nationalisme à distance en est bel un exemple¹⁸ (Dieckhoff, 2007, p. 79).

¹⁸ Dans un tel cadre, les citoyens sont en mesure de s'identifier à la fois à leur nation, à l'État et à un ordre transnational plus large (Keating, 2001, p. 100). À juste titre, Scholte souligne que des centaines d'identités nationales dans le monde contemporain se sont développées à une échelle plus petite que celle de l'État (Scholte, 2005, p. 233). Cette pluralisation identitaire s'effectue également par des attachements qui sont non territoriaux. « Alors que les identités nationales impliquent l'attachement à un pays, d'autres aspects tels l'âge, la condition physique, les classes, la foi, le genre, la profession, la race, l'orientation sexuelle, et

L'État n'est toutefois plus le site exclusif de l'expérience citoyenne. Cependant, il reste le plus important (Sassen, 2009, p. 242). En effet, « si d'importantes caractéristiques de l'organisation territoriale et institutionnelle du pouvoir politique et de l'autorité de l'État ont changé, nous devons tout de même considérer que les caractéristiques clé de l'institution de la citoyenneté – ses droits formels, ses pratiques, sa dimension subjective – [...] demeurent centrées sur l'État » (Sassen, 2009, p. 243; traduction libre).

En somme, les nations assurent encore le rôle de foyer identitaire pour les populations : « comme la diffusion globale des relations de marché vient disjoindre les sociétés, les traditions et les pratiques familiales, les nations promettent l'adhésion à une communauté, l'inclusion voire même le refuge » (Suny, 2011, p. 113; traduction libre). Plus que jamais, les gens auraient besoin de la nation ne serait-ce que pour la stabilité, le sentiment d'identité voire même pour définir leurs intérêts face à ceux des marchés globaux. Ainsi, « l'identité nationale et ethnique reste l'identité la plus saillante jusqu'à ce qu'une meilleure fasse son apparition [...] Elle propose des connexions émotionnelles et culturelles contre les intérêts économiques étroits » (Suny, 2011, p. 113; traduction libre).

Ce chapitre a permis de faire un bref bilan des transformations qu'ont subi les principales caractéristiques de l'État dans le contexte de la globalisation. Il a démontré que la territorialité est touchée à la fois par des phénomènes de déterritorialisation, mais aussi, comme je l'ai expliqué, de reterritorialisation, dans la mesure où on assiste à un regain des territoires en tant qu'éléments importants de la vie politique (Keating, 2001, p. 54). Se dessine ainsi une nouvelle géographie du pouvoir. Quant à la souveraineté, elle n'est plus indivisible et absolue, mais plutôt partagée et diffuse. Un constat semblable s'applique à l'autorité, qui est dorénavant partagée avec des acteurs publics et privés qui gagnent en pouvoir dans les processus décisionnels, qui sont de plus en plus complexes. Ces transformations viennent attaquer la conception que l'on se fait des caractéristiques des États. Ceci ne signifie pas pour autant que leur pouvoir a nécessairement diminué. Pour certains spécialistes, les changements dans l'organisation interne de l'autorité

la croyance en l'espèce humaine en elle-même ne sont pas liés à une localisation territoriale » (Scholte, 2005, p. 239; traduction libre).

politique n'ont pas diminué l'importance de l'État et de ses fonctions. En matière de souveraineté interne par exemple, plusieurs auteurs partagent l'idée que les transformations effectuées étaient nécessaires pour que les États conservent leur pouvoir autant que possible sur le plan externe (Grande et Pauly, 2007, p. 10). Quant aux nations, le chapitre a montré que ces dernières se servent de nouveaux leviers de reconnaissance engendrés par la globalisation pour se faire entendre et accepter.

Les spécialistes en la matière ne s'entendent toutefois pas sur le degré de perte d'autonomie de l'État. Certains croient que l'heure de la souveraineté étatique a sonné, alors que d'autres estiment que cette lecture est exagérée. Ils ne s'entendent pas non plus sur les impacts de telles transformations sur les capacités de contrôle des États. Certains diront que la globalisation a érodé les capacités de contrôle de l'État et ce faisant, défie le pouvoir même des États comme source décisionnelle ultime. Conséquemment, ceux-ci seraient désormais des acteurs dépassés. Leurs détracteurs estiment plutôt que si la globalisation est ce qu'elle est, c'est parce que les États l'ont voulue ainsi. Il y a donc entre spécialistes des divergences de point de vue notables quant aux transformations du rôle de l'État. C'est pourquoi je vais maintenant me pencher sur trois grandes thèses en matière de globalisation et de relations internationales, soit les hyperglobalistes, les sceptiques et les transformationalistes. Mais avant tout, je vais m'attarder à un concept clé de ce mémoire et qui est loin de faire l'unanimité, celui de globalisation.

CHAPITRE 3

TROIS THÈSES EN MATIÈRE DE GLOBALISATION

Cliccours.com

Les précédents chapitres ont permis de mieux saisir le concept d'État. Le premier chapitre, par l'analyse des principales doctrines en relations internationales sur le sujet, a dressé le portrait des caractéristiques principales de l'État, ce qui a permis de bien cerner le concept, ainsi que de comprendre son rôle et ses fonctions. Le chapitre suivant a présenté un ordre nouveau dans lequel se transforment les bases du système décrit dans le premier chapitre. Ce chapitre a permis de présenter les transformations récentes de l'État et ce faisant, de mettre en lumière les changements qu'il a connus. J'ai ainsi montré qu'ils sont désormais appelés à coopérer avec d'autres acteurs, non étatiques, publics ou privés, s'ils veulent atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés, et ce, même au plan 'intérieur'. Ce chapitre a fait état des effets de cet ordre nouveau sur les caractéristiques préalablement identifiées de l'État (territorialité, autorité, souveraineté et nation) en montrant comment, dans ce contexte, elles se sont modifiées. Il a permis de démontrer que l'ordre 'post-westphalien' présente une nouvelle géographie du pouvoir qui conduit à redéfinir le concept de territorialité. Cette nouvelle géographie du pouvoir entraîne également une redéfinition du principe d'autorité, qui a gagné en complexité. Quant à la souveraineté étatique, sa caractérisation originale comme valeur indivisible et absolue est elle aussi transformée. Finalement, la dernière section a explicité de quelle façon l'ordre 'post-westphalien' a eu un impact sur le lien entre État et nation. Celui-ci en est venu à moduler l'attachement des nations d'avec l'État territorial, dans la mesure où il leur a permis, à certaines occasions, de passer outre le cadre étatique. Par exemple, il leur a donné des possibilités inédites en matière de reconnaissance sur le plan international.

Ce sont donc les fondements mêmes du modèle de l'État qui se transforment, dans le cadre du processus complexe connu sous le vocable de globalisation. De manière générale, on peut décrire la globalisation comme un processus historique « à l'origine d'une mutation fondamentale de l'échelle spatiale, propre à l'organisation des sociétés humaines, qui relie des collectivités éloignées et élargit la portée des relations de pouvoir par-delà les régions et les continents » (McGrew, 2011, p. 20). La globalisation ne se réduit donc ni à l'internationalisation, qui représente une interdépendance accrue entre les États, ni à la régionalisation de l'espace mondial, qui signifie la multiplication d'accords de toutes sortes entre États. La signification exacte de ce terme ne fait cependant pas l'unanimité, ce qui pose problème lorsqu'on veut en présenter une

définition claire. Il faut pourtant tenter de proposer une telle définition si l'on veut bien comprendre le phénomène et ses conséquences pour l'organisation du politique dans les sociétés contemporaines, et par conséquent, pour le sujet de ce mémoire.

L'objectif de ce chapitre est donc double. La première partie présentera les principales définitions et conceptions de la globalisation. Cela me permettra de préciser la définition de la globalisation qui sera utilisée pour la suite du mémoire. Le chapitre présentera ensuite de manière générale trois grandes thèses sur la globalisation, soit celle des *hyperglobalistes*, celle des *sceptiques* et celle des *transformationalistes*. Ceci permettra de faire état des différents points de vue qui s'affrontent quant à la place occupée par l'État dans le système politique mondial actuel. J'aborderai ensuite les principaux arguments de chacune de ces écoles de pensée, afin de les comparer de manière systématique du point de vue des éléments suivants : le niveau, inégalé ou non, de la gouvernance économique actuelle ; la gouvernance et l'autorité ; la territorialité ; la souveraineté ; le rôle des gouvernements ; et les inégalités¹⁹ présentes au sein du système d'États. Ceci permettra de faire ressortir les principales positions de chacune de ces écoles, de même que les ressemblances et les divergences entre elles. Ce chapitre doit ainsi permettre de mettre la table pour l'étude plus profonde des positions de chaque thèse quant à cette facette bien précise du pouvoir de l'État qu'est son autorité économique.

3.1 Le concept de globalisation

On peut dire de la globalisation qu'elle est un processus complexe qui a notamment pour effet de provoquer une multiplication des relations économiques et sociales entre les États et les peuples. Cet ensemble de processus a un impact considérable puisqu'il fait de la planète un espace social commun et a notamment pour effet de dénationaliser (au sens

¹⁹ Ce point a ceci de particulier que chaque thèse, bien qu'elles s'entendent pour dire que la globalisation accentue les inégalités, possède sa propre explication du phénomène : les hyperglobalistes croient en la perte de la signification de l'État dans l'organisation de la vie sociale au profit de liens transnationaux ; les sceptiques estiment que si les inégalités perdurent, c'est qu'elles favorisent certains États ; les transformationalistes pensent plutôt que les États sont les acteurs les mieux positionnés pour rendre la globalisation plus juste par leur capacité à ajuster et stimuler le cadre des politiques mondiales. Les inégalités sont donc un bon indicateur de la façon dont chaque thèse perçoit la globalisation.

de dés-étatiser) l'exercice du pouvoir. La globalisation contribue ainsi à rendre plus floue la distinction conventionnelle entre le national et l'international. Mais les terminologies employées pour la décrire, de même que les opinions sur sa nature et sa nouveauté, sont loin de faire l'unanimité. Il existe en effet plus d'un terme pour désigner les processus globaux qui se dessinent actuellement à l'échelle planétaire. L'internationalisation fait référence « aux échanges de diverses natures, économiques, politiques, culturels, entre nations, aux relations qui en résultent, pacifiques ou conflictuelles, de complémentarité ou de concurrence » (Rocher, 2001, p. 19). La mondialisation consiste en l'expansion mondiale contemporaine des relations et des échanges internationaux et transnationaux (Rocher, 2001, p. 19). Quant au terme globalisation, il réfère « à l'émergence d'un *système-monde* au-delà des relations internationales, au-delà de la mondialisation, un fait social total au sens propre du terme, un référent en soi » (Rocher, 2001, p. 19). Ce nouvel espace est délocalisé et constitue un niveau spécifique de l'activité économique, politique, sociale et culturelle (Rocher, 2001, p. 19). Ces trois termes ne sont donc pas synonymes.

Le concept de globalisation englobe ainsi des réalités qui ne se retrouvent pas dans le terme 'mondialisation'. Pensons par exemple à la supra-territorialisation des relations politiques, économiques et sociales qui en vient à créer un espace totalement délocalisé (Rocher, 2001, p. 19). La globalisation n'est pas seulement le fait de percevoir le monde comme un ensemble étendu des relations et des échanges ; c'est l'avènement d'un *système-monde* en soi qui se retrouve au-delà même des relations internationales et au-delà même de la mondialisation (Rocher, 2001, p. 19). Cet espace délocalisé en vient à constituer un niveau spécifique de l'activité économique, politique, sociale et culturelle. Ainsi, ce qui se globalise « tend à devenir un ensemble régi par des règles telles que le tout organisé constitue un système », comme l'explique Bartoli (Bartoli, 2000, p. 10). Held *et al.* rappellent que la globalisation s'inscrit dans une relation complexe avec des phénomènes qui peuvent lui paraître opposés. En effet, elle profite parfois de processus qui semblent la contredire, comme c'est par exemple le cas avec la régionalisation économique, présente au sein de l'Union européenne, qui fournit des infrastructures économiques et administratives qui permettent en réalité à la globalisation de s'approfondir (Held *et al.*, 1999, p. 16).

Tous ne s'entendent toutefois pas sur ce que la globalisation représente. Pour certains, elle dénote l'expansion du système capitaliste ; c'est notamment ce que proposent les auteurs néo-marxistes (Bolduc et Ayoub, 2000, p. 20). De ce point de vue, la globalisation fait référence à l'internationalisation des marchandises et des échanges. Pour d'autres, la globalisation véhicule plutôt le primat de l'Occident et de ses valeurs sur le reste du monde (*Ib.*). Elle représenterait ainsi un certain degré d'impérialisme en faisant notamment la promotion de « l'ensemble du système libéral développé par les pays occidentaux » (Bolduc et Ayoub, 2000, p. 24). D'autres encore définissent la globalisation comme « le processus d'interaction qui définit les interrelations et interactions des sociétés humaines avec les milieux naturels » (Carroué *et al.*, 2009, p. 9). De ce point de vue, la globalisation réfère aux actions humaines qui affectent le globe et son environnement. Pour certains, la globalisation signifie la diffusion de la communication et la circulation de l'information (Dollfus *et al.*, 1999, p. 2) . Dans ce cadre, elle est entendue comme le produit « de l'ensemble des diffusions, des échanges et communications entre les différentes parties de l'humanité » (*Ib.*).

Ainsi, non seulement la globalisation semble-t-elle renvoyer à autre chose qu'une simple intensification des relations entre États ; il n'existe pas de vision commune de ce concept et de l'impact des processus qui y sont associés. Il existe également différents points de vue quant aux effets qu'a la globalisation sur l'État.

Trois grandes thèses présentent des visions différentes de ces effets. Les hyperglobalistes croient que la globalisation va mener à la fin du système d'États, ces derniers n'étant tout simplement plus aptes à diriger l'ordre mondial. Les sceptiques estiment au contraire qu'elle ne mènera pas à des changements significatifs dans l'organisation de l'ordre politique mondial. Finalement, les transformationalistes pensent qu'elle va provoquer des changements organisationnels, mais que ceux-ci n'annoncent pas nécessairement la disparition du système d'États. Ces trois écoles de pensée conçoivent différemment les causes de la globalisation, sa périodisation, ses trajectoires et les conséquences qui en découlent.

Les *causes* concernent la question des moteurs de la globalisation. Pour certains, un impératif unique mène la globalisation : le capitalisme ou les changements

technologiques, par exemple. Pour d'autres, les causes sont multiples et résultent d'une combinaison de facteurs qui incluent des choix politiques, économiques et/ou idéologiques (Held *et al.*, 1999, p. 12). La *périodisation* concerne la forme de la globalisation contemporaine et fait référence à différentes phases du phénomène. Ainsi, Robertson distingue cinq phases de globalisation entre le XV^{ème} et XX^{ème} siècle : la phase embryonnaire (du XV^{ème} au milieu du XVIII^{ème} siècle), la phase naissante (du milieu du XVIII^{ème} jusqu'en 1870), la phase du décollage (de 1870 jusqu'au milieu des années 1920), la phase de la dispute pour l'hégémonie (de 1920 à 1960) et la phase d'incertitude (qui a débuté vers la fin des années 1960) (Robertson, 1992, p. 58-59). McGrew et Held ont pour leur part identifié quatre époques de globalisation : l'époque prémoderne, le début des temps modernes, la période moderne et l'époque contemporaine (Held *et al.*, 1999, p. 415-424). Scholte en décrit plutôt trois : une première débutant aux alentours du V^{ème} siècle av. J.-C. jusqu'au XIX^{ème} siècle, une seconde qui se serait déroulée du XIX^{ème} au milieu du XX^{ème} siècle et une autre qui se serait entamée il y a environ cinq décennies (Scholte, 2005, p. 101). La *trajectoire* réfère à la direction empruntée par la globalisation : certains affirment qu'elle évolue dans une seule direction (donc qu'elle est unilinéaire), d'autres au contraire voient plutôt le processus comme étant caractérisé par des avancées et reculs successifs, comme l'a montré la période qui a suivi la Première Guerre mondiale. Les hyperglobalistes tendent à la représenter comme un processus séculaire d'intégration globale. De leur point de vue, la globalisation est un processus linéaire lié au déploiement du progrès humain. Les sceptiques évaluent plutôt la globalisation contemporaine en la comparant avec des époques historiques précédentes, telle l'époque de l'étalon-or classique et en concluent que le degré d'internationalisation actuel n'est pas sans précédent ; par conséquent, il peut être caractérisé par la régression. Les transformationalistes conçoivent le processus comme étant ponctué par des bouleversements et des contradictions ; ici, la globalisation est vue comme un processus qui pousse et tire à la fois la société dans des directions opposées (Held *et al.*, 1999, p. 14). Pensons par exemple aux groupes minoritaires qui, bien que menacés à certains égards par la globalisation, y voient également de nouveaux moyens de s'exprimer (Keating, 2001, p. 102). Les *conséquences* concernent ce qui en résulte, les suites du processus. Les hyperglobalistes croient qu'elle va mener à la fin de l'État, tandis que les

sceptiques estiment que l'État va continuer d'occuper une place de premier ordre dans le système politique mondial. Je vais maintenant aborder les principales définitions entourant la globalisation.

3.2 Portrait de différentes définitions du concept de globalisation

Scholte suggère qu'on trouve dans la littérature cinq grandes définitions de ce qu'est la globalisation (Scholte, 2005, p. 16). La première conçoit la globalisation en termes d'universalisation : « la globalisation est le processus de diffusion d'objets et d'expériences aux quatre coins du globe. La fabrication des voitures américaines est un exemple de cette diffusion²⁰ » (Scholte, 2005, p. 16; traduction libre). Une seconde définition associe plutôt la globalisation à la libéralisation ; « ici, la globalisation fait référence à une suppression des restrictions étatiques imposées sur les mouvements entre les pays dans le but de créer une économie mondiale ouverte et sans frontières » (Scholte, 2005, p. 16; traduction libre). Des preuves récentes d'un tel phénomène peuvent être trouvées dans la réduction du contrôle des capitaux et dans l'abolition des barrières de régulation des échanges commerciaux (Scholte, 2005, p. 16). Une troisième définition voit la globalisation comme une modernisation à saveur américaine. Suivant cette approche, « la globalisation représente une dynamique par laquelle les structures sociales de la modernité (capitalisme, individualisme, rationalisme, etc.) sont diffusées à l'ensemble du globe, et ce, au détriment des cultures préexistantes » (Scholte, 2005, p. 16; traduction libre). Cette définition présuppose que la globalisation comporte un certain degré d'impérialisme. La diffusion des restaurants McDonald's aux quatre coins du globe est un exemple de ce phénomène (Scholte, 2005, p. 16). La quatrième définition conçoit la globalisation en termes d'internationalisation. Cette vision est défendue par des auteurs tels Hirst et Thompson, qui perçoivent la globalisation comme un accroissement des échanges internationaux et de l'interdépendance. De fait, la globalisation désigne une «

²⁰ Trente pour cent de la valeur de l'auto va à la Corée pour l'assemblage, 17,5 pour cent au Japon pour les composantes et la technologie avancée, 7,5 pour cent à l'Allemagne pour le design, 4 pour cent à Taiwan et Singapour pour des pièces mineures, 2,5 pour cent au Royaume-Uni pour les services de promotion et de marketing, et 1,5 pour cent à l'Irlande et la Barbade pour le traitement de données. Ce qui signifie que seulement 37 pour cent de la production est générée aux États-Unis (WTO, 1998, p. 36)..

économie internationale ouverte avec de vastes et croissants flux commerciaux et d'investissements de capitaux entre les pays » (Hirst et Thompson, 1996, p. 48; traduction libre). Enfin, une dernière définition comprend la globalisation comme un processus qui vient reconfigurer la géographie sociale par un accroissement des interrelations entre les peuples. De ce point de vue, la globalisation représente un « processus (ou un ensemble de processus) qui incarne une transformation dans l'organisation spatiale des relations sociales et des transactions » (Scholte, 2005, p. 17; traduction libre), le tout associé à l'importance de la supra-territorialité²¹. Pensons par exemple aux diasporas qui, grâce aux nouvelles technologies, entretiennent des relations extraterritoriales plus aisément qu'autrefois.

Les divergences entre les différentes définitions de la globalisation ne s'arrêtent cependant pas ici puisque chaque école de théorie sociale et politique possède sa propre façon de considérer le phénomène. Leur présentation, qui ne vise pas à faire des recoupements avec les définitions présentées ci-haut, va plutôt permettre de mettre en exergue les différences sous-jacentes des différentes théories entourant le concept de globalisation. Elles permettront aussi d'identifier des éléments sur lesquels certaines de ces écoles sont assez proches les unes des autres en matière de globalisation et d'État présentées dans ce mémoire. Pour les *libéraux*, la globalisation est perçue comme résultant de l'aspiration humaine au bien-être et à la liberté politique. L'accroissement des activités trans-planétaires proviendrait des désirs des individus d'accroître leur bien-être, par le biais du marché et de leurs libertés, garanties par les gouvernements (Scholte, 2005, p. 124). L'accent est mis ici sur le marché, et la globalisation s'explique par les avancées technologiques et la construction d'infrastructures institutionnelles (Scholte, 2005, p. 135). Cette vision se rapproche fortement de la thèse hyperglobaliste, que je vais expliquer sous peu et qui comprend la globalisation comme impliquant une plus grande liberté pour les capitaux et les mouvements de population. De même, elle représenterait une augmentation de l'intégration économique internationale, ce qui a tendance à rendre les frontières nationales obsolètes. Ainsi, dans les deux cas, l'accent est mis sur le marché et sur la constitution d'un monde de plus en plus exempt de frontières.

²¹ Les relations supra-territoriales sont des relations sociales qui transcendent la géographie territoriale : « elles sont relativement dissociées du territoire » (Scholte, 2005, p. 61; traduction libre).

Quant aux *réalistes*, ils s'intéressent plutôt aux relations de pouvoir. Pour eux, ce sont les États souverains territoriaux qui sont les principaux acteurs du système politique mondial. Les États possèdent un appétit insatiable pour le pouvoir et s'affrontent perpétuellement en tentant de maximiser leurs propres intérêts (Scholte, 2005, p. 126). Les réalistes mettent donc l'accent sur les relations interétatiques et définissent la globalisation en termes de compétition entre les États les plus puissants (Scholte, 2005, p. 135). Ceux-ci sont en mesure de faire tourner le système à leur avantage comme l'a montré la période du pétrodollar où les États-Unis ont « manipulé la crise pétrolière pour servir leur propre intérêt » (Waltz, 1999, p. 697; traduction libre). Leur discours se rapproche fortement de la thèse sceptique, puisqu'ils soulignent que les États souverains territoriaux demeurent les principaux acteurs du système politique mondial. Dans les mots de cette thèse, « le global est simplement un autre adjectif pour décrire les relations transfrontières entre les pays » (Scholte, 2005, p. 16; traduction libre).

Pour leur part, les *marxistes* défendent une conception voulant que la globalisation réfère à un transfert du capitalisme vers l'hyper-capitalisme (Scholte, 2005, p. 136). Elle possède ainsi des points communs avec la thèse transformationaliste qui défend une croissance des relations trans-planétaires couplée à une hausse de la supra-territorialité.

Ce que l'on doit retenir de tout ceci, c'est que la globalisation peut être comprise de différentes façons selon la lunette idéologique retenue. Bien que chacune des perspectives mette en lumière certains points permettant une meilleure compréhension du processus, elles possèdent toutes des limites du fait qu'elles ramènent invariablement leur analyse de la globalisation à quelques phénomènes (Scholte, 2005, p. 136). Or, ce mémoire va démontrer que la globalisation ne peut se réduire à quelques phénomènes et qu'une bonne analyse de cette dernière devrait prendre en considération plusieurs aspects. Ainsi, McGrew souligne qu'elle est un processus multiforme dont les effets peuvent être visibles dans tous les grands domaines de l'activité sociale (McGrew, 2011, p. 23). Elle peut donc prendre plusieurs formes : économique, politique, technologique, voire même culturelle et sociale.

C'est pourquoi j'utiliserai la définition proposée par Held, McGrew, Goldblatt et Perraton. Elle a l'avantage d'être à la fois inclusive et précise, puisqu'elle caractérise la

globalisation en fonction de quatre volets (expansion intensité, vitesse, conséquences). Elle a aussi le mérite de mettre en lumière le fait que la transformation dans l'organisation spatiale des relations sociales et des transactions a ceci de particulier qu'elle vient générer de nouveaux réseaux d'exercice du pouvoir. Ils décrivent la globalisation comme étant

un processus (ou un ensemble de processus) qui implique une transformation dans l'organisation spatiale des relations sociales ainsi que des transactions - évaluées en termes de leur expansion, leur intensité, leur vitesse et leurs impacts - et qui génère des flux transcontinentaux ou interrégionaux de même que des réseaux d'activité, d'interaction et d'exercice du pouvoir (Held *et al.*, 1999, p. 16; traduction libre).

Une telle définition est propice à une analyse comparée des différents points de vue sur le sujet. Elle implique que la globalisation *transforme* ces quatre dimensions par un *transfert* de l'exercice du pouvoir et de l'autorité. Or, ce mémoire vise justement à savoir si un tel *transfert* implique une redéfinition du rôle économique de l'État. Voyons donc chacun des éléments de la définition plus en détail.

L'*expansion* représente le développement des relations sociales et des transactions au-delà des frontières politiques, et elle a pour effet de faire de la planète un ensemble unifié. L'*intensité* réfère au fait que la force, ou plutôt le degré des relations sociales et des transactions, ne fait que croître et s'étend « à presque tous les domaines de la vie sociale » (McGrew, 2011, p. 20). La *vitesse*, caractérise le fait que ces relations et transactions gagnent en rapidité. Quant aux *conséquences*, elles représentent bien évidemment ce qui découle d'une transformation dans l'organisation spatiale des relations sociales et des transactions, par exemple le fait que la globalisation mène à une multiplication des relations économiques entre les États et les peuples (Owens *et al.*, 2011, p. 19) et transforme le globe en un espace social commun (Robertson, 1990, p. 20). Mis ensemble, ces éléments impliquent qu'une rapidité accrue des interactions et des dynamiques mondiales, couplée à de forts degrés d'expansion et d'intensité, ont cet effet que des événements locaux peuvent avoir des conséquences mondiales et vice-versa

(McGrew, 2011, p. 22). C'est en ce sens que se produit une transformation de l'organisation du social qui passe notamment par l'émergence d'un espace commun, la déterritorialisation des activités politiques, économiques et sociales, et la dénationalisation de l'exercice du pouvoir (McGrew, 2011, p. 22). McGrew l'a bien décrit, en disant que « nous vivons dans un monde où les événements les plus éloignés peuvent rapidement, voire instantanément, avoir de très profondes conséquences sur notre prospérité et notre perception de la sécurité individuelle et collective » (McGrew, 2011, p. 19). Ainsi, la globalisation comporte une spatialisation nouvelle de la vie sociale par le biais de processus qui tendent à modifier le rôle de l'État comme cadre décisionnel de la vie sociale.

Les spécialistes qui se sont penchés sur la globalisation se sont entre autres intéressés à ses effets sur les structures de gouvernance et d'autorité, dont l'État (Keohane et Nye, 2004, p. 193). En tentant de comprendre comment l'État réagit, et participe, à cette nouvelle dynamique qu'est la globalisation, ils se sont préoccupés des transformations de ce dernier et de son rôle comme foyer de l'autorité politique et économique. La remise en cause de l'État ne se limite pas à son rôle économique ; elle s'étend également à sa maîtrise des crises sociales, à sa légitimité et à son autorité. On s'interroge sur la capacité de l'État de traiter de situations particulières, tels les problèmes environnementaux.

Sur cette question, comme je l'ai déjà mentionné on peut distinguer trois grandes thèses : les hyperglobalistes, les sceptiques, et les transformationalistes. Pour les premiers, l'État est devenu obsolète. Ici on pense notamment aux travaux de Ohmae et Guéhenno. Les seconds voient la globalisation comme un produit des États eux-mêmes, et un moyen pour eux de consolider leur pouvoir. On pense ici à des auteurs tels Weiss, Hirst et Thompson. Les derniers estiment que la globalisation porte une dynamique nouvelle qui a obligé les États à se transformer et à s'adapter, bien qu'ils demeurent la source première de l'autorité. C'est dans cette perspective que se situent les travaux de Held, Scholte et McGrew, notamment. Malgré le fait qu'elles semblent diamétralement opposées sur certains éléments, les trois thèses se rejoignent néanmoins à certains égards. Par exemple, bien que certaines thèses insistent sur la particularité de la phase actuelle, les trois thèses analysées dans ce mémoire concèdent que le processus de globalisation

possède plusieurs phases historiques, de même que des racines fortes anciennes. Elles s'entendent aussi pour dire de la globalisation qu'elle reproduit et accentue les inégalités, soit entre les pays, soit entre les individus. De plus, les trois thèses sont également d'accord pour dire que le développement des marchés globaux provoque un déplacement de l'autorité publique vers des acteurs privés, et que pour profiter pleinement de l'économie globale, les gouvernements nationaux ont dû rogner une partie de leur souveraineté (Dubet, 2009, p. 37). Finalement, elles admettent toutes trois que la globalisation transforme l'ordre politique, social et économique mondial. En effet, la globalisation véhicule de nouveaux défis et enjeux, de même que de nouvelles logiques, qui touchent les États, leur rôle ainsi que leurs fonctions. Je vais maintenant me pencher plus en détail sur ces trois thèses, en particulier sur la manière dont elles voient l'État à l'époque contemporaine, les conséquences de la globalisation sur ce dernier, et l'analyse qu'ils font de son rôle en tant que foyer de l'autorité économique dans le contexte actuel.

3.3 Les hyperglobalistes

La première école de pensée à laquelle je vais m'attarder est celle des hyperglobalistes. Il existe certaines divergences entre les tenants de cette thèse²² mais de manière générale, ils conçoivent la globalisation comme un processus de dénationalisation et de déterritorialisation inévitable qui vient toucher l'ensemble de la planète. De ce point de vue, les États ne sont plus aux commandes de leur propre territoire, et leur autonomie est sans cesse remise en cause (Strange, 1996, p. 73). Les hyperglobalistes croient que les États n'ont plus leur place dans l'échiquier politique mondial. Ils ne sont plus aptes à gérer l'activité économique ; de même, leurs frontières, bien qu'encore présentes, sont de plus en plus remises en cause dans la réalité. Autrement dit, la globalisation a pour effet de définir une nouvelle époque de l'histoire humaine dans

²² Par exemple, les néolibéraux estiment que presque tous les pays ont des avantages comparatifs qu'ils peuvent utiliser sur le long terme. La compétition économique globale ne conduirait donc pas à un jeu à somme nulle. Les marxistes radicaux, au contraire, croient que le capitalisme global crée et renforce les modèles d'inégalités structurels à l'intérieur et entre les pays. Ainsi, les néolibéraux voient d'un bon œil le triomphe du marché et de l'autonomie individuelle sur l'État, tandis que les marxistes radicaux conçoivent plutôt la globalisation contemporaine comme la victoire du capitalisme global et oppressif (Held *et al.*, 1999, p. 4).

laquelle les États traditionnels sont devenus des entités anormales, voire obsolètes (Ohmae, 1996, p. 16). Ce faisant, les gouvernements seraient réduits à de simples épiphénomènes du libre marché (Ardalan, 2012, p. 232). Il faut souligner que cela ne signifie pas que les États vont disparaître du jour au lendemain ; toutefois, leur rôle est en forte diminution.

3.3.1 La globalisation actuelle : un phénomène sans précédent?

Les hyperglobalistes estiment que le degré d'extension de la globalisation actuelle est inédit. Il serait particulièrement marquant quand on évalue les avancées faites en matière des technologies de communication (Strange, 1996, p. 101). Se sont produites des avancées considérables en matière de systèmes de transmission : nous sommes passés des fils de cuivre à des câbles en fibre optique permettant d'envoyer des milliers de messages en simultané. L'invention des téléphones cellulaires a permis de créer un nouveau marché dans lequel sont impliqués des consommateurs provenant des quatre coins de la planète. En 1994 par exemple, le nombre d'utilisateurs était de 24 millions (Strange, 1996, p. 101); en 2000 il était de 720 millions, le 8 juillet 2010, ce nombre franchissait la barre des 5 milliards (Cherki, 2010, p. 1). Des satellites de communications sont en orbite, récoltant des nombreuses données en temps réel aux quatre coins du globe et à la vitesse de la lumière (Wriston, 1992, p. 12). Le monde est plus uni que jamais et « le degré auquel les individus étaient isolés les uns des autres avant l'avènement des technologies de communication modernes est même maintenant difficile à imaginer » (Wriston, 1992, p. 171; traduction libre).

Le constat est le même sur le plan économique. De 1950 à 1985, le commerce mondial a été multiplié par sept (Wriston, 1992, p. 79). En 1980, le volume quotidien des échanges sur le marché des changes aux États-Unis était évalué à 10.3 milliards de dollars ; neuf années plus tard, il était grimpé à 183.2 milliards de dollars. Et les États-Unis ne représentent qu'une partie, quoi qu'importante, du marché global (Wriston, 1992, p. 42). Quant aux taux de change des différentes monnaies, ils sont plus volatiles qu'ils ne l'étaient avant. (Wriston, 1992, p. 42).

3.3.2 *Gouvernance et autorité*

Dans un tel cadre, l'autorité des États est défiée à tous les niveaux, ce qui a pour effet de miner considérablement la territorialité, la souveraineté et l'autonomie étatique au profit d'instances qui tendent à devenir de nouveaux lieux de pouvoir. Ainsi, en matière de gouvernance et d'autorité, l'État ne possède plus la légitimité nécessaire pour représenter l'intérêt national (Ohmae, 1999, p. 192). Désormais, légitimité rime avec modèle multilatéral : tout requiert une coopération globale entre différents acteurs. C'est la fin de la conception territoriale de la gouvernance et de l'autorité politique, caractéristique fondamentale de l'État.

Pour les hyperglobalistes, les États ne sont donc plus les maîtres du jeu. Ils doivent partager la scène avec d'autres acteurs, comme les organisations internationales et les firmes multinationales, ou même des groupes transnationaux tels que Greenpeace, qui ne perçoivent aucune limite à leur champ d'action. Bien que les trois thèses abordées semblent d'accord pour dire que le rôle de l'État s'est transformé avec l'arrivée de nouveaux acteurs, ce sont les hyperglobalistes qui insistent le plus sur le degré de contrôle exercé par des acteurs non étatiques et privés. Dans cette perspective, les États sont supplantés par les organisations internationales, qui sont vues comme les nouveaux lieux de gouvernance et d'autorité. Pensons par exemple au Fonds Monétaire international, à l'Organisation des Nations unies ou encore à la Cour pénale internationale, qui possèdent pour certains les capacités nécessaires pour venir bouleverser les bases mêmes du système d'États modernes. Tout ceci fait en sorte que les États ne sont plus ces acteurs unitaires, souverains et autonomes d'autrefois. Leur autorité et leur légitimité sont défiées, et leur capacité de contrôle à l'intérieur de leurs frontières est amoindrie. Ils ne sont plus qu'« un foyer d'autorité parmi tant d'autres » (Strange, 1996, p. 73; traduction libre). Ainsi, pour les hyperglobalistes, la globalisation ne fait rien de moins que reconfigurer les modèles de la gouvernance et de l'autorité politique, dans un mouvement qui affecte aussi la territorialité.

3.3.3 Territorialité

Les hyperglobalistes privilégient l'angle économique, dans l'étude de la globalisation, et célèbrent l'émergence d'un marché global dans lequel une combinaison de phénomènes économiques et technologiques viennent attaquer les fondements territoriaux de la modernité politique (Guéhenno, 2000, p. 7; Albrow, 1996, p. 99). Ohmae explique qu'« aujourd'hui, si vous regardez attentivement les compagnies présentes au sein de la triade Amérique du Nord/Europe occidentale/Asie-Pacifique, vous verrez que les frontières nationales ont effectivement disparu et, avec elles, la logique économique qui en a fait d'utiles lignes de démarcation » (Ohmae, 1999, p. 180; traduction libre). Le monde de notre époque est un monde sans frontières, ou plutôt, un monde dans lequel les frontières ne possèdent plus cette signification de délimitation qui leur est propre en ce sens que « les divisions territoriales sont devenues de moins en moins importantes pour les sociétés humaines » (Ardalan, 2012, p. 232; traduction libre). La notion de territoire est actuellement remise en cause par une combinaison de phénomènes, pour beaucoup économiques, qui produisent une déterritorialisation des économies. Sur une carte politique, les frontières entre les pays paraissent aussi claires et distinctes qu'auparavant, mais sur la carte économique ces frontières ont largement disparu (Ohmae, 1995, p. 18). L'économie globale suit sa propre logique et développe ses propres réseaux, qui correspondent rarement aux frontières historiques entre nations (Ohmae, 1995, p. 190). Les citoyens sont désormais reliés à divers degrés dans une économie interreliée qui fait fi des frontières nationales : « les actifs sont maintenant échangés à travers les frontières nationales [...] les achats peuvent même être faits via le commerce électronique à travers des frontières nationales [...] les entreprises elles-mêmes changent de main au-delà des frontières aussi facilement que des peintures, des brevets et de l'immobilier » (Ohmae, 1995, p. xviii; traduction libre). La localisation des biens et services en des endroits précis n'est plus aussi importante qu'autrefois, et les nouvelles technologies de l'information ne font qu'augmenter la porosité des frontières. Par exemple, « le marché pour les ordinateurs IBM et Toshiba n'est plus défini par des frontières géographiques, mais par les attrait des utilisateurs, sans regard où se situent les usines » (Ohmae, 1995, p. 3; traduction libre). De même, les individus d'un pays donné sont plus que jamais en mesure d'aller chercher de l'information directement aux

quatre coins du globe et peuvent ainsi se comparer avec leurs semblables. Au Japon par exemple, les dirigeants ne peuvent plus faire vivre leurs citoyens à de faibles niveaux de vie puisque ces derniers sont maintenant capables de voir comment vivent leurs voisins (Ohmae, 1995, p. 19).

Face à cette réalité, les États perdent chaque jour un peu plus de contrôle sur les processus sociaux à l'intérieur de leurs frontières; « [ils] ont perdu leur rôle en tant qu'unités de signification et de participation » (Ardalan, 2012, p. 232; traduction libre). Comme l'explique Albrow, les citoyens, à l'ère globale, utilisent les institutions globales pour se faire entendre ; pensons aux peuples autochtones, qui à l'aide des Nations Unies ont fait la promotion de leurs particularités (Scholte, 2005, p. 81) et développent de nouveaux liens qui font concurrence à ceux qui sont développés dans le cadre étatique. Par conséquent, « l'État-nation ne contient plus les aspirations, ni ne monopolise l'attention de ceux qui vivent sur son territoire » (Albrow, 1996, p. 170; traduction libre). Cette rupture arrive lorsque l'État n'est plus apte à contrôler l'organisation du social (Albrow, 1996, p. 58) et c'est ce qui se produit quand

le globe lui-même devient le point le plus loin de l'étendue pratique, la limite et le point de référence pour les activités des agences et des individus, lorsque les frontières nationales deviennent simplement conditionnelles plutôt que des obstacles absolus [...] le citoyen colonisé par l'État moderne, et qui participe au cadre de la globalité, exploite ainsi l'ouverture des institutions globales, exprime ce globalisme nouvellement fondé et attire la force d'une communauté avec qui il partage des points communs qui ne peuvent être contrôlés, ni même définis par les États-nation (Albrow, 1996, p. 122; traduction libre).

Dans cette optique, bon nombre d'hyperglobalistes voient les processus qui se dessinent comme construisant de nouvelles formes d'organisation sociale qui tendent à remplacer l'État comme cadre décisionnel de la vie sociale. La globalisation aurait ainsi, à bien des égards, redéfini le principe de territorialité, et le constat paraît être le même pour celui de souveraineté.

3.3.4 *Souveraineté*

Dans la perspective hyperglobaliste, la globalisation ne fait pas que redéfinir la territorialité, elle change également considérablement le concept de souveraineté étatique. Définie comme la capacité d'un État d'exercer ses fonctions sur un territoire à l'abri de l'ingérence des autres États (Picciotto, repris dans Strange, 1996, p. 45), le concept classique de souveraineté n'est plus véritablement représentatif de la réalité. En effet, les nouvelles formes d'autorité autres que l'État --pensons ici aux entreprises transnationales ou aux organisations criminelles mondiales, par exemple -- ne visent plus le contrôle d'un territoire donné, mais plutôt celui de la nature, de la localisation, de la production et de la distribution des biens et services, ce qui soulève de sérieuses questions sur la nature de la souveraineté à l'heure actuelle (Strange, 1996, p. 45). Les États ne possèdent plus l'entière autonomie sur leur territoire et doivent maintenant coopérer sur une base multilatérale puisque désormais le marché est global (Strange, 1996, p. 73) et les actions unilatérales sont vues comme dangereuses, voire même fatales²³ (Ohmae, 1995, p. 204). Avec le temps, la coopération croît et se renforce. C'est pourquoi certains auteurs, tels Hedley Bull (qui n'est pourtant pas un hyperglobaliste) vont même jusqu'à parler d'un néo-médiévalisme, dans le cadre duquel des autorités multiples se chevaucheraient sur un même territoire (Badie et Smouts, 2000, p. 243). Ceci marquerait en effet un retour à une sorte d'ordre médiéval où coexistent différents lieux de pouvoir constitués de liens multiples, hiérarchisés, mais non clairement définis (Sassen, 2008, p. 38).

L'économie actuelle requiert donc des États qu'ils acceptent des compromis en matière de souveraineté. Ces compromis sont rendus nécessaires pour plusieurs raisons, dont entre autres l'augmentation du nombre d'acteurs sur la scène politique ; pensons aux agences de régulation internationales et aux firmes multinationales qui gagnent en capacité de contrôle. De plus, dans l'économie de l'information, les populations sont

²³ Dans une économie globale, l'isolation est vue comme une menace au système lui-même. Le modèle nationaliste voulant qu'une économie puisse dessiner ses propres frontières est complètement erroné puisque la poursuite de l'intérêt national devient chose du passé. La logique du jeu à somme nulle ne s'applique pas, « si la Corée du Sud prospère, ça crée de grandes opportunités pour tous les autres. Si la Thaïlande joint le club des 10 000 \$ de PIB par habitant, tout le monde en bénéficie » (Ohmae, 1995, p. 202; traduction libre).

beaucoup plus au fait de ce qui se passe ailleurs dans le monde que dans le passé, et les gouvernements sont devenus « des obstacles majeurs pour les individus qui veulent obtenir ce qui se fait de mieux au plus bas prix possible partout dans le monde » (Ohmae, 1995, p. 11; traduction libre). Résultat : les gouvernements ne peuvent plus déterminer ce qui fait sens pour les gens qui vivent sous leur autorité. Dans ce cadre, la poursuite de l'intérêt national devient obsolète (Ohmae, 1995, p. 203). Il n'existerait même plus d'intérêt purement national à proprement parler ; « les intérêts états-uniens et japonais par exemple, sont diffusés partout autour du monde » (Ohmae, 1995, p. 203; traduction libre). Les gouvernements doivent comprendre que le système global fait en sorte qu'ils ne peuvent plus agir comme des entités closes. Et si des peuples partagent les intérêts de bon nombre d'autres peuples, il devient fort difficile pour les gouvernements nationaux de se porter à la défense d'un intérêt purement national. De fait, l'autonomie des gouvernements nationaux s'en trouve limitée, puisque les nouvelles réalités du système global créent une situation décrite comme *le crépuscule de la souveraineté*, où le pouvoir absolu de l'État d'agir seul à la fois à l'interne et à l'externe est en déclin (Wriston, 1992, p. xii; traduction libre). Le contrôle territorial est plus difficile que jamais, le nombre d'acteurs sur la scène politique ne fait que croître, et les frontières n'arrivent plus à restreindre l'information. Le globe entier est en train de devenir un marché unique qui ne peut plus être compris comme un amoncellement d'économies nationales (Wriston, 1992, p. 9), ce qui nécessairement vient redéfinir le concept de souveraineté étatique :

une économie réellement globale, à l'opposé de l'économie multinationale du passé, requiert des concessions des pouvoirs nationaux et des compromis en matière de souveraineté qui paraissaient impossibles il y a de cela quelques années et que l'on ne peut encore que partiellement imaginer. Une telle économie ne peut être contenue ou contrôlée par des stratégies mercantiles ou protectionnistes. Les tentatives des États souverains d'isoler et de contrôler de petites parcelles du marché mondial pour leurs propres fins seront évidemment plus futiles que jamais (Wriston, 1992, p. 37; traduction libre).

L'État n'a pas disparu pour autant, mais son pouvoir souverain est en forte diminution (Wriston, 1992, p. 35). Cet affaiblissement dans la sphère de la souveraineté étatique se fait aussi sentir quant au rôle joué par les gouvernements nationaux.

3.3.5 *Rôle des États*

Pour des hyperglobalistes comme Ohmae et Wriston le monde d'aujourd'hui ne repose donc plus sur l'idée voulant que les États soient les piliers de l'économie mondiale (Ohmae, 1996, p. 21). L'économie globale actuelle requiert d'eux une plus grande coopération, mais également des concessions et des compromis (Wriston, 1992, p. 37). Ils doivent désormais prendre part à divers réseaux transnationaux et globaux, et coopérer s'ils veulent atteindre leurs buts dans ce système d'autorité diffuse. Les États sont plus que jamais affectés par des décisions économiques qui ne sont pas nécessairement les leurs. Par exemple, le journaliste Thomas L. Friedman a développé le concept de *veste étroite dorée* qu'il décrit comme le vêtement politico-économique par excellence de la globalisation. Puisqu'il n'y a qu'une grandeur disponible, pour être en mesure de porter cette veste, un pays doit adopter bon nombre d'obligations²⁴. Ces obligations viennent attaquer de plein fouet l'autonomie et la souveraineté des États en leur imposant des règles déterminées par des forces sur lesquelles ils n'ont peu pour ne pas dire aucun contrôle. Leur rôle s'en retrouve donc amoindri. De ce point de vue, le rôle des États consiste désormais à « éduquer la main-d'œuvre, protéger l'environnement et construire des infrastructures sociales sécuritaires et confortables » (Ohmae, 1995, p. xvi; traduction libre) pour les populations.

²⁴ Ces obligations sont les suivantes : faire du secteur privé le moteur premier de la croissance économique, maintenir un faible taux d'inflation et une stabilité des prix, contraindre la taille de la bureaucratie, maintenir un budget aussi équilibré que possible voire même tenter de dégager un surplus, éliminer et affaiblir les tarifs sur les biens importés, enlever les restrictions sur les investissements étrangers, faire tomber les quotas et monopoles domestiques, augmenter les exportations, privatiser le plus possible les industries étatiques, déréguler les marchés de capitaux et l'économie nationale pour favoriser la compétition autant que possible, rendre sa monnaie convertible, ouvrir ses industries, éliminer la corruption gouvernementale et ouvrir ses banques et ses systèmes de communications au privé (Friedman, 2012, p. 104).

En résumé, les politiques nationales seraient devenues sans réel pouvoir, déroutant toute possibilité pour les gouvernements d'introduire des politiques de régulation qui viendraient restreindre la globalisation. Pour plusieurs, ceci est fortement déplorable puisque le processus semble loin d'être impartial. En effet, la dynamique globale paraît favoriser certaines inégalités notamment en ce qui a trait à l'égalité des sexes de même qu'à la redistribution des richesses.

3.3.6 *Les inégalités*

S'il y a un point sur lequel semblent s'entendre les trois thèses, c'est bien celui des inégalités. Toutes trois estiment que le système actuel, loin de les faire s'estomper, en accroît l'importance (Hirst et Thompson, 2002, p. 251 ; Scholte, 2005, p. 33 ; Albrow, 1996, p. 159). De vastes régions (en fait la majorité des populations de l'Afrique, de l'Asie du Sud, de l'Est et de l'Amérique latine) demeurent pauvres (Hirst et Thompson, 2002, p. 251). En effet, selon l'Observatoire des inégalités

l'Amérique du Nord et l'Europe (1 milliard d'habitants) détiennent ensemble 64,4 % du patrimoine monétaire mondial (31,7 % pour l'Europe et 32,7 % pour l'Amérique du Nord). Les populations d'Asie-Pacifique (1,7 milliard d'habitants), sans l'Inde et la Chine, en possèdent 20 %. La population chinoise (1,3 milliard d'habitants) détient 9,2 % de ce patrimoine, tandis que l'Inde (1,2 milliard d'habitants) en possède 1,5 %. L'Afrique (1,1 milliard d'habitants) ne dispose que de 1,1 % de la richesse mondiale (Observatoire sur les inégalités, 7 juin 2013).

La répartition géographique de la richesse est très inéquitable. La globalisation perpétue également les subordinations patriarcales. Par exemple, Saskia Sassen a souligné que les villes globales nécessitent un apport de main-d'œuvre, principalement migrante et féminine qui travaille dans des conditions peu enviables (Sassen, citée dans Falquet, 2011, p. 84). Ces femmes demeurent bien souvent « cantonnées dans le travail considéré comme féminin (travaux domestiques, marché sexuel) » (Falquet, 2011, p. 84). Également, Francine Descarries soutient que le moteur idéologique de la globalisation, le

néolibéralisme actuel, s'appuierait sur les fondements mêmes du patriarcat, ce qui se traduit notamment par « le confinement des femmes au secteur informel et à l'économie de subsistance, l'apparition de nouvelles formes d'exploitation sexuelle et de violence, le renforcement de la division sexuelle du travail, le maintien des écarts salariaux [et] la domestication des femmes » (Descarries, 2003, p. 3). La globalisation a certes eu pour effet d'ouvrir aux femmes les portes du marché du travail, mais bien souvent, cela s'est fait dans des conditions particulièrement détériorées où leur travail ne « leur procure que de très faibles rémunérations » (Falquet, 2011, p. 85). Ainsi, la globalisation reproduit les comportements de la masculinité et les subordinations patriarcales (Scholte, 2005, p. 135). Sur le point des inégalités, les trois thèses en matière de globalisation s'entendent pour dire d'elle qu'elle les reproduit, voire les accentue (Hirst et Thompson, 2002, p. 251; Scholte, 2005, p. 33 ; Albrow, 1996, p. 159).

En matière d'inégalités et de stratification, la position hyperglobaliste veut que la globalisation ait comme impact la genèse de nouveaux modèles de gagnants et perdants à l'intérieur de l'économie globale. Ainsi, l'ancienne division nord-sud serait devenue un anachronisme à l'heure où les nouvelles divisions globales remplacent la structure centre-périphérie précédente au profit d'une structure complexe de pouvoir économique (ALÉNA, Mercosur, ASEAN, UME, etc.). Il y a de fortes raisons de croire que les inégalités vont continuer de s'accroître (Albrow, 1996, p. 159) puisque la stratification sociale et les inégalités sont de nos jours reproduites dans les réseaux qui contrôlent la diffusion des biens et services (Albrow, 1996, p. 161). Tout ceci laisse croire que la diminution des inégalités et des différences de classe n'est rien de moins qu'une chimère. Des données rapportées par d'autres auteurs qui se sont penchés sur le fossé qui sépare les plus riches des plus pauvres démontrent en effet que la globalisation accentue les différences de classes. Par exemple, OXFAM Québec rapporte qu'en 2016, les 1 % les plus riches de ce monde posséderont plus que le reste de la population mondiale (OXFAM Québec, 2015, p. 1). Le système de distribution de la richesse n'est plus celui d'États souverains et territorialement définis, mais bien l'économie mondiale dans son ensemble; « l'égalité des chances dépend moins des politiques de l'État-nation que de liens transnationaux de toutes sortes [et] la perte de signification de l'État-nation dans l'organisation de la vie sociale ne signifie pas la fin de la stratification ou du phénomène

de classes, mais plutôt que l'organisation du social ne peut plus être jumelée avec la structure sociale d'une entité nationale » (Albrow, 1996, p 160; traduction libre). La fin des inégalités n'est donc pas pour demain.

Hirst *et al.*, reprochent à la thèse hyperglobaliste d'être mince en preuves empiriques, en plus de traiter les processus globaux comme des dynamiques homogènes, uniformes et universelles. Ils partagent tout de même l'idée avancée par cette thèse voulant que les investissements soient loin d'être concentrés également dans l'ensemble des pays. En effet, la grande majorité des investissements directs étrangers sont principalement concentrés dans les économies industrielles avancées, économies qui conservent un rôle important dans l'économie globale (Hirst *et al.*, 2009, p. 3). De plus, les sceptiques estiment fausse l'idée voulant que la globalisation entraîne une nouvelle division globale du travail caractérisée par le transfert de production manufacturée vers les services de même que d'une production primaire vers une production manufacturée dans les économies en voie de développement. Pour eux, rien ne démontre des modifications profondes dans les structures internationales de division du travail. Quant à l'homogénéité de la dynamique de globalisation, Gourevitch (qui s'intéresse aux forces de convergence liées à la globalisation) a montré qu'une pression commune, l'économie globale, agit différemment selon les pays en fonction des préférences de leurs institutions politiques respectives (Gourevitch, 2003, p. 325). Les détracteurs de la thèse hyperglobaliste lui reprochent également sa position sur l'homogénéisation culturelle, qu'ils estiment être davantage un mythe qu'une réalité. Finalement, la thèse hyperglobaliste se camperait sur les facettes technologiques et économiques de la globalisation au détriment d'autres facettes, sociales notamment.

La thèse hyperglobaliste n'arriverait par conséquent pas à bien cerner les processus liés à la globalisation. Elle verserait ainsi dans le simplisme, selon les transformationalistes et les sceptiques, notamment puisqu'elle sous-estimerait le pouvoir qu'ont toujours les gouvernements nationaux de réguler l'activité économique internationale (Held *et al.*, 1999, p. 5; Martell, 2007, p. 174). Cette critique n'apparaît pas sans fondement, puisqu'à bien des égards, les gouvernements nationaux continuent de jouer un rôle considérable dans la régulation de l'activité économique internationale. Par

exemple, les États d'Europe et d'Amérique du Nord demeurent très puissants, et ce, autant à l'intérieur de leurs frontières, qu'à l'extérieur en tant qu'agents transnationaux de la globalisation. Pour les détracteurs de la position hyperglobaliste donc, la globalisation évolue bien plus *avec* les États que sans eux (Martell, 2007, p. 174). Examinons donc maintenant les arguments avancés par les sceptiques (section 3.4) et les transformationalistes (section 3.5).

3.4 Les sceptiques

Pour les sceptiques, le degré d'interdépendance qui caractérise le monde actuel n'a rien d'unique. D'autres périodes, notamment celle de l'étalon-or classique entre 1870 et 1914, ont été caractérisées par une interdépendance économique semblable à celle qui prévaut aujourd'hui, voire même plus forte (Hirst et Thompson, 1996, p. 48). Il n'y aurait donc pas de globalisation au sens décrit par les hyperglobalistes, mais plutôt une internationalisation, qui consiste plutôt en une interaction accrue entre les économies nationales (Hirst et Thompson, 1996, p. 48), et de laquelle les États peuvent, s'ils le désirent, s'exclure. Cette thèse ne nie pas que les économies nationales affichent un fort degré d'interdépendance. Elle estime cependant que les hyperglobalistes exagèrent l'ampleur de la globalisation contemporaine (Held *et al.*, 1999, p. 5; Martell, 2007, p. 174).

3.4.1 La globalisation actuelle : un phénomène sans précédent?

La thèse sceptique estime que bien qu'il soit vrai que les États affichent aujourd'hui un fort degré d'ouverture, la globalisation actuelle n'est pas sans précédent, puisque des périodes antérieures telle la période de l'étalon-or classique, semblent avoir été plus ouvertes. Pour affirmer cela, les sceptiques se basent principalement sur des statistiques liées aux flux mondiaux de main-d'œuvre, de capitaux et d'investissements. Par exemple, en étudiant les données économiques de la France, de l'Allemagne, du Japon, du Royaume-Uni, des États-Unis et des Pays-Bas, Hirst *et al.* ont démontré que l'ouverture

au commerce était, à l'exception de l'Allemagne où les résultats furent presque égaux, plus importante en 1913 qu'en 1973 (Hirst *et al.*, 2009, p. 34). De même, l'ouverture aux flux de capitaux était plus forte dans la période avant la Première Guerre mondiale que celle qui fut enregistrée par la suite, et ce, jusqu'en 1990. Ce n'est qu'à partir des années 1990 que le degré d'ouverture financière rattrapa celui de 1870 (Hirst *et al.*, 2009, p. 35). Les tendances migratoires d'après la Seconde Guerre mondiale ne seraient pas non plus sans précédent. Les mouvements de masse de travailleurs au XIX^{ème} siècle étaient acceptés, voire même encouragés, tandis que maintenant les travailleurs ne sont souvent que temporairement acceptés dans les pays hôtes. Conséquemment, « la supposée ère de globalisation [actuelle] n'a pas vu naître un nouveau marché non régulé et internationalisé de migration de travailleurs » (Hirst *et al.*, 2009, p. 38; traduction libre).

Une autre caractéristique du système international actuel et qui fait souvent office d'indicateur d'un fort degré d'ouverture consiste en l'émergence de larges blocs régionaux tels l'ALÉNA, l'ANASE et l'Union européenne. Sur ce point, les sceptiques rappellent qu'eurent lieu d'autres périodes de régionalisation, dont certaines furent plus poussées que la période actuelle (Hirst *et al.*, 2009, p. 40). La thèse sceptique estime également que par rapport à la situation qui prévalait à l'apogée des empires mondiaux européens (McGrew, 2011, p. 22), la plupart des populations des pays du Sud sont moins qu'avant incorporées dans les systèmes mondiaux. Internet, par exemple, porte-étendard de l'économie virtuelle, était utilisé par moins de la moitié de la population mondiale en 2016 (Union internationale des télécommunications, 2016, p. 2) ; vers la fin de la première décennie des années 2 000, la grande majorité de la population mondiale n'avait jamais entendu la sonnerie d'un téléphone (Hirst *et al.*, 2009, p. 86). La vaste majorité de la population mondiale semble en fait être ignorée par de tels développements (Hirst *et al.*, 2009, p. 99). La globalisation ne serait par conséquent pas non plus un processus exempt de recul, comme l'a montré la période qui a suivi la Première Guerre mondiale. Les sceptiques rejettent également l'idée que la capacité des États de continuer à gouverner les économies nationales est en déclin, jugeant que les thèses hyperglobalistes font fausse route par rapport à la capacité de gouvernance que conservent les États.

3.4.2 *Gouvernance et autorité*

Les sceptiques estiment en effet qu'il est faux de croire que les États ont vu leur rôle s'effriter en matière de gouvernance dans le système politique contemporain, tout comme ils rejettent l'idée voulant que les États soient devenus des forces impuissantes, supplantées par les organisations internationales et le marché. Loin d'être un système totalement intégré et dominé par des forces ingouvernables, le système politique mondial actuel est divisé en blocs économiques majeurs que dominent les États (Hirst et Thompson, 2002, p. 253). Ainsi, « les États-Unis et leurs alliés dominent la Terre et l'espace aérien, ils contrôlent les principales routes de commerce et les accès au système du commerce mondial » (Hirst et Thompson, 2002, p. 254; traduction libre). Les forces du marché global ne sont pas incontrôlables ; les gouvernements paraissent au contraire satisfaits du fort degré de contrôle qu'ils possèdent sur ces dernières. Par exemple, lorsque survient une crise économique majeure, les États, par la coopération, sont en mesure de la juguler (Hirst et Thompson, 2002, p. 253). Tout ceci fait dire aux sceptiques que la globalisation décrite par les hyperglobalistes ne s'est jamais produite : plutôt que d'être dans un monde dominé par les forces impersonnelles du marché, nous continuons de vivre dans un monde d'ouverture de marché certes, mais couplée à un fort degré de gouvernance par les États (Hirst et Thompson, 2002, p. 253).

Quant au fait que les États auraient été supplantés par les organisations internationales comme nouveaux sites de gouvernance et d'autorité, les sceptiques répondent que bien qu'il soit vrai que le nombre de telles organisations ait atteint un niveau inédit, ces institutions demeurent contrôlées par les grandes puissances. De fait, « la gouvernance globale est contrainte par la limite de l'autorité des institutions globales, par les intérêts des États élités du G7 et par l'attitude de masse des populations des pays de l'OCDE » (Hirst et Thompson, 2002, p. 252; traduction libre). Dans ce contexte, les processus de gouvernance doivent avoir lieu à un niveau où les populations sont en mesure de mettre de la pression sur les décideurs politiques. Ce niveau, c'est celui des États (Hirst et Thompson, 2002, p. 254). Le pouvoir en matière de gouvernance de l'économie internationale reste donc principalement dans les mains des États les plus puissants et des

institutions internationales (FMI et Banque mondiale) qu'ils contrôlent (Hirst et Thompson, 2002, p. 252). Les États ne sont donc pas surpassés par les institutions internationales ; ils pourraient même être appelés à jouer un rôle encore plus grand notamment en matière de protection contre les forces globales (Hirst et Thompson, 2002, p. 263). Leur autorité n'affiche donc pas de réel déclin et ils demeurent les maîtres de leur territoire.

3.4.3 *Territorialité*

Comme c'est le cas en matière de gouvernance et d'autorité, la thèse sceptique soutient que l'heure de la fin de la territorialité n'a pas encore sonné. Pour elle, l'importance des frontières nationales ne serait pas sur le point de s'amenuiser. Les sceptiques sont prêts à admettre que des facteurs externes viennent peser sur la gouvernance de l'État à l'intérieur de ses frontières. Ils estiment toutefois que les États demeurent les maîtres de leur territoire, et qu'ils sont à même de contrôler les flux économiques puisque la portée de la globalisation est limitée par les désirs d'internationalisation des réseaux nationaux et que leurs frontières continuent d'être prépondérantes (Weiss, 2003, p. 14). Par exemple, des études se sont intéressées aux effets de la globalisation sur la frontière canado-américaine. Elles ont prouvé que loin de perdre de sa pertinence, à mesure qu'augmentent le commerce, les investissements et les migrations, la frontière conserve ses fonctions et demeure importante comme « obstacle au commerce et autres flux entre les États-Unis et le Canada » (Hirst et Thompson, 2002, p. 259; traduction libre). L'importance avérée des territoires nationaux et des frontières se reflète notamment dans les activités des compagnies multinationales, qui continuent d'être fortement orientées vers le marché de leur pays d'origine (Weiss, 2003, p. 14; Hirst *et al.*, 2009, p. 81). Les sceptiques rejettent ainsi le point de vue défendu par les hyperglobalistes qui voient en la globalisation l'avènement de la fin des frontières étatiques. De même, ils estiment fautive l'idée voulant que la déterritorialisation de l'activité économique mène à un affaiblissement de l'autorité de l'État puisque pour eux le degré de déterritorialisation est décidé par les États eux-mêmes, qui sont les architectes de la globalisation. Il y a certes développement d'un réseau plus global, mais les

économies demeurent principalement étatiques dans leur portée. Le système ‘global’ se développe donc en parallèle et en complémentarité avec les systèmes financiers nationaux ; il ne les remplace pas (Weiss, 2003, p. 14). Ce point fera l’objet d’une analyse plus poussée lors du prochain chapitre. Pour le moment, je vais m’intéresser au principe de souveraineté étatique qui, à l’instar du principe de territorialité, ne semble pas non plus sur le point de disparaître, si l’on en croit les sceptiques.

3.4.4 *Souveraineté*

Bien qu’ils admettent que certaines menaces globales actuelles --pensons ici aux associations criminelles transnationales et aux changements climatiques-- viennent attaquer de plein fouet le principe de souveraineté des États en nécessitant une coopération entre eux, les sceptiques croient que ceci ne veut pas dire pour autant que ces derniers n’ont plus leur mot à dire et qu’ils sont obligés d’adhérer à différentes structures qui viendraient amoindrir leur souveraineté. Du point de vue des sceptiques, les pays les plus puissants ont le pouvoir de résister à de telles contraintes. Pensons par exemple au choix des États-Unis et du Canada de rejeter le protocole de Kyoto. Pour Weiss, ceci démontre que les États sont encore des acteurs autonomes : « ils ne sont pas des structures monolithiques dont les actions peuvent être expliquées par le simple alignement des forces domestiques et internationales dans leur environnement. En d’autres mots, les États ne vont pas tous se comporter de la même manière face aux mêmes conditions » (Weiss, 1998, p. 10; traduction libre). Ceci prouverait qu’il existe des variantes dans les capacités qu’ont les États, et que par conséquent ils ont encore la capacité de définir ce qu’ils jugent être le mieux pour leurs intérêts, et ce, même s’ils vont ainsi à l’encontre des désirs de la communauté internationale. Pour le dire autrement, ils sont encore des acteurs souverains. Cet avis est partagé par Martell, pour qui les États conservent les ressources et le pouvoir pour s’attaquer aux problèmes à l’intérieur de leurs frontières : « la diversité des pratiques et des politiques nationales [...] suggèrent que les gouvernements n’ont pas perdu la capacité d’assurer la social-démocratie, le bien-être, la redistribution de même que des politiques alternatives au néolibéralisme » (Martell,

2010, p. 314; traduction libre). Les États seraient donc encore des acteurs autonomes qui ont un rôle clé dans le système politique contemporain. Examinons ce rôle plus en détail.

3.4.5 *Rôle des États*

Comme je l'ai dit, les sceptiques estiment que les économies demeurent principalement étatiques dans leur portée. Leur enchevêtrement dans le commerce, la finance et les investissements globaux n'a pas déplacé la prépondérance des réseaux nationaux (Weiss, 1999, p. 63). Le système transnational et international s'est plutôt développé parallèlement aux systèmes nationaux, et en aucun cas le premier ne s'est à ce point distancé des économies nationales qu'il en serait venu à chapeauter ces dernières. Conséquemment, l'État resterait l'acteur principal du système interétatique. C'est pourquoi

les sceptiques considèrent la thèse hyperglobaliste comme fondamentalement imparfaite de même que politiquement naïve puisqu'elle sous-estime le pouvoir persistant des gouvernements nationaux à réguler l'activité économique internationale. Loin d'être hors de contrôle, les forces de l'internationalisation elles-mêmes dépendent du pouvoir régulateur des gouvernements nationaux pour garantir la continuité de la libéralisation économique (Held *et al.*, 1999, p. 5; traduction libre).

Les gouvernements ne sont donc pas les victimes passives de l'internationalisation, mais plutôt ses architectes principaux (Held, *et al.*, 1999, p. 6). Les États ont le pouvoir de réguler les activités économiques en fonction de leur influence et sont ainsi loin d'être des structures impotentes soumises aux forces globales. En effet, les puissances économiques majeures possèdent actuellement la capacité (spécialement si elles coordonnent leurs politiques) d'exercer de fortes pressions sur les marchés globaux et autres tendances économiques globales. Les marchés globaux ne sont donc en aucun cas hors de contrôle, et ce, malgré le fait que « la portée actuelle et les objectifs de la gouvernance économique sont limités par les intérêts divergents des grandes puissances

et des doctrines économiques qui prévalent au sein de leurs élites » (Hirst *et al.*, 2009, p. 3; traduction libre). Pour Ardalán, cela signifie que les États les plus puissants possèdent la capacité soit d'étendre, soit de restreindre les marchés globaux (Ardalan, 2012, p. 235). Ainsi, certains pays peuvent utiliser la globalisation pour renforcer leur position face à des États plus petits et plus faibles qui ne tirent pas les ficelles du pouvoir (Ardalan, 2012, p. 235). Et comme la globalisation est principalement un phénomène économique qui se limite dans l'ensemble à la triade Amérique du Nord/Europe occidentale/Asie-Pacifique²⁵, ils ont le pouvoir de la réguler.

Cette thèse voit ainsi la globalisation comme un processus dans lequel sont impliqués des blocs de pouvoir économiques et où l'immense majorité de l'activité se passe dans les pays industrialisés, processus qui tend davantage vers l'internationalisation et la régionalisation que vers la globalisation²⁶ (McGrew, 2011, p. 22). Pour Hirst *et al.*, une économie internationalisée, au contraire d'une économie globalisée, se caractérise par le fait que les processus de base de production et d'allocation, de même que les entités principales prennent place, en premier lieu, à l'intérieur des espaces économiques nationaux. Dans ce type d'économie, la distinction relative entre l'international et le domestique demeure. À l'opposé, dans une économie globalisée, le national est transformé par le global, « les économies nationales et leurs interactions internationales sont subsumées et réarticulées par des processus véritablement globaux [...] Les acteurs économiques et les activités sont dissociées des sociétés nationales et politiques domestiques » (Hirst *et al.*, 2009, p. 20; traduction libre). Dans ce cadre, estiment les sceptiques, « loin de vivre dans une 'économie mondiale globalisée' complètement intégrée, nous continuons de vivre dans une économie essentiellement internationalisée fortement déterminée par une structure triadique régionalisée » (Hirst *et al.*, 2009, p. 66; traduction libre). Des analyses telles que celle faite par Casson, Pearce et Singh (1992)

²⁵Hirst *et al.*, ont démontré que le capital, autrefois principalement concentré dans les pays de l'OCDE, n'a que récemment effectué un transfert vers les pays en voie de développement et que même alors, peu d'économies émergentes en bénéficient (Hirst *et al.*, 2009, p. 3).

²⁶ L'internationalisation fait référence à la croissance des transactions et de l'interdépendance entre les pays. De fait, un monde plus internationalisé est un monde où plus d'idées, d'objets, d'expériences, d'argent, de gens et autres traversent les frontières des unités étatiques nationales territorialisées (Scholte, 2005, p. 55).

démontrent que cette régionalisation supranationale n'est pas en train de s'affaiblir, au contraire (Hirst *et al.*, 2009, p. 81).

Un autre argument de cette thèse repose sur l'analyse de la distribution internationale des laboratoires de recherche et développement (R&D) de 500 firmes multinationales majeures, qui a démontré que le territoire d'origine reste un lieu important pour la localisation des activités de ces firmes. De fait, « la globalisation n'a pas mené à l'élimination des systèmes nationaux de production. Les systèmes nationaux demeurent, mais ils évoluent ensemble dans une économie mondiale qui a de plus en plus une structure régionalisée » (Borras et Zysman, cités dans Hirst *et al.*, 2009, p. 98; traduction libre). Les 'compagnies globales' sont en fait profondément enracinées dans leur pays d'origine respectif, de même, leurs actions sont incorporées dans une logique de relations interétatiques (Scholte, 2005, p. 18). En certains cas, l'internationalisation des activités commerciales a même renforcé les systèmes économiques en place, qui à l'aide d'avantages particuliers liés à la production et l'allocation des ressources, s'assurent que des firmes désireuses d'accroître leur compétitivité viennent s'établir et demeurent en leur sein. C'est par exemple le cas avec de grands groupes américains qui délocalisent leur production au Mexique, voire des icônes industriels allemands, tel le fabricant d'automobiles Volkswagen. En somme, la thèse sceptique, au contraire des hyperglobalistes, ne croit pas que l'internationalisation annonce une ère nouvelle qui a pour effet d'apporter de profonds changements structuraux dans les relations mondiales et dans le rôle des États. Par exemple, ces derniers doivent encore jongler avec les inégalités présentes dans le système étatique qui ont une histoire forte ancienne et qui ne sont pas sur le point de s'amenuiser à l'époque contemporaine.

3.4.6 Inégalités

Pour les sceptiques, dans l'ordre mondial actuel, certains États dominant et d'autres États sont dominés. En effet, « les inégalités de la politique internationale augmentent le rôle politique d'un pays » (Waltz, 1999, p. 700; traduction libre), les États-Unis. L'avenir du système politique mondial repose sur les actions des États les plus puissants, qui profitent des inégalités. Les inégalités sont là pour rester ; comme je l'ai déjà mentionné, la

globalisation a plutôt pour effet d'accroître les inégalités entre les États et les individus qui les composent.

Sur le plan politique par exemple les États-Unis peuvent faire abstraction d'une décision de l'ONU, ce qui n'est pas possible pour tous les États. Les États doivent se conformer aux désirs et intérêts des plus puissants d'entre eux, sans quoi ils doivent en payer le prix (Waltz, 1999, p. 695). Qui plus est, certains États demeurent fortement dépendants de la communauté internationale. Le Mali, par exemple, requiert une aide extérieure considérable, qui malgré les bienfaits qu'elle apporte à la population, soulève de sérieuses questions quant à la capacité de l'État d'agir en toute indépendance et selon ses propres intérêts, en plus d'illustrer l'importance des inégalités dans le système interétatique (Boli et Petrova, 2007, p. 112). Les États ne réagissent pas tous de la même manière et avec le même impact face aux processus globaux qui se dessinent ; cela dépend beaucoup des moyens dont ils disposent. Les États les plus puissants possèdent un éventail d'outils pour faire face aux nouvelles dynamiques, éventail qui est bien plus étendu que celui dont disposent les États moins puissants, tel le Mali. Les gouvernements de ces États plus puissants peuvent utiliser les possibilités engendrées par la globalisation pour réaliser leurs intérêts nationaux (Blackman, 2007, p. 441). Weiss a ainsi prouvé que les États forts, loin de voir leurs fonctions d'intervention et de régulation s'affaiblir dans la globalisation, ont adapté leurs capacités pour s'ajuster aux circonstances actuelles, par exemple en ouvrant les marchés. Encore une fois, les États les plus puissants profitent des inégalités présentes au sein du système.

Les sceptiques estiment également fausse l'idée voulant que la globalisation va engendrer une nouvelle division globale du travail caractérisée par le transfert de production manufacturière vers les services de même que d'une production primaire vers une production manufacturière dans les économies en voie de développement. Pour les sceptiques, les preuves ne démontrent pas l'avènement de changements importants dans les structures internationales de division du travail. De ce point de vue, les hyperglobalistes ne prennent pas en considération l'agrandissement du fossé séparant les économies du Nord de celles du Sud (Tadic, 2006, p. 184). La globalisation n'aurait donc pas apporté avec elle cette convergence décrite par les hyperglobalistes ; au contraire, elle

aurait plutôt conduit à une refonte des modèles traditionnels d'exclusion et d'inclusion entre les pays (Held *et al.*, 1999, p. 8).

En définitive, les sceptiques présentent la globalisation davantage comme une idéologie qui renforce l'hégémonie occidentale plutôt que comme une dynamique complexe qui viendrait refaçonner l'organisation politique, économique et sociale. Ainsi, Hirst *et al.* rappellent qu'il est vrai qu'une hausse des interrelations caractérise l'époque actuelle, mais ils pensent que celle-ci se produit à l'intérieur des structures existantes bien plus que dans une structure nouvelle. Ce qui se produit est de leur point de vue davantage du ressort de l'internationalisation, d'une intensification des relations économiques entre États dominants et groupes régionaux, que quelque chose qui s'étendrait au point de se dissocier des États et des relations d'internationalisation qu'ils entretiennent pour devenir véritablement global. Par conséquent, pour les sceptiques, le pouvoir des États n'est pas en déclin, contrairement à ce qu'affirment les hyperglobalistes, et même, à certains égards, il a pu se déployer, comme dans la période qui a vu l'internationalisation du capital. Les États demeurent les acteurs principaux du système international.

La thèse sceptique vient ainsi rejeter la grande majorité des positions des défenseurs d'une vision hyperglobaliste, et ce bien qu'elle accepte l'idée que l'époque actuelle soit caractérisée par un fort degré d'interrelation entre les économies. Les deux thèses ne s'entendent pas sur les impacts, la portée, la structure et la trajectoire qu'emprunte une telle dynamique. Une chose est sûre : l'époque actuelle, pour les sceptiques, « réaffirme les possibilités d'initiatives régulatrices nationales [ainsi que] les possibilités de diriger l'ordre international, ordre qui place l'État au centre d'un tel système de gouvernance multilatérale » (Hirst *et al.*, 2009, p. xi; traduction libre).

Entre les sceptiques et les hyperglobalistes, il existe cependant une vision plus nuancée de la globalisation et de ses impacts sur les États, une vision qui insiste sur le fait que la globalisation transforme le pouvoir et l'autorité des États, et ce, bien que ceux-ci demeurent les sites centraux de l'autorité politique. Je vais maintenant m'attarder sur cette troisième école.

3.5 Les transformationalistes

Les partisans de la thèse transformationaliste estiment que les États demeurent les acteurs principaux du système politique mondial. Ils ne croient pas que les États soient sur le point d'être remplacés ; ces derniers restent, de leur point de vue, les acteurs clés du système politique contemporain. Les transformationalistes pensent néanmoins que sont apparues de nouvelles dynamiques qui ont eu pour effet de refaçonner le rôle et les fonctions des États. Les États se sont adaptés et ont su se transformer, et ils sont de plus en plus accompagnés par d'autres acteurs, non étatiques et privés, à l'intérieur d'un système qui ne fait que gagner en complexité. Les FMN, les agences de régulation internationales et la société civile globale contribuent à réaménager les rapports de force, autrefois centrés sur l'État. La thèse transformationaliste croit également, à l'instar des hyperglobalistes, que la globalisation actuelle a atteint des niveaux jusqu'ici inégalés.

3.5.1 La globalisation actuelle : un phénomène sans précédent?

Pour les tenants de la thèse transformationaliste, bien que la globalisation ne soit pas un phénomène nouveau, « les processus contemporains de globalisation sont sans précédents historiques de telle sorte que les sociétés et gouvernements autour du globe doivent s'ajuster à un monde dans lequel il n'y a plus cette distinction claire entre international et domestique, entre affaires internes et affaires externes » (Held *et al.*, 1999, p. 7; traduction libre). Si la globalité n'est pas un produit de la modernité, cette dernière l'a tout de même transformée. D'abord, le degré d'intensité des relations transplanétaires actuel est plus élevé que celui des époques antérieures. Scholte rappelle qu'en termes de communications, de voyages, d'organisations mondiales et de gouvernance globale, de marché et de finance, la globalisation actuelle a dépassé les niveaux des époques antérieures (Scholte, 2005, p. 101). Sont aussi présents de nouveaux liens et de nouvelles formes d'interaction globale qui n'étaient pas là avant le XIX^{ème}, voire le XX^{ème} siècle. Pensons ici à l'avènement des réseaux numériques qui introduisent de nouvelles possibilités d'interaction sociale globale. Internet, par exemple, permet à des acteurs de la scène locale d'utiliser de nouveaux liens et de nouvelles formes

d'interaction leur permettant de prendre part à des causes sociales globales et d'influencer les décisions qui se prennent sur la scène mondiale. Dès lors, ces acteurs deviennent des parties intégrantes des réseaux globaux. La globalisation actuelle est donc perçue comme nouvelle, avec une dynamique transformative qui a pour effet la reconfiguration de l'organisation politique, économique et sociale du monde.

Cependant, la thèse transformationnaliste conçoit la globalisation comme un processus incertain qui n'est pas à l'abri de reculs éventuels. La monnaie par exemple, depuis les deux derniers siècles, a subi des phases alternatives de territorialisation et de globalisation (Scholte, 2005, p. 119). De même, les contraintes écologiques viendront peut-être mettre un frein au développement de la globalisation à moyen et long terme (Scholte, 2005, p. 119). Mais pour les transformationnalistes, le degré de globalisation actuel, bien qu'il ne soit pas à l'abri de reculs, reste tout de même inédit. Un tel degré de globalité a des effets sur bon nombre de facettes des États, à commencer par leur capacité de gouverner, qui est de plus en plus diffuse.

3.5.2 *Gouvernance et autorité*

Un des phénomènes qui définit la globalisation consiste en une délégation du pouvoir de l'État vers des instances publiques et privées, ainsi que vers des entités locales-régionales et supranationales. Les institutions nationales demeurent par contre un facteur clé dans la détermination des sites et de la nature de la régulation (Kahler et Lake, 2003, p. 428). Si les transferts de gouvernance ont augmenté les possibilités de contrôle pour les niveaux infra et supra-étatiques, ceux-ci continuent encore à ce jour à se baser sur certaines capacités et intérêts des gouvernements étatiques, qui demeurent les formes politiques principales de l'organisation sociétale (Delanty et Rumford, 2007, p. 416). Conséquemment, malgré le fait que le nombre de normes et de critères de régulation nationaux semble diminuer, le pouvoir coercitif de l'État conserve un rôle clé : les États demeurent les sites centraux de l'autorité politique, et ce, malgré le fait que la globalisation ait laissé de côté un mode de régulation étatique au profit d'une gouvernance polycentrique et multiscalaire (Scholte, 2005, p. 141). Autrement dit, les

nouveaux sites de gouvernance globale n'ont pas échappé entièrement au contrôle étatique, et ce, même si l'autorité est désormais plus diffuse et que les modèles de gouvernance ont gagné en complexité et en subtilité.

De plus, les changements dans les structures de gouvernance ne sont ni universels, ni uniformes : la globalisation change les préférences politiques de certains acteurs, en mobilise de nouveaux, augmente le pouvoir de certains, et par le fait même, réduit celui d'autres ; finalement, elle ouvre de nouvelles opportunités institutionnelles à certains (Kahler et Lake, 2003, p. 415). Les effets qu'a la globalisation sur la gouvernance sont donc plus hétérogènes et incertains que ne l'estiment plusieurs (Kahler et Lake, 2003, p. 412). Il faut donc voir la globalisation non pas comme une force inexorable, mais bien comme un environnement évolutif dans lequel les acteurs politiques de chaque niveau peuvent décider de leurs réponses puisqu'en dépit du fait qu'il semble y avoir plus de contraintes que dans le passé, les acteurs politiques continuent d'avoir devant eux une palette de choix considérable. Cette nouvelle structure de gouvernance est polycentrique, puisqu'émergent désormais des mécanismes de régulation qui émanent de multiples sites et qui ne peuvent être réduits à un unique centre (Delanty et Rumford, 2007, p. 414), et multiscalaire, du fait que ces mécanismes prennent place à plusieurs niveaux, « à des échelles spatiales diverses » (Nootens, 2004, p. 82). Ainsi, le résultat en ce qui a trait au réaménagement des diverses formes de pouvoir et de gouvernance n'est pas la désuétude et le remplacement de l'État, mais plutôt sa transformation (Keohane et Nye, 2004, p. 202). L'ancienne cartographie politique mondiale qui met l'accent sur des gouvernements nationaux centralisés comme représentant les seuls sites de gouvernance n'est plus viable dans ce monde global (Scholte, 2005, p. 5). La globalisation a ouvert la porte à de nouveaux acteurs (infra et supra-étatiques, privés et non étatiques) et à de nouvelles possibilités en matière de gouvernance qui, loin de mener à une convergence entre les acteurs politiques, leur a donné de nouveaux moyens de s'exprimer.

Ces nouvelles possibilités ont atteint bon nombre de sphères de la vie sociale, notamment en matière de sécurité. Sur ce plan, la globalisation n'a pas que limité le champ d'action des capacités de gouvernance nationale ; dans certains cas, elle les a renforcées. Ainsi, Paul et Ripsman ont démontré que la globalisation n'a pas mis fin à la

fonction de sécurité des États : plusieurs d'entre eux poussent même cette fonction encore plus loin qu'auparavant. Les États-Unis par exemple, ont procédé à une augmentation considérable de leur budget de défense depuis les attaques terroristes de 2001, budget qui a atteint un pic de 644 milliards de dollars (en dollars de 2005) en 2011, et qui n'est dépassé que par le budget de défense de la Seconde Guerre mondiale (Eaglen, 2010, p. 4). Les États ont élargi leur concept de sécurité nationale et ont acquis du contrôle et du pouvoir qu'ils n'avaient pas auparavant. Par exemple, le livre blanc de la défense nationale argentine stipule que sont inclus parmi les principaux intérêts de défense la croissance économique et sociale, le développement scientifique et technologique, le terrorisme international, le trafic de drogue et la protection environnementale (*Argentina's White Paper on National Defense*, repris dans Paul et Ripsman, 2005, p. 211). Les États ont fait preuve d'une capacité d'adaptation aux nouvelles menaces, ce qui est tout l'opposé d'un signe de faiblesse. Ils ont acquis du contrôle, du pouvoir et de l'autorité à un degré qu'ils n'avaient pas jusqu'alors (Paul et Ripsman, 2005, p. 211). La globalisation n'a pas mené à un affaiblissement de la sécurité nationale étatique. Sur le plan des catastrophes, les communications, transports et organisations globales rendent possible la mise en place d'opérations humanitaires à des vitesses jamais vues (Scholte, 2005, p. 31). En somme, bien qu'elle affecte la capacité de contrôle et les modes de gouvernance des États, la globalisation n'a pas mené à leur disparition. Cela dit, elle a considérablement remodelé le principe de territorialité.

3.5.3 Territorialité

En ce qui a trait à la territorialité, les transformationalistes croient que le globe n'est pas seulement la coexistence d'unités géographiques, mais également une arène spécifique de la vie sociale (Scholte, 2005, p. 61). La globalisation a amené avec elle la diffusion de la supra-territorialité, une notion qui fait référence aux liens sociaux qui transcendent la géographie territoriale (Scholte, 2005, p. 61). Au contraire de certains auteurs qui ont annoncé la fin des territoires, les transformationalistes estiment que c'est plutôt le cadre analytique de la géographie sociale qui est dépassé. En effet, le territorialisme qui a gouverné la géographie sociale jusqu'à la fin du XX^{ème} siècle était

spécifique à un contexte historique et culturel particulier, celui d'un système politique mondial divisé en unités territoriales. De nos jours toutefois, l'espace social peut avoir une forme autre que territoriale. En d'autres mots, bien que le territoire demeure important, ce dernier n'a plus le monopole de la définition du cadre spatial (et social) dans lequel prennent place les actions des États et des individus (Scholte, 2005, p. 64). C'est en ce sens que les transformationalistes veulent reconstruire le cadre analytique pour le rendre post-territorial. Toutefois, précisent-ils, « dire que la géographie sociale ne peut plus être comprise uniquement en termes d'espaces territoriaux ne veut pas dire pour autant que la territorialité est devenue sans importance » (Scholte, 2005, p. 76; traduction libre). La globalisation contemporaine n'a en effet pas seulement mené à des processus de déterritorialisation, mais également à des processus de reterritorialisation comme l'a démontré, par exemple, la hausse des politiques nationalistes (Scholte, 2005, p. 76). La globalisation, loin d'annihiler les territoires, leur a dans bien des cas permis de faire valoir leurs particularités. Selon Robertson et White, globalisation rime bien souvent avec 'glocalisation'²⁷. McDonald's par exemple, varie ses menus aux quatre coins du globe en fonction des préférences et des sensibilités locales (Watson, 2002, p. 122). Ainsi, « la globalité lie les gens n'importe où sur la planète, mais cela ne veut pas dire qu'elle relie les individus partout, ou partout au même degré » (Scholte, 2005, p. 81; traduction libre). Même les forces du marché doivent s'adapter aux différences présentes au sein des territoires nationaux.

En somme, le monde d'aujourd'hui, pour les transformationalistes, est à la fois territorial et trans-territorial. De fait, « les relations territoriales ne sont plus purement territoriales et les relations supra-territoriales ne sont pas complètement non territoriales » (Scholte, 2005, p. 77; traduction libre). Dans de telles circonstances, l'idée que les États représentent des entités autonomes et territorialement définies ne semble plus descriptive de la réalité ; pour utiliser les termes de Ruggie, la globalisation contemporaine est associée à un processus qui a pour effet de dissocier souveraineté, territorialité et pouvoir étatique. La territorialité n'est alors pas la seule à être mise à mal par les nouvelles

²⁷ La 'glocalisation' fait en sorte qu'il devient nécessaire pour chaque producteur, petit ou grand, d'adapter ses produits aux caractéristiques particulières de la clientèle et du territoire qu'il vise ; ici, le local et le global sont vus comme les deux côtés d'une même médaille (Robertson et White, 2007, p. 62).

dynamiques qui prennent forme autour du globe ; la souveraineté est elle aussi remise en question et par conséquent, semble se transformer. Les transformationalistes estiment que la globalisation et la hausse des relations supra-territoriales ont malmené le principe de la souveraineté westphalienne en faisant de celui-ci une valeur obsolète (Scholte, 2005, p. 189).

3.5.4 *Souveraineté*

Pour les transformationalistes, la souveraineté actuelle ne peut plus être comprise comme une valeur territorialement définie et absolue ; on doit plutôt la voir comme une valeur partagée qui sert d'outil de négociation pour des politiques caractérisées par de complexes réseaux transnationaux (Keohane, repris dans Held *et al.*, 1999, p. 9). Ici encore, l'État ne semble plus être ce qu'il était autrefois, puisque son autonomie est transformée et qu'il partage désormais sa souveraineté. Ceci, estiment les transformationalistes, est particulièrement criant lorsqu'on analyse l'Union européenne, où le pouvoir souverain est divisé entre les autorités locales, nationales et internationales (Held *et al.*, 1999, p. 8). De même, certains enjeux tels les problèmes environnementaux ou le trafic international d'armes et de drogues font en sorte de rendre les frontières étatiques de moins en moins importantes puisque désormais un problème local peut avoir de l'effet sur une autre localité même lorsque celle-ci est très éloignée. Les États ne semblent donc plus aptes à résoudre seuls ce type de problème. De plus, certaines avancées technologiques permettent de transcender les territoires étatiques. Dans de telles circonstances, il devient ardu pour un État d'être le seul souverain à l'intérieur de son territoire.

Mais la fin de la souveraineté étatique westphalienne ne marque pas pour autant la fin de l'État. Les États sont parmi les forces principales qui ont généré un tel degré de globalisation, et ce, par quatre principales voies : l'approvisionnement en infrastructures ; la libéralisation des transactions internationales ; la garantie des droits de propriété pour le capital global ; le parrainage des arrangements de gouvernance globale (Scholte, 2005, p. 141). Il faut cependant repenser le concept de souveraineté, qui jusqu'alors était

identifié exclusivement à un État, pour dégager un nouveau concept mieux adapté, la post-souveraineté²⁸ (Keating, 2001, p. 163), qui peut être définie comme étant l'existence de sources d'ordres légaux multiples qui mènent à une souveraineté dispersée et divisée (Jáuregui, repris dans Keating, 2001, p. 27). Ce qui caractérise l'époque actuelle, c'est que les fonctions de régulation des États « sont effectuées à un niveau transnational par la coopération avec d'autres États [...] l'État n'est pas en train de dépérir, mais il est transformé pour devenir une composante fonctionnelle de l'appareil transnational » (Delanty et Rumford, 2007, p. 417; traduction libre). Bien évidemment, ceci a des conséquences directes sur son rôle.

3.5.5 *Rôle des États*

Comme c'est le cas avec la territorialité et la souveraineté, le rôle des États est lui aussi bouleversé par la globalisation. S'ils ne sont pas en train de devenir un mode d'organisation transitoire pour gérer les affaires économiques, les États doivent tout de même faire face à de nouvelles autorités capables de les concurrencer. En effet, le processus de globalisation apporte avec lui une nouvelle stratification du monde de même qu'une complexification des réseaux : « la globalisation est associée avec des nouveaux modèles de stratification dans lesquels certains États, communautés et sociétés sont devenus davantage imbriqués dans l'ordre global tandis que d'autres au contraire ont été marginalisés » (Held *et al.*, 1999, p. 8; traduction libre). De ceci découlent de nouvelles configurations, caractérisées par de nouvelles hiérarchies. Les États doivent maintenant partager la scène : ils sont devenus un acteur parmi d'autres. Par exemple, la multiplication des régimes et organisations internationales comme les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme font en sorte que les États ne sont plus les uniques garants de la protection des individus²⁹.

²⁸ « Le terme post-souverain réfère aux demandes politiques et mouvements qui embrassent cette idée et donc ne veulent pas établir un État souverain, mais plutôt s'insérer dans les nouvelles toiles complexes d'autorité » (Keating, 2001, p. 28 ; traduction libre).

²⁹ Ces derniers peuvent en effet user de tels pactes pour se protéger s'ils jugent que leur État bafoue des règles élémentaires, voire même transgresse la loi internationale.

Le rôle des États n'est pas diminué pour autant. La globalisation a, dans certains cas, démultiplié les possibilités et perspectives d'action et de contrôle du politique. Les États voient ainsi la portée de leurs actions augmenter. David Held déclare,

si beaucoup de gens – hommes d'État, militants politiques, chercheurs considèrent que la mondialisation exerce aujourd'hui sur la politique des contraintes nouvelles, il serait plus exact d'y voir un élargissement des termes de l'activité politique. Non seulement elle a déclenché ou favorisé la politisation d'un nombre croissant de domaines et de questions, mais elle s'est aussi accompagnée d'une extraordinaire prolifération des institutions de débat et d'une densification des réseaux de mobilisation, de prise de décision et d'activité régulatrice dépassant les juridictions politiques nationales. Les possibilités et perspectives de l'action politique s'en sont trouvées démultipliées (Held, 2005, p. 157).

Les États sont capables d'adaptation. La globalisation transforme certes leur rôle, mais rien n'indique qu'ils seront incapables d'en jouer de nouveaux. Leur rôle s'est plutôt accru, et ce, malgré le fait qu'ils partagent certaines fonctions avec d'autres acteurs. Les transformationalistes conçoivent donc la globalisation comme un processus qui génère une multiplication des liens et des interrelations entre les acteurs avec pour effet d'augmenter les capacités d'action et de contrôle des États. Ils jugent qu'elle accroît aussi les inégalités déjà présentes dans le système. En effet, la globalisation est vue comme un processus inégal de redistribution de la richesse, et c'est peut-être ce qui va causer sa perte, de leur point de vue.

3.5.6 *Inégalités*

Les critiques de la globalisation ont souvent prétendu qu'elle perpétue, voire même renforce, les inégalités entre les pays (Hurrell et Woods, cités dans Scholte, 2005, p. 33). Par exemple, de nombreux commentaires ont été faits sur le traitement réservé aux femmes par rapport à celui des hommes dans le régime de commerce mondial (Scholte, 2005, p. 33). En plus des inégalités de genre sont présentes des inégalités de classes. Dans

les années 1980 aux États-Unis, les 1 % les mieux rémunérés gagnaient en moyenne 27 fois plus que les 50 % des adultes les plus modestes, tandis qu'ils gagnaient 81 fois plus que ces derniers aujourd'hui (Piketty *et al.*, 2018, p. 557). D'autres États de l'OCDE sont eux aussi touchés par des écarts de richesse croissants entre mieux nantis et plus démunis, mais dans une proportion moindre qu'aux États-Unis (Ghai et HDR, cités dans Scholte, 2005, p. 321). Il existe également des inégalités d'âge, de race et même de pays. Pensons par exemple à la division nord-sud ou même à celle opposant pays développés et pays en voie de développement. À cela s'ajoute le fait que les gens qui vivent dans les pays attachés à des 'clubs' comme le G7 ou l'OCDE possèdent généralement des avantages plus grands que ceux qui se trouvent en dehors de tels 'clubs' (Scholte, 2005, p. 326). Les marginalisés ne sont donc pas autant incorporés dans la globalisation que les autres et occupent bien souvent la place du passager plutôt que celle du conducteur (Boli et Petrova, 2007, p. 106).

Pour plusieurs, ces inégalités s'expliquent par le fait que l'agenda social est marginalisé par les préoccupations économiques (Blackman, 2007, p. 430). Le problème ne serait pas la globalisation en soi, mais plutôt la manière dont elle est opérée. Le but n'est donc pas d'arrêter la globalisation, mais d'en créer une qui soit meilleure. Par-là, il faut comprendre la nécessité de mettre en place des mécanismes permettant une meilleure diminution des inégalités présentes dans le système politique mondial (Ritzer, 2007, p. 3), puisque les inégalités ne sont pas propres aux régions moins développées ; certains pays industrialisés font eux aussi face à d'importantes inégalités sociales qui affectent les individus. Ainsi, chez les transformationalistes, la globalisation contemporaine est vue comme perpétuant, voire même accentuant les inégalités³⁰. Il faut donc repenser les modèles de développement pour qu'ils soient plus justes puisque comme le dit Scholte, «

³⁰ Sur ce point, chaque école de théorie politique et sociale semble avoir sa propre explication du phénomène. Les marxistes mettent l'accent sur les oppressions de classes qui résultent du capitalisme ; les réalistes portent leur attention sur les hiérarchies et inégalités entre les États ; les poststructuralistes parlent d'une stratification imposée par le rationalisme moderne ; les féministes commencent par des subordinations de genre, tandis que les mouvements de libération noirs dirigent les projecteurs vers les hiérarchies raciales. Les inégalités sociales chez les jeunes, les minorités sexuelles et les personnes handicapées sont généralement les plus manifestes et les plus durement ressenties par ces groupes (Scholte, 2005, p. 346).

la réduction des barrières territoriales n'a pas mené à la réduction des barrières sociales » (Scholte, 2005, p. 344; traduction libre).

Les transformationalistes pensent donc que la globalisation, loin de mener à la fin pure et simple des États, signifie une reconfiguration de l'ordre politique mondial, et conduit à des stratégies d'ajustement étatiques qui à certains égards vont produire un État plus interventionniste. Les États ont encore la capacité de résister et de stimuler les changements qui produisent des effets sur le cadre de base des politiques mondiales (Held, 1995, p. 26). La thèse transformationaliste rejoint donc certaines positions des sceptiques, notamment en ce qui concerne l'importance avérée des États, et ce, malgré le fait qu'elle croit, à l'instar des hyperglobalistes, que la globalisation transforme le pouvoir et l'autorité des États. Le pouvoir de ces derniers est reconstitué et restructuré en réponse à la complexité croissante des processus de gouvernance dans un monde toujours plus interrelié (Roseneau, repris dans Held *et al.*, 1999, p. 9). La thèse transformationaliste ne prend pas position quant à la trajectoire future de l'organisation de la politique mondiale, et ce, même si certains auteurs importants de cette troisième thèse, tel Held, estiment que la démocratie cosmopolite semble la voie la plus appropriée pour tenter de diriger la globalisation vers de meilleurs chemins (Martell, 2007, p. 179). La thèse transformationaliste offre par conséquent une vision plus complexe et nuancée de ce qu'est la globalisation.

En somme, si les trois thèses sont d'avis que la globalisation affecte l'ordre politique mondial, toutes ne s'entendent pas pour dire qu'elle provoque un changement dans les logiques organisationnelles ou qu'elle mène à un changement dans la capacité de contrôle des États. Le prochain chapitre visera justement à faire la lumière sur ce dernier point, et ce, par l'analyse de la possible déterritorialisation de l'activité économique et des capacités de contrôle que conservent les États.

CHAPITRE 4

AUTORITÉ ÉCONOMIQUE ET ÉTAT À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE

Dans le premier chapitre, j'ai expliqué ce qu'est l'État en présentant l'essentiel des caractéristiques qui lui sont propres et les points de vue de spécialistes des relations internationales sur le sujet. Le principe de territorialité est une caractéristique incontournable du développement de l'État puisqu'il permet entre autres d'en délimiter l'autorité (Caporaso, 2000, p. 7). Cette dernière consiste en le monopole de la coercition légitime; c'est l'État qui la détient dans le système politique moderne. Quant à la souveraineté, elle fait référence, à la fois, au monopole de l'autorité sur un territoire donné et à la reconnaissance mutuelle entre les États (Lake, 2003, p. 305) ; elle suppose ici une relation d'égalité. Le deuxième chapitre a proposé une analyse de la manière dont les caractéristiques principales de l'État ont été touchées par l'avènement de l'ordre 'post-westphalien'. Dans cet ordre d'idées, la ligne de démarcation entre ce qui est du ressort du national et ce qui est du ressort de l'international est de plus en plus ambiguë. Ceci se traduit notamment par une collaboration multilatérale entre les États. Dans l'ordre 'post-westphalien', le principe de territorialité fait face à de nouvelles dynamiques, telle la globalisation de l'économie, qui a pour effet d'étendre les pratiques et les réseaux d'exercice du pouvoir au-delà des frontières nationales. L'autorité étatique s'est elle aussi transformée : les États demeurent les centres névralgiques de la gouvernance, mais ils ne sont plus les seuls centres d'autorité dans le monde ; désormais, l'autorité est partagée avec d'autres acteurs (non étatiques et privés), et ce, à plusieurs échelles (locales, régionales et globales). L'ordre 'post-westphalien' a également affecté la souveraineté des États. Elle est maintenant divisée, partagée, et le tout se traduit par son détachement partiel d'avec l'État (Sassen, 2000, p. 373). Quant à la nation, le nouvel ordre, bien qu'il semble au premier abord contraire aux désirs de reconnaissance qui la sous-tendent, lui a tout de même ouvert des portes en matière de reconnaissance et d'émancipation (Keating, 2001, p. 102).

Ces deux chapitres ont suivi l'évolution des caractéristiques de l'État, ce qui a permis d'expliquer la façon dont il s'intègre dans la globalisation et d'essayer d'évaluer son rapport à celle-ci. Chose certaine, la globalisation affecte à la fois l'autorité, la territorialité et la souveraineté de l'État. Le rôle de ce dernier est en pleine transformation. Au cours du troisième chapitre, je me suis attardé sur le concept de globalisation, ses nombreuses significations et la définition retenue dans ce mémoire. De

même, je me suis penché sur les différentes thèses qui s'affrontent quant à l'impact de la globalisation sur les caractéristiques et le rôle de l'État. La comparaison de ces thèses a permis de faire ressortir leurs principaux éléments ainsi que leurs ressemblances et dissemblances. Par exemple, toutes trois admettent que la globalisation mène à des changements dans l'ordre politique, social et économique contemporain. Le présent chapitre sera consacré à une facette bien précise de cette question, soit les conséquences de la dénationalisation des économies sur les capacités de l'État. Le choix de me concentrer sur l'aspect économique découle du constat que la dénationalisation de l'économie touche tous les pays, les plus petits comme les grands ; c'est également dans ce domaine que les études sont les plus nombreuses. On peut donc penser que cet aspect permet de pleinement saisir certaines des transformations auxquels font face les États à l'heure actuelle.

Je me concentrerai ici sur les impacts de la déterritorialisation de l'activité économique sur le pouvoir que possèdent les États. Comme je l'ai mentionné au tout début de ce mémoire, les sociétés modernes et leurs gouvernements, sont touchés par une concentration globale du pouvoir économique (Marcuse, 2000, p. 24), ce qui affecte nécessairement leur capacité d'action. La dénationalisation des économies et les conséquences qui en résultent sur le pouvoir des États revêtent donc une importance capitale. Voyons maintenant plus en détail ce que proposent les trois thèses quant au lien entre l'autorité économique de l'État et la globalisation croissante de l'activité économique.

4.1 Les hyperglobalistes : l'État, une entité obsolète

4.1.1 *La déterritorialisation de l'activité économique*

Les hyperglobalistes voient la globalisation comme menant à la dénationalisation des activités économiques. Pour eux, les États sont devenus des modes d'organisation économique transitoires et ne sont plus aptes à réguler leur propre économie. Kenichi Ohmae déclare par exemple que « l'État est devenu une unité d'organisation artificielle,

et même détraquée, pour comprendre l'activité économique » (Ohmae, 1996, p. 16). Cette idée est partagée par la majorité des tenants de la thèse hyperglobaliste, qui perçoivent la globalisation comme ayant pour conséquence de définir une nouvelle époque de l'histoire humaine, époque au cours de laquelle les États traditionnels sont devenus des entités anormales, voire obsolètes, puisque la notion de territoire est remise en question par une combinaison de phénomènes économiques et technologiques qui viennent attaquer la fondation territoriale de la modernité politique (Guéhenno, 2000, p. 7). Ohmae explique cette obsolescence par le fait que désormais l'activité économique échappe de plus en plus au contrôle territorial. Sur ce point, un autre hyperglobaliste, Martin Albrow, estime que la globalité a pour effet de lier l'individu au reste du monde. Dans ce cadre, l'étendue de même que les conséquences de l'activité économique doivent être calculées dans une optique globale. Se produit alors une transformation dans la façon de voir le monde, qui est désormais perçu comme un ensemble (Albrow, 1996, p. 99). Pour les États, le tout se traduit par un contrôle beaucoup plus faible sur les leviers économiques mondiaux, mais également sur ceux qui sont présents au sein de leur territoire. Ils doivent partager la scène politique et économique avec des acteurs infranationaux et supranationaux dont les champs d'action ne font que croître. Il devient de plus en plus difficile pour eux d'imposer leurs choix économiques et de conserver leur pouvoir ; leur autorité est en train de s'éroder. Comme l'explique Wriston, « quand les économies nationales [...] sont remplacées par une économie globale fortement intégrée au-delà de la portée des régulations nationales, le pouvoir change de main » (Wriston, 1992, p. 4; traduction libre). Dans un tel cadre, les États ne peuvent tout simplement plus agir comme dans un monde d'entités présumées closes et indépendantes s'ils veulent conserver leur influence. Ainsi, même l'État le plus puissant de tous n'est plus apte à contrôler entièrement seul sa destinée. Il est « forcé de coopérer sur des problèmes économiques qu'il regardait avant cela comme étant exclusivement du ressort du national » (Wriston, 1992, p. 100; traduction libre). Les tentatives effectuées par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour mettre en place des politiques communes en matière d'incitatifs fiscaux représentent un exemple du fait qu'il est de plus en plus ardu pour la plupart des États de s'imposer individuellement dans une économie dénationalisée (ANINAT, 2015, p. 1).

Cette dénationalisation de l'économie se traduit, pour les hyperglobalistes, par la fragmentation de son lien avec l'État³¹. La réduction des barrières commerciales, la libéralisation du capital et des échanges, les avancées en matière de transport et de communication, ont conduit à la dénationalisation : désormais, « la globalisation implique que la croissance de l'activité économique fonctionne au-delà des économies nationales [...] le défi posé aux gouvernements nationaux est celui d'une perte de pouvoir, d'un contrôle que les gouvernements ont jusqu'alors pensé être garanti par le système international » (Albrow, 1996, p. 130; traduction libre).

La dénationalisation économique va plus loin. Dans l'économie globale, les individus peuvent choisir les meilleurs produits disponibles sur le marché, et ce, en faisant fi des frontières nationales (Ohmae, 1995, p. xviii). Il devient ainsi de plus en plus difficile d'accoler aux biens et services produits et échangés une étiquette purement nationale. Ceci se combine à la déterritorialisation des moyens de production, de même qu'au rétrécissement de l'espace-temps qui fait en sorte que les produits et services que l'on consomme peuvent provenir des quatre coins de la planète (Ohmae, 1995, p. 3). C'est en ce sens que l'on peut parler d'une économie réellement planétaire, une économie dans laquelle le pouvoir des gouvernements d'après-guerre n'a plus rien en commun avec celui de la génération actuelle (Ohmae, 1996, p. 10). Ohmae l'explique par le fait que

ce qui est réellement en jeu n'est pas l'orientation politique ou partisane de l'appareil gouvernemental d'un État. Ce n'est pas non plus le nombre de nouvelles unités indépendantes résultant de la décomposition d'un ancien centre [...] Et pas davantage les lignes de faille culturelles selon lesquelles il devrait se fragmenter. En réalité, nous voyons se produire les effets cumulatifs de changements fondamentaux

³¹ Il est possible d'identifier certaines forces de fragmentation qui donnèrent lieu à des transformations dans l'organisation de l'activité économique mondiale et qui inévitablement, ont affecté l'autorité économique de l'État (Albrow, 1996, p. 65). La première est le système capitaliste lui-même, qui par son expansion au-delà des frontières de l'État a démontré la relative indépendance de la logique économique vis-à-vis du contrôle de l'État. La seconde force, le marché lui-même, est liée de près à la première et concerne le fait que bien que le développement d'un marché interne n'apparaisse pas comme une menace à l'État, la dynamique du marché voulant que les transactions se fassent le plus librement possible contraste avec un État dont la structure trop statique viserait à contrôler les échanges. En ce sens, le marché devient une force de fragmentation puisqu'il oblige l'État à abaisser ses barrières de protection économique et à augmenter la place qu'occupent les relations de marché (Albrow, 1996, p. 65).

intervenues dans les courants d'activité économique autour du globe. [...] les États ont déjà cessé d'apparaître comme des unités significatives dans l'économie planétaire de notre monde sans frontières (Ohmae, 1996, p. 12).

Pour le dire autrement, dans cette économie sans frontières, l'État n'est plus l'acteur central du système politique, il ne possède plus l'autorité nécessaire pour gouverner. Les États sont de moins en moins en mesure d'imposer leurs choix économiques, et ce, même à l'intérieur de leurs propres frontières. Ils ne peuvent pas se soustraire totalement aux choix économiques faits ailleurs dans le monde et sur lesquels ils n'ont parfois aucun contrôle. En plus d'avoir de la difficulté à imposer leurs préférences et leurs choix à l'intérieur de leurs frontières, les États ne sont tout simplement plus capables d'influencer seuls les choix et les intérêts présents dans cette économie dénationalisée. Il y a donc ici une réelle perte de l'autorité étatique au profit de forces supra-territoriales, ce qui contribue à la redéfinition de la notion d'espace politique. La globalisation fait en sorte que l'activité économique fonctionne désormais au-delà des territoires nationaux. Les centres de pouvoirs réels sont au-dessus d'eux et ils ne peuvent que tenter de s'allier les uns avec les autres pour essayer de faire pencher la balance en leur faveur. C'est en ce sens que leur autorité est divisée au profit du système économique global. Ils deviennent des épiphénomènes du libre marché (Ardalan, 2012, p. 232).

Les hyperglobalistes identifient différentes causes pour expliquer cette transformation de l'espace politique. Guéhenno, par exemple, a mis en lumière deux révolutions qui ont eu des effets profonds sur la notion de territoire et d'espace. La première, la révolution dans les communications, a ouvert les portes du monde aux individus. Ceux-ci voient désormais toutes les possibilités qui s'offrent à eux. Ce faisant, le monde est dorénavant plus abstrait, plus immatériel. La révolution dans les communications et les réseaux qui la sous-tendent ont littéralement dépouillé la territorialité : « nous sommes passés d'un réseau de voies navigables et de chemins de fer à des infrastructures de transport aérien et de communications qui ont profondément bouleversé la notion d'espace » (Guéhenno, 2000, p. 8; traduction libre). De même, la

logique de l'économie immatérielle, propulsée par le développement d'internet, échappe au contrôle du sol ; comme l'autorité de l'État, historiquement, reposait sur la maîtrise du territoire, celle-ci se voit être considérablement réduite par ces dynamiques. C'est dans le même sens que s'inscrivent les propos tenus par Ohmae pour qui les frontières n'obéissent plus aux lignes de démarcation des États. Les frontières ont certes encore un sens, mais celui-ci ne signifie plus la limite du territoire des États (Ohmae, 1996, p. 25). L'État en vient donc à perdre ce contrôle qu'il détenait autrefois sur l'activité économique. Il n'est plus l'unique véhicule de l'information et de l'autorité. Son autonomie est mise à mal par ces nouvelles possibilités qui permettent à qui le désire de pouvoir comparer ses conditions de vie avec ses semblables. Ainsi, il n'y a plus d'endroits qui soient réellement isolés sur la planète puisqu'à la minute où l'on croit avoir réussi à bâtir un mur nous séparant du reste du monde, la technologie s'empresse de le faire disparaître.

La seconde révolution qui a donné une signification nouvelle à la notion d'espace a comme conséquence la fin de la solidarité spatiale des communautés territoriales (Guéhenno, 2000, p. 17). Se multiplient en effet les associations de toutes sortes, regroupant des individus qui partagent des intérêts similaires qui ne cadrent pas nécessairement avec les frontières des États ou, pour le dire autrement, où la concordance entre le territoire et les motifs de l'association n'ont pratiquement aucun poids dans le choix d'une telle association. De fait,

tout change lorsque l'activité humaine est libérée de l'espace ; quand la mobilité des populations et l'économie ne font plus sens dans les démarcations géographiques. La solidarité spatiale des communautés territoriales est en train de disparaître, pour être remplacée par des groupes d'intérêts temporaires. Maintenant, l'État dans sa prétention à combiner dans un modèle unique les dimensions de pouvoir politique, culturel, économique et militaire est prisonnier d'une conception spatiale du pouvoir. [Toutefois] l'espace a cessé d'être un critère pertinent (Guéhenno, 2000).

Cette affirmation doit toutefois être nuancée puisque se dessinent également des processus de reterritorialisation de l'espace social, comme je l'ai déjà mentionné. Ainsi, Saskia Sassen insiste sur la concentration des services financiers dans les grands centres urbains (Sassen, 2007, p. 90). Pensons aussi aux marchés numériques, qui nécessitent des infrastructures hautement développées et des arrangements institutionnels complexes (Sassen, 2008 p. 337) ; mais dans le discours hyperglobaliste, la globalité sonne le glas de la conception territoriale du pouvoir politique, caractéristique fondamentale de l'État.

Les hyperglobalistes voient donc en la globalisation l'avènement d'une nouvelle ère dans laquelle les processus globaux remplacent les démarcations nationales, faisant par le fait même tomber en désuétude les anciennes unités organisationnelles. La thèse hyperglobaliste voit ainsi l'activité économique sans réelles frontières physiques. Elle estime de plus que l'autorité économique des gouvernements nationaux est aussi tombée dans l'obsolescence.

4.1.2 *Le pouvoir des États en déclin*

S'il y a bien une capacité qui est propre aux États, c'est le contrôle et le maintien d'une monnaie propre qui peut être vue comme une marque de la souveraineté étatique (Agnew, 1999, p. 516). L'importance de l'autonomie monétaire pour le pouvoir étatique, et plus particulièrement pour les États les plus puissants de ce monde, a été maintes fois soulignée (Cohen, 2011, p. 5). Les hyperglobalistes estiment toutefois que la monnaie gagne chaque jour un peu plus de liberté sur les gouvernements et exige des États qu'ils soient plus flexibles dans leur degré de contrôle puisqu'une économie sans frontières est beaucoup plus indépendante des tentatives de contrôle par l'État. Avant, les États qui ne voulaient pas du système financier dominant pouvaient s'y soustraire dans une certaine mesure ; c'est notamment ce qui a mené à l'effondrement du système de l'étalon-or et plus tard du système de Bretton Woods (Wriston, 1992, p. 69). Mais de nos jours, avec les nouvelles technologies de communication, l'intégration des marchés ainsi que les accords multilatéraux entre États, on peut difficilement se soustraire au marché financier international ; il est omniprésent (Wriston, 1992, p. 70). Le marché japonais par exemple,

lorsqu'il est réellement devenu libre et global, a dû lui aussi se soumettre aux exigences du système et a vu pour la première fois les forces du marché avoir plus de pouvoir que ses bureaucrates (New York Times, 1990, p.1).

Les gouvernements doivent donc coopérer entre eux dans le but de coordonner leurs politiques monétaires et fiscales ; cependant, cela a des conséquences sur la poursuite de l'intérêt national. Wriston écrit ainsi que « chaque nation a de tout temps poursuivi ce qu'elle percevait être son propre intérêt national [mais] comme croît le poids relatif de l'économie mondiale en dehors du pouvoir de l'État souverain, la nécessité de coopération internationale croît également » (Wriston, 1992, p. 72; traduction libre). En raison du pouvoir grandissant de l'économie mondiale, les États doivent s'associer et entériner des arrangements internationaux (Wriston, 1992, p. 80) qui peuvent parfois aller à l'encontre de leurs désirs et de ceux de leur population. Même les plus puissants décideurs politiques ne peuvent plus contrôler entièrement le marché, et ils doivent collaborer pour tenter de résoudre des problèmes qui autrefois étaient du ressort de l'État (Wriston, 1992, p. 100). C'est ce qui se passe lorsque l'autorité de l'État en matière de finance et de monnaie se déplace : « quand des monnaies nationales supervisées par des banques centrales sont transformées en un marché électronique global dirigé par les commerçants de monnaie privés, le pouvoir change de mains » (Wriston, 1992, p. 4; traduction libre). Ce transfert est opéré notamment grâce aux systèmes de télécommunication internationaux, et n'est pas sans conséquence directe pour les États. Le globe entier est devenu un seul et unique marché, et les tentatives d'intervention y sont vues comme un échec (Wriston, 1992, p. 9). De fait,

le contrôle souverain sur la valeur et l'échange de la monnaie est irrévocablement compromis et continue graduellement de s'éroder. Ceci ne signifie pas que les gouvernements ne peuvent plus influencer, pour le meilleur ou pour le pire, la valeur de leur monnaie. Ils le peuvent toujours et le font toujours, mais leur habileté à manipuler aisément cette valeur dans les marchés mondiaux décline constamment (Wriston, 1992, p. 59; traduction libre).

Les États-Unis ont ainsi tenté de conclure des accords avec le gouvernement japonais pour quantifier davantage les exportations japonaises en sol états-unien, et ce, sans grand succès. Au premier regard, on pourrait croire que la faute revient au gouvernement japonais, mais l'échec résulte plutôt du faible contrôle des gouvernements sur les multiples décisions des entreprises et du marché économique global (Strange, 1996, p. 78). Il n'est pas étonnant que même les gouvernements d'États forts tels le Japon et les États-Unis aient perdu la certitude que leurs intérêts vont prévaloir sur ceux du marché³². Ce constat fait croire aux hyperglobalistes que si les États veulent encore tenir les rênes du pouvoir, du moins sur leur territoire, ils vont devoir coopérer, sans quoi ils demeureront à la remorque de l'économie globale.

Certains pourraient croire que la perte de pouvoir qui affecte les États ne s'est pas transposée au privé, souvent perçu comme le joueur favorisé dans l'économie globale. Or, il n'y a pas que les autorités publiques qui doivent créer et entretenir des alliances ; le privé doit lui aussi passer des accords s'il veut demeurer compétitif dans une telle économie. Par exemple, Power System, la division de General Electric, a entériné 16 alliances avec 62 compagnies établies dans 19 pays (Wriston, 1992, p. 85) et de telles alliances ne semblent pas sur le point de s'estomper, au contraire. À titre anecdotique, la compagnie d'informatique IBM a conclu tellement d'alliances au Japon qu'un livre a été écrit sur le sujet (Wriston, 1992, p. 86). L'économie globale oblige ainsi les différents joueurs à transformer leurs façons de faire en termes de relations commerciales, ainsi que par rapport aux relations de pouvoir qu'ils entretiennent les uns avec les autres. Ils ne doivent plus voir le partage de leur autorité comme une menace directe à leur pouvoir, mais bien comme un moyen de tenter de la conserver, chose qui s'avère toutefois de plus en plus difficile.

L'État, pour les hyperglobalistes, repose donc sur un modèle de décision et de pouvoir qui n'a plus de sens à l'époque contemporaine. En effet, le monde, bien qu'il

³² Autrement dit, en partant du constat que la politique mondiale actuelle se caractérise par une multiplicité d'acteurs et de nouvelles dynamiques d'interdépendance associées à la globalisation, il semble bon de se questionner sur la pertinence de « cette notion [d'intérêt national] clairement associée au postulat classique d'un monde exclusivement statocentré » (Morin, 2008, p. 75). Ceci s'explique notamment par le fait que la révolution de l'information, l'intégration des marchés et les multiples accords entre États ont eu comme résultat de rendre les frontières beaucoup plus poreuses face au contrôle exercé par les États territoriaux.

n'ait jamais été composé d'entités closes, a tout de même atteint un degré de globalisation tel que la coopération entre les acteurs est nécessaire au bon fonctionnement du système. Les États ne peuvent plus se limiter à contrôler leur territoire, ils doivent désormais travailler ensemble et coordonner leurs politiques sans quoi ils disparaîtront de la scène mondiale.

La prochaine thèse se situe à l'opposé de celle qui est défendue par les hyperglobalistes. Pour elle, rien n'indique que l'activité économique soit à un tel point dépourvue de frontières physiques qu'elle échappe au contrôle des États. Qui plus est, cette thèse estime que les hyperglobalistes font fausse route quant aux capacités de contrôle et au pouvoir que conservent les gouvernements nationaux. Pour cette thèse, la globalisation actuelle ne représente en réalité qu'une internationalisation accrue. Cela n'a pas affecté fondamentalement le système politique mondial au point de faire des États des entités obsolètes. Ils ont encore le contrôle sur leur territoire et leur pouvoir décisionnel n'affiche pas de réel déclin.

4.2 Les sceptiques : la pérennité du système d'États

4.2.1 *Le territoire comme limite à l'étendue de l'activité économique*

Les sceptiques rejettent l'idée voulant que les frontières n'aient plus, dans l'économie actuelle, cette connotation de démarcation qu'elles avaient du temps de l'apogée des États. Pour eux, les hyperglobalistes font une lecture inadéquate de la situation mondiale contemporaine en donnant trop d'importance à certains facteurs, comme le degré de transnationalisation des corporations multinationales par exemple. Du point de vue des sceptiques, les hyperglobalistes oublient que le territoire national continue d'offrir des avantages incontournables (Weiss, 1998, p. 186). Par exemple, certains nouveaux procédés de production nécessitent une proximité physique entre les producteurs et les fournisseurs, et ceux-ci vont par conséquent être plus enclins à prioriser un réseau d'approvisionnement régional plutôt que global. La distance demeure un facteur important même si les avancées en matière de transport, d'information et de communication ont atteint des niveaux inégalés. De plus, une relation saine et bien

établie entre le gouvernement et les acteurs économiques nationaux constitue un avantage pour ces derniers, qui resteraient favorisés par une proximité accrue, un lien privilégié avec le gouvernement et donc un plus grand soutien de sa part, ce qui crée un avantage compétitif certain. Pensons à la Société de développement des entreprises culturelles (S.O.D.E.C.) qui offre des crédits d'impôts pour les entreprises cinématographiques et culturelles québécoises, ou encore à Gazprom qui bénéficie d'un lien exclusif avec le gouvernement russe et qui, historiquement, a profité de conditions fiscales moins contraignantes de la part de la Russie (Locatelli, 2013, p. 10). À cela s'ajoute le fait que les profits, en plus d'être régionalement concentrés, sont aussi plus élevés pour les firmes aux activités régionalisées que pour les FMN poursuivant une stratégie globale (Hirst *et al.*, 2009, p. 83). Le territoire national resterait encore à ce jour un endroit privilégié pour les corporations multinationales qui sont loin d'être des compagnies transnationales au sens où l'entendent les hyperglobalistes.

Hirst *et al.* se sont penchés sur le caractère 'transnational' des corporations multinationales. Leurs études font état des limites de l'expansion de la globalisation des marchés financiers. Ceci s'explique notamment par le fait que les acteurs de l'économie globale ont encore besoin des territoires nationaux pour assurer la globalisation des marchés. Par exemple, l'industrie des services financiers, hautement numérique, demeure attachée aux quelques grandes villes qui sont des agglomérations économiques où sont concentrées la majeure partie des activités (Sassen, 2008, p. 337). Ceci démontre que ces 'cités globales' ont leur mot à dire sur le degré d'expansion des marchés en ce sens qu'elles contrôlent les infrastructures des services financiers présents sur leur territoire. Quant aux réseaux actuels de commerce mondial, seul le quart d'entre eux sont particulièrement touchés par la pénétration des nouvelles technologies de l'information (Hirst *et al.*, 2009, p. 90). Une telle lecture véhicule la vision d'un système financier international relativement peu intégré, dans lequel l'autonomie nationale est plus importante que ce qu'on croit généralement. De plus, les firmes multinationales orienteraient leur marché en fonction de la demande interne, qui représente au moins 80 % de leurs ventes³³ (Hirst *et al.*, 2009, p. 81). Weiss soutient pour sa part qu'environ 90 % de la production reste à l'intérieur des frontières nationales (Weiss, 1998, p. 176) :

³³ Ces ventes se font dans leur territoire d'origine ou leur région.

Autour de 90 % de la production demeure pour les marchés domestiques [...] En plus de cela, les investissements domestiques par des capitaux domestiques sont en grande partie financés par des épargnes internes [ainsi] les compagnies continuent de concentrer la majorité de leur production, de leurs actifs et des processus décisionnels stratégiques dans leur pays d'origine (Weiss, 2003, p. 14; traduction libre).

Il semble donc y avoir des limites à l'extension des marchés, qui paraissent davantage régionalisés que globalisés.

On peut toutefois s'interroger sur le degré de crédibilité de ces thèses. Hormis le fait que le portrait que dressent Hirst et Thompson de la globalisation laisse de côté les analyses sociologiques qui sont de plus en plus nombreuses depuis les dernières décennies (Robertson, 1997 p. 1182), des critiques leur reprochent notamment de ne pas s'engager dans l'étude de la vaste littérature sur la globalisation. S'ils l'avaient fait, « ils se seraient rendus compte que plusieurs théoriciens sont en désaccord avec la caractérisation qu'ils font » des différentes thèses sur la déterritorialisation de l'activité économique (Paterson, 1997 p. 158; traduction libre). Par exemple, ils utilisent des données sur l'augmentation des investissements directs étrangers par rapport au produit intérieur brut pour évaluer la thèse d'une économie plus globalisée. Or, d'autres auteurs, tel Malcolm Waters, suggèrent plutôt que les investissements directs étrangers correspondent à une période d'internationalisation et non de globalisation (Paterson, 1997, p. 158), « [l]es caractéristiques de cette dernière, en regard aux activités des firmes, étant plutôt l'augmentation des accords de licence, les alliances intra-firmes et ainsi de suite. Phénomènes que Hirst et Thompson ne discutent tout simplement pas » (Paterson, 1997, p. 158; traduction libre). Ce faisant, certains leur reprochent de présenter une position maladroite de la vision hyperglobaliste ou, en d'autres termes, de s'attaquer à « un homme de paille » (Sklair, 1997, p. 334; traduction libre). Hirst et Thompson estiment toutefois que des exemples tels l'arrivée de l'Inde et de la Chine comme de puissants joueurs économiques démontrent que les actions étatiques ont encore un poids dans les trajectoires économiques qui se dessinent (Hirst *et al.*, 2009, p. 16).

Les sceptiques rappellent aussi qu'au contraire de l'idée voulant que la globalisation améliore la distribution des richesses entre le Nord et le Sud, ce sont plutôt les États du Nord qui semblent profiter, entre eux, d'une hausse de l'internationalisation économique. De fait, le commerce mondial, les investissements et la production restent principalement concentrés dans les pays de l'OCDE (Weiss, 1998, p. 176). Quant à l'augmentation des partenaires commerciaux qui viennent avec un monde globalisé, il n'y a pas eu de réels changements de modèles, mis à part certains pays qui semblent être devenus des sortes d'entrepôts où les biens sont conservés avant d'être réexportés vers des pays tiers. Encore à ce jour, la plupart des pays de l'OCDE ne font affaire qu'avec deux ou trois partenaires significatifs (Weiss, 1998, p. 172). Ainsi, les sceptiques croient que l'on assiste bien plus à une régionalisation commerciale entre groupes inter-étatiques (comme c'est le cas avec l'ALÉNA, par exemple) qu'à une réelle globalisation des marchés. En 2016, le commerce intra-Union européenne représentait 64 % du total du commerce d'exportation (EUROSTAT, 2017, p. 5). Les hyperglobalistes proposeraient donc une lecture erronée de la situation, puisqu' « [ils] ont surévalué la magnitude des changements et de fait, le degré de transnationalisme de la production » (Weiss, 1998, p. 175; traduction libre).

Un autre point qui divise les hyperglobalistes et les sceptiques concerne l'idée que les nouvelles technologies d'information et de communication créeraient un monde sans frontières, ou du moins un monde où ces dernières ne posséderaient plus le rôle de délimitation qui leur est propre. D'abord, disent les sceptiques, il faut mettre les choses en perspective : la proportion d'internet dans l'économie reste relativement faible en matière de commerce. Hirst *et al.* rappellent que 75 % du commerce mondial concerne des marchandises qui requièrent des mouvements physiques dans l'espace (Hirst *et al.*, 2009, p. 90). Quant à la pénétration d'internet, elle est très inégale dans les différentes parties du monde. Le commerce électronique est surtout concentré dans les pays développés. Par exemple, aux États-Unis, la part du commerce électronique dans le chiffre d'affaires total du secteur manufacturier a atteint plus de 50 % en 2012, tandis que dans les pays en développement, le constat est bien différent. Le commerce électronique d'entreprise à consommateur au Moyen-Orient et en Afrique ne devrait croître que de 2.2 % à 2.5 % entre 2013 et 2018 (C.N.U.C.E.D., 2015, p. 1). Les technologies

d'informations et de communications nécessitent donc des infrastructures que l'on retrouve surtout dans les grands centres³⁴, notamment ces cités globales décrites par Sassen. Seule une faible proportion de la population mondiale est particulièrement touchée par la pénétration engendrée par les nouvelles technologies d'information et de communication.

En somme, la distance, le temps et les inégalités restent d'importants facteurs qui influencent et continuent d'être de puissantes barrières au commerce et autres activités économiques. Loin de vivre dans une économie pleinement globalisée, nous en sommes toujours, selon les sceptiques, à l'ère d'une économie internationalisée³⁵ fortement déterminée par une structure triadique de blocs régionalisés. La dénationalisation de l'économie et ses conséquences seraient grandement surévaluées (Weiss, 1998, p. 187).

Le biais de la lecture proposée par les hyperglobalistes ne s'arrêterait pas là, puisque les sceptiques croient qu'ils font également une lecture erronée de la capacité de contrôle des gouvernements nationaux en déclarant la suprématie du capital global sur les économies nationales. Les sceptiques estiment au contraire que les législatures nationales demeurent des centres névralgiques de la globalisation.

4.2.2 *Les États, centres névralgiques de la globalisation*

Les sceptiques estiment fausse l'idée voulant que dans une économie sans frontières, la mobilité du capital rende difficiles, voir même caduques, les tentatives de contrôle économique national, et par le fait même surannées les différences institutionnelles nationales (Weiss, 1998, p. 178). Des études telles que celle réalisée par Mosley font état

³⁴ Les marchés numériques sont « emboîtés dans des arrangements institutionnels complexes » (Sassen, 2008 p. 337; traduction libre) que l'on ne retrouve que dans les grandes villes développées. Ils nécessitent de vastes concentrations de ressources matérielles (Sassen, 2008, p. 337).

³⁵ Une économie internationalisée, au contraire d'une économie globalisée, se caractérise par le fait que les processus de base de production et d'allocation, de même que les entités principales, prennent place en premier lieu à l'intérieur des espaces économiques étatiques. Dans ce type d'économie, la distinction relative entre l'international et le domestique demeure. À l'opposé, dans une économie globalisée, l'étatique est transformé par le global, « les économies nationales et leurs interactions internationales sont subsumées et réarticulées par des processus véritablement globaux [...] Les acteurs économiques et les activités sont déboîtés des sociétés nationales et politiques domestiques » (Hirst *et al.*, 2009, p. 20; traduction libre).

d'un portrait très différent de celui qui est décrit par les hyperglobalistes. Pour elle, les institutions nationales continuent de jouer un rôle clé dans le système économique mondial, notamment par leur capacité de médiation des pressions globales (Mosley, 2005, p. 356); « en présumant que les citoyens et les firmes ont des préférences divergentes quant aux services publics, à l'imposition et à la réglementation, les gouvernements offriront différentes combinaisons de ces biens, et les firmes et les citoyens se situeront dans la juridiction qui correspond le mieux à leurs préférences » (Mosley, 2005, p. 356; traduction libre). À cela s'ajoute le fait que même si la globalisation s'accroît, les demandes liées à la protection sociale ne sont pas en diminution pour autant; au contraire, elles semblent même s'accroître. De plus vastes segments de la population se sentent menacés et en perte de contrôle, et désirent une meilleure protection sociale (Weiss, 2003, p. 15). Pour Katzenstein, l'ouverture économique rime avec une perception accrue de vulnérabilité de laquelle découlent des mesures compensatoires. Rodrik s'exprime en des termes semblables lorsqu'il croit que la globalisation rehausse l'insécurité économique et par conséquent, les demandes d'interventions gouvernementales (Rodrik, 1997, p. 53). Dans ce cadre, l'interdépendance économique a pour effet d'encourager le développement de mesures de protection sociale et de compensations offertes au niveau national (Weiss, 2003, p. 16). Suivant cette logique, plus les désirs de protection sociale seront forts parmi les populations, plus le rôle de médiateur des pressions de l'économie globale joué par les gouvernements va aller en grandissant.

Quant au fait que la globalisation ferait disparaître les différences institutionnelles nationales, des études ont prouvé que les effets de l'ouverture des marchés sur les dépenses en matière de politiques sociales semblent dépendre bien plus des régimes politiques en place et des choix qu'ils font que de l'ouverture commerciale elle-même (Rudra et Haggard, cités dans Held et McGrew, 2007, p. 113). Tout ceci fait dire à Mosley qu'en dépit de l'ouverture actuelle des marchés et de la pression vers la convergence qui en découle, les gouvernements nationaux conservent leur autonomie et agissent différemment en fonction des situations qu'ils rencontrent. Ils continuent d'offrir de la diversité dans leurs politiques, diversité qui reflète les préférences de leurs

institutions et de leurs citoyens (Mosley, 2005, p. 356). De même, il existe des variétés de capitalisme desquelles proviennent une variété de contraintes et de réponses (Weiss, 1998, p. 212). Certains pays vont par exemple attirer bien plus d'investissements étrangers que d'autres, ce qui va générer différentes situations pour les dirigeants nationaux (Mosley, 2005, p. 361).

Le portrait est moins net en ce qui a trait aux économies en voie de développement, qui sont plus fragiles face aux désirs des agents externes. Toutefois, des gammes de choix sont tout de même encore offertes aux gouvernements (Mosley, 2005, p. 356). Par exemple, des études sur les politiques sociales au Mexique et au Chili ont fait état du fait qu'en dépit des pressions externes et des désirs de réformes néolibérales, les deux pays ont eu des régimes sociaux comportant des différences significatives, notamment quant aux efforts qu'ils ont déployés pour incorporer les pauvres dans l'économie de marché (Mosley, 2003, p. 113). Tout ceci démontre encore une fois que les gouvernements, même dans les nations en développement, conservent leur autonomie politique (Mosley, 2005, p. 358). Il serait donc faux de croire que la globalisation de l'économie rend superflus les désirs de contrôle des gouvernements nationaux.

Le discours tenu par les sceptiques se retrouve ainsi complètement à l'opposé de celui des hyperglobalistes. Ils sont certes prêts à admettre que le degré d'internationalisation actuel est avancé (quoiqu'à leur avis il existe un précédent encore plus grand, soit la période de l'étalon-or classique), mais ils ne sont pas pour autant prêts à affirmer que les États sont devenus des acteurs secondaires de l'économie internationale. Pour eux, les États demeurent des joueurs clés ; certains États participent même activement, et parfois favorisent, le développement de l'économie globale. Ils sont donc actifs à l'externe ; qui plus est, ils conservent un rôle important dans la gouvernance de l'activité économique domestique. On note que « certains d'entre eux demeurent de loin les acteurs politiques les plus significatifs sur leur territoire » (Kalmo et Skinner, 2014, p. 44; traduction libre), notamment sur le plan de la sécurité ; et ils sont devenus plus interventionnistes (Kalmo et Skinner, 2014, p. 44). Qui plus est, les États « continuent à imprimer de l'argent, à imposer des taxes, à passer des contrats, à s'engager dans des conflits armés, à emprisonner » (Kalmo et Skinner, 2014, p. 44; traduction libre). Ils ne sont donc pas ces acteurs impotents et dépassés décrits par les

hyperglobalistes ; au contraire, ils ont « montré une capacité d'adaptation considérable et variée, à la fois dans leurs réponses aux changements et dans leur capacité de contrôler et d'agir en tant que médiateurs des liens domestiques et internationaux » (Weiss, 1998, p. 189; traduction libre).

Certains sceptiques poussent l'analyse encore plus loin en déclarant que la globalisation permet en fait aux États de développer ou de renforcer leurs capacités. Ils croient que plus le système politique et économique est compétitif, plus les gouvernements doivent être sensibles aux demandes des populations ; et plus ils deviennent sensibilisés, plus ils sont en mesure de développer ou de renforcer des capacités leur permettant de répondre aux demandes (Weiss, 2003, p. 16). Weiss résume parfaitement cette idée lorsqu'elle déclare qu'une

pression compétitive intensifiée peut menacer de déstabiliser les secteurs clés de l'économie - de l'agriculture, aux télécommunications et à la finance. L'effet de tels défis compétitifs est de pousser les gouvernements à concevoir de nouvelles réponses politiques, de nouveaux régimes de régulation [...] D'un point de vue plus critique, les réponses à ces nouveaux défis créent des incitatifs auprès des gouvernements pour développer de nouveaux réseaux politiques ou pour renforcer ceux qui existent déjà (Weiss, 2003, p. 17; traduction libre).

Tout ceci conduit les sceptiques à affirmer que bien qu'il soit vrai que la globalisation a des impacts sur l'autorité des États, ces impacts ne sont pas toujours contraignants ; en certains cas, la globalisation semble même avoir rendu les structures étatiques plus importantes (Weiss, 2003, p. 25). Globalisation et capacités gouvernementales ne sont donc pas nécessairement dichotomiques. Gritsch par exemple a étudié comment les États arrivent à gagner en autonomie dans la globalisation. D'abord, les États peuvent contraindre des entreprises et leur commerce si ces dernières nuisent à leurs intérêts, à ceux d'autres États ou leurs projets. Les États-Unis, par exemple, ont gelé la vente des missiles Boeing à la Chine entre autres pour se conformer aux traités internationaux de contrôle des armes, et ce, en dépit des protestations des capitalistes nationaux qui y voyaient une atteinte à leur liberté économique (Gritsch, 2005, p. 14; traduction libre).

Ensuite, avec la globalisation, la contestation intra-étatique diminue. En effet, la globalisation et la capacité d'utiliser et de déplacer les moyens de production aux quatre coins de la planète font en sorte qu'une menace de contestation des travailleurs nationaux est vite contrecarrée par celle d'une délocalisation (Gritsch, 2005, p. 16). Cette situation donne elle aussi plus de pouvoir à l'État, qui peut se concentrer sur ses intérêts, et donc plus d'autonomie. Finalement, les États sont également gagnants par la réduction de leurs obligations intra-étatiques : les États peuvent user des « forces inexorables du marché global » pour se soustraire à leurs habituelles obligations politiques, économiques et légales. En diminuant leurs responsabilités, les États épargnent des ressources qu'ils peuvent réinvestir dans la poursuite de leurs intérêts. De fait, « en implantant la globalisation, les États eux-mêmes établissent les conditions leur permettant de remettre en question les fonctions étatiques traditionnelles » (Gritsch, 2005, p. 17; traduction libre) et d'en tirer avantage. Encore une fois, l'État y gagne en autonomie.

À cela s'ajoute le fait que les États les plus puissants de la planète peuvent se servir des institutions internationales pour promouvoir leur idéologie et leurs intérêts. On pourrait donc conclure trois choses. D'abord, les États conservent une marge de manœuvre importante en tant qu'acteurs dans l'économie globale, et ce, bien plus que ne l'estime la thèse hyperglobaliste. Ensuite, les États ont cette capacité du fait que la globalisation permet la gouvernance économique autant qu'elle la contraint. Finalement, le caractère des institutions domestiques de même que les orientations prises par les gouvernements nationaux sont décisifs quant aux réponses que ces derniers vont fournir face à une même pression. Ce faisant, « les institutions domestiques vont faire la médiation entre les permissions et les contraintes qui découlent des marchés globaux, définissant leurs impacts et générant des modèles politiques distincts » (Weiss, 2003, p. 27; traduction libre).

Plusieurs auteurs ont tenté d'illustrer la capacité des États de générer des réponses distinctes en fonction de leurs institutions et orientations nationales. Un bel exemple de ceci se trouve dans l'évolution de l'industrie des télécommunications sur les continents européen et américain. Ce thème a été analysé par Levi-Faur dans le but de comprendre les réponses gouvernementales face aux marchés globaux, et plus particulièrement, les

effets de la libéralisation des marchés sur les capacités nationales. Son étude fait état d'un paradoxe étonnant, du moins du point de vue hyperglobaliste. Ce paradoxe consiste en le fait que l'Europe, qui s'est montrée plutôt froide face à l'idée de la globalisation et qui s'est impliquée davantage dans la régulation de l'industrie des télécommunications, a vu se développer un marché considérablement compétitif, du moins bien plus qu'en Amérique latine. En Amérique latine, la libéralisation s'est rapidement effectuée et la régulation était laissée au bon vouloir du marché. Résultat : le marché s'est montré moins compétitif.

Les États faibles de l'Amérique latine ont mis l'emphasis sur la privatisation, mais n'ont pas réussi à encourager le développement de structures de régulation pour la promotion des marchés compétitifs. En faisant cela, ils ont probablement sacrifié les perspectives à long terme de leur industrie des télécommunications en faveur de revenus à court terme qu'ils recevaient de la vente de leurs opérateurs télécom. Les États les plus forts d'Europe ont utilisé les institutions de l'Union européenne pour promouvoir un processus de changement contrôlé qui était plus lent en regard de la privatisation, mais de l'autre côté, était bien plus dynamique dans la création d'un design institutionnel qui faisait la promotion de la compétition (Levi-Faur, 2003, p. 174; traduction libre).

La régulation de l'État semble donc avoir joué un rôle déterminant dans la libéralisation des marchés (Levi-Faur, 2003, p. 166).

Ce qui ressort de cet exemple, c'est que la libéralisation des marchés ne fait pas qu'imposer des contraintes à l'État. Les contraintes macroéconomiques existent certes, mais elles n'ont pas l'ampleur que leur attribuent les hyperglobalistes. Si l'on prend l'exemple de la libéralisation de l'industrie des télécommunications, la dynamique requiert un cadre institutionnel, des ressources financières, des capacités technologiques et de gestion qui ne sont pas à la portée de tous (Levi-Faur, 2003, p. 167). C'est à l'État que revient le rôle de soutien en fournissant le cadre institutionnel nécessaire au bon arrimage des économies nationales dans l'économie globale. Loin de lui nuire, la

globalisation l'a au contraire favorisé et encore une fois, les États qui se sont montrés plus impliqués dans le processus ont acquis de plus grandes capacités à le gérer et à y répondre.

J. Stiglitz fait d'ailleurs le même constat : les gouvernements qui sont actifs dans le développement économique obtiennent de meilleurs résultats que ceux qui appliquent les politiques d'organisation néolibérale prônant le laisser-faire gouvernemental telles celles du FMI. L'industrie de l'acier en Asie de l'Est en est un autre criant exemple. Celle-ci, créée par un gouvernement coréen jouant un rôle actif dans la gestion de l'économie, était parmi l'une des plus efficaces du monde, bien plus que ne l'était son rival du secteur privé aux États-Unis ; « ce n'est que lorsque le pays a fait fi des régulations, sous les pressions constantes du département du Trésor des États-Unis et du FMI, qu'ils ont commencé à rencontrer des problèmes » (Stiglitz, 2002, p. 2; traduction libre).

Certains auteurs poussent l'analyse encore plus loin et estiment que certains 'États actifs' vont même jusqu'à se tailler une place dans le processus de libéralisation du marché et du capital. Sassen, par exemple, a démontré que des gouvernements nationaux ont pris une place importante dans l'évolution du processus en favorisant l'implantation de l'économie globale et en décrivant les principes légaux sur lesquels elle va s'appuyer (Sassen citée dans Gritsch, 2005, p. 2). Dans ce cadre, les États paraissent non pas à la remorque du processus de globalisation, mais bien comme la construisant activement en utilisant ce que Nye appelle la *puissance douce* pour acquérir plus de capacités et d'autonomie (Gritsch, 2005, p. 2). En ce sens, la globalisation leur apporte de nouveaux outils pour assurer leur pérennité. Ainsi, les pressions de la globalisation ne feraient pas que contraindre les gouvernements nationaux, elles favoriseraient aussi le développement de nouvelles capacités³⁶ et la restructuration d'anciennes, tel que le démontre le graphique ci-dessous (Weiss, 2003, p. 4).

³⁶ Par capacité, on entend l'aptitude, l'habileté qu'a l'État dans un domaine, par exemple, la capacité de privatiser ce qui était jusqu'ici du ressort du public et de dénationaliser ce qui était autrefois sous autorité nationale (Sassen, 2006, p. 21).

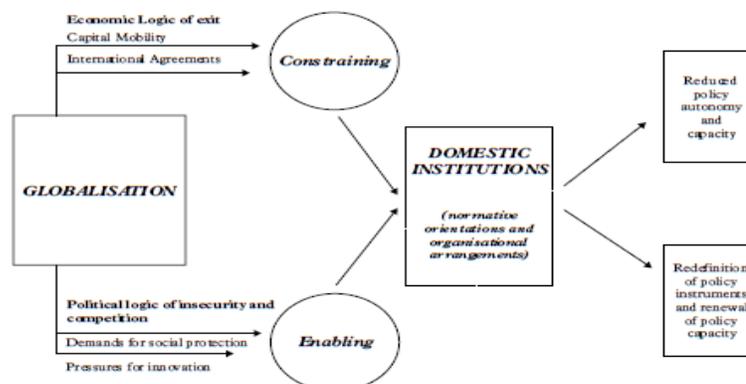


Figure 1.1 The logics of globalisation, domestic institutions, and state responses

Source : WEISS, L. (2003). « Bringing Institutions Back In », dans *States in the Global Economy: Bringing Domestic Institutions Back In*. Cambridge : Cambridge University Press, p. 6

En somme, en empruntant des voies différentes face aux pressions de l'économie globale, les États font preuve de divergence certes, mais surtout d'une capacité de modeler les réponses qu'ils ont à offrir en fonction de leurs intérêts et de leurs désirs ainsi que de ceux de leur population. De fait, « la capacité de manœuvre des États dans l'économie globale est largement influencée par leur habileté à coordonner, par des moyens politiques, les réponses économiques » (Levi-Faur, 2003, p. 176; traduction libre). Par conséquent, le pouvoir des économies nationales n'affiche pas de réel déclin. Voyons maintenant un constat plus nuancé de la dénationalisation de l'activité économique et du pouvoir de contrôle des législatures nationales en étudiant plus profondément la thèse transformationnaliste.

4.3 Les transformationnalistes : l'État, un acteur clé au rôle transformé

4.3.1 La supra-territorialisation de l'activité économique

Le discours tenu par les transformationnalistes occupe une position intermédiaire entre celui des hyperglobalistes et celui des sceptiques. La diffusion de la supra-territorialité, expliquent-ils, n'a pas causé la contraction ou l'élimination de l'État bien qu'elle l'ait obligé à changer. Entre autres, les médias de masse et les firmes multinationales ont réduit le contrôle de l'État sur le territoire, les premiers puisqu'ils ont fait du monde un lieu où l'information n'est plus cantonnée aux frontières nationales et

les secondes par le caractère transnational de leurs actions. La globalisation ne signifie pas seulement un changement dans l'échelle et la portée des relations sociales et des activités ; par conséquent on ne peut l'évaluer à l'aune de ces seuls critères. Elle représente d'abord et avant tout une transformation de la logique d'organisation de l'exercice du pouvoir ; elle « peut être comprise comme un changement ou une transformation dans l'échelle de l'organisation sociale et qui étend la portée des relations de pouvoir à travers les régions et continents majeurs du monde » (Held et McGrew, 2014; traduction libre). Cette transformation a ouvert la porte à de nouvelles capacités de contrôle, de prise de décision, et de régulation des activités qui transcendent les territoires nationaux, et par conséquent, elle « a étendu la capacité pour, et la portée de, l'activité politique et de l'exercice de l'autorité politique » (Held et McGrew, 2014; traduction libre). Il faut comprendre de cette nouvelle logique que l'autorité et le pouvoir des gouvernements ne sont plus obligatoirement restreints aux territoires nationaux.

À ce sujet, Saskia Sassen a produit une remarquable étude quant à l'aptitude qu'a l'État d'arrimer des capacités développées sur le plan national avec le global. Elle explique que le global s'enclasse dans le national. L'État contribue à la mise en place de capacités globales, ce qui le transforme de l'intérieur. Les cités globales sont un exemple de cet emboîtement. Il y a dans ce cadre transformation d'échelle, puisque se produit une dénationalisation de ce qui autrefois était du ressort du national ; « cette dénationalisation consiste en de nombreux processus spécifiques qui incluent la réorientation des agendas nationaux en lien avec les agendas globaux, de même que la circulation d'agendas privés à l'intérieur de l'appareil étatique où ils sont façonnés comme s'ils étaient des politiques publiques » (Sassen, 2007, p. 81; traduction libre). L'enclassement du global dans le national signifie que se produit une dénationalisation de l'autorité étatique en plus de l'arrivée de nouvelles formes d'autorité et donc, la création d'un nouveau mode d'autorité, plus complexe et plus diffus puisque sont créés des *espaces spécialisés* à l'intérieur des territoires nationaux (Sassen, 2007, p. 85). Le marché actuel par exemple, est global du fait des possibilités engendrées par les nouvelles technologies ; mais il demeure également national, voire même local, puisque les centres financiers sont des institutions physiques (Sassen, 2007, p. 90). Les institutions nécessaires aux marchés financiers (institutions qui sont concentrées dans les États abritant les grands centres

urbains tels Londres, Tokyo et Francfort) en sont de bons exemples. Les territoires les plus développés sont appelés à devenir, avec les cités globales, les piliers de l'économie mondiale. Ainsi, la dimension territoriale du pouvoir étatique subit des transformations significatives. De ce point de vue, la distribution des fonctions stratégiques vers les cités globales peut être perçue comme l'articulation d'un mode de régulation qui reproduit un nouveau régime global d'accumulation, la constitution d'une nouvelle structure (Sassen, 2007, p. 87). Cette nouvelle structure opère à l'intérieur même des États.

Le développement du global à l'intérieur même du national entraîne une dénationalisation partielle, hautement spécialisée, de composantes particulières propres au national (Sassen, 2007, p. 9). Cela ne signifie pas pour autant que les anciennes hiérarchies s'effacent, puisque les transformations qui prennent place à l'intérieur des États font en sorte que ceux-ci participent à l'économie globale. Ils sont les représentants techniques et administratifs qui permettent l'implantation d'une telle économie (Sassen, 2007, p. 97).

4.3.2 *Le pouvoir des États en transformation*

Les États ont de tout temps été contraints par des facteurs internes et externes avec lesquels ils ont dû apprendre à manœuvrer. Toutefois, la globalisation semble mener cette logique à un autre niveau. En effet, pour les transformationalistes, les conséquences de la globalisation sur les structures de gouvernance ne résultent pas d'une logique uniforme. Les États ont perdu leurs pouvoirs sur certains aspects, mais en ont gagné sur d'autres. Leur capacité de contrôle de l'économie s'est amenuisée, mais ce n'est pas nécessairement le cas en matière de sécurité par exemple, du moins chez les États les plus puissants. Malgré nombre de menaces qui semblent attaquer de près ou de loin leur pouvoir, les États ont démontré une forte capacité d'adaptation et ce faisant, restent à ce jour des joueurs clés dans l'ordre politique et économique global.

Bon nombre d'auteurs défendent ce constat ; pensons notamment à Held et al., Scholte, McGrew, Kahler et Lake (Held *et al.*, 1999; Scholte 2005; Kahler et Lake 2003). Je vais ici me concentrer essentiellement sur les recherches rapportées dans les ouvrages

dirigés par Held *et al.* (1999) et par Kahler et Lake (2003). Leurs analyses ont l'avantage de mettre l'accent sur l'aspect économique de la globalisation et les conséquences qui en découlent pour le pouvoir de l'État, ce qui rejoint l'objectif de ce mémoire.

Francesco Duina, par exemple, s'est intéressé à l'impact des marchés communs, plus particulièrement l'Union européenne et le Mercosur, sur les législatures nationales. Ce qui se dégage de son étude, c'est que les législatures nationales conservent une autonomie significative sur certains aspects liés aux services, au capital et au travail, et ce, en dépit de l'importance de ces aspects pour les marchés communs (Duina, 2003, p. 185; traduction libre). Qui plus est, elles conservent un contrôle indiscutable sur des aspects tels l'éducation et la culture. Les marchés communs vont même jusqu'à ouvrir de nouvelles possibilités aux États, notamment en matière de contrôle administratif, puisqu'en s'alliant, ceux-ci peuvent viser des objectifs qui autrefois paraissaient hors d'atteinte. Les législateurs nationaux deviennent de plus en plus des outils pour les agences supranationales ; ils deviennent en quelque sorte leur bras exécutif pour certaines lois. Leur pouvoir administratif se voit renforcé par la participation à de telles dynamiques commerciales, puisque les marchés communs doivent obligatoirement se baser sur des structures administratives solides qui peuvent garantir que les principes qui les sous-tendent sont mis en œuvre. C'est en ce sens que « les fonctions exécutives des États peuvent se voir être renforcées par leur participation aux marchés supranationaux » (Duina, 2003, p. 211; traduction libre). Les législatures nationales conservent donc leur importance dans la globalisation (Duina, 2003, p. 209) ; elles s'y adaptent et s'en trouvent renforcées. Les transformationalistes rappellent ainsi que les États n'ont jamais été des points fixes inaptes à la transformation. Ils sont en constante évolution, et rien n'indique qu'ils seront inaptes à jouer de nouveaux rôles.

S'intéressant eux aussi à une perte de pouvoir des gouvernements centraux (plus particulièrement à la question de savoir si une hausse de l'intégration économique est nécessairement liée à une décentralisation fiscale), Rodden et Garret ont mis en lumière la perception d'incertitude et de risque que la population ressent face à une plus grande

intégration économique³⁷. Soulignons que cette idée vient rejoindre l'argument des sceptiques voulant que même si l'ouverture économique s'accroît, les demandes pour une plus forte protection gouvernementale ne sont pas en diminution pour autant³⁸ (Rodrik, 1997, p. 53). Sur ce point, Atkeson et Bayoumi expliquent que les marchés sont capables de produire de larges flux de capitaux à travers les frontières nationales, mais le sont moins lorsque vient le temps de fournir une assurance contre les fluctuations économiques régionales, tâche qui continue d'être effectuée par le gouvernement (Atkeson et Bayoumi, cités dans Kahler et Lake, 2003, p. 92). Ainsi, croient ces auteurs, seul un gouvernement central possède la capacité et les infrastructures aptes à jouer ce rôle de protection. Ce faisant, son pouvoir ne s'amenuise pas; au contraire, il se centralise du fait que les acteurs du système, qui visent une stabilité économique accrue ainsi qu'un meilleur partage des risques interrégionaux, vont favoriser les arrangements fiscaux centralisés au détriment d'une décentralisation et donc, un plus fort contrôle gouvernemental³⁹.

Quant à McNamara, elle a évalué la présumée convergence des politiques fiscales des États dans l'Union européenne. La globalisation, et plus particulièrement le projet d'union monétaire, a en effet favorisé une convergence fiscale en obligeant les pays à se conformer à certaines règles d'uniformité, par exemple l'obligation d'avoir un déficit annuel inférieur à 3 % du produit intérieur brut. Mais les règles institutionnelles mises en place résultent de choix politiques bien plus qu'elles ne furent imposées par le marché (McNamara, 2003, p. 333). De plus, malgré des pressions pour une plus grande convergence politique, les États européens ont fait preuve de diversité dans les moyens

³⁷ Ils expliquent que la perception qu'ont les gens des conditions macroéconomiques actuelles est qu'elles sont plus volatiles dans les pays les plus intégrés au système global, d'où une hausse des risques. Par conséquent, ils estiment que les demandes de protection des groupes régionaux contre les « chocs asymétriques » du système vont augmenter (Garrett et Rodden, 2003, p. 87).

³⁸ Certains pays, toutefois, ne partagent pas ce désir d'une plus grande intervention étatique. De riches *Länder* allemands par exemple sont inquiets par rapport au fait de participer à une structure de partage des risques qui profiterait surtout aux autres (Garrett et Rodden, 2003, p. 106).

³⁹ Pour Garrett et Rodden, un avantage important lié à des arrangements fiscaux plus centralisés consiste dans le fait que les grandes unités fiscales, telles celles que l'on retrouve dans une économie aux ramifications globales, retirent un avantage certain à partager les risques puisqu'aucune d'entre elles n'est en mesure de prédire quelle unité sera affligée par des chocs négatifs, ni même quand cela va avoir lieu (Garrett et Rodden, 2003, p. 92).

qu'ils ont utilisés pour répondre aux critères fiscaux qui leur sont imposés, démontrant par le fait même une hétérogénéité politique avérée (McNamara, 2003, p. 345). McNamara déclare que « le degré de divergence des activités gouvernementales dans l'économie a fluctué au cours du temps [...] Mais il n'y a pas apparence d'une forte convergence sur cette dimension particulière, et ce, en dépit du degré extrêmement élevé de l'intégration du marché dans l'Europe et de la globalisation plus généralement » (McNamara, 2003, p. 355; traduction libre). Les gouvernements ont réussi à atteindre leurs objectifs sans renoncer pour autant à leur capacité d'intervention dans l'économie. Par exemple, ils continuent de faire des choix importants par rapport à la façon dont ils empruntent, taxent et dépensent (McNamara, 2003, p. 357).

Il faut aussi s'interroger sur le rôle joué par le secteur privé dans les processus de normalisation, notamment la normalisation internationale. Pour les hyperglobalistes, le règne de l'État fait maintenant place à celui du marché, marché composé de nombreux acteurs dont une grande partie sont privés. Ceux-ci ont plus de pouvoir que jamais auparavant et participent activement aux processus de gouvernance globale (Mattli, 2003, p. 199; Haufler, 2003, p. 227). L'autorité des gouvernements, minée par l'importance grandissante du privé, est simplement dépassée. Les transformationalistes contestent cette évaluation. La globalisation, disent-ils, a bien mené à des transferts d'autorité. Ils admettent aussi que les moyens techniques et les préférences d'un bassin considérable de producteurs et de commerçants transnationaux ne cadrent plus avec un bon nombre de critères nationaux. Les firmes multinationales, par exemple, peuvent adopter une stratégie globale qui diffère considérablement des intérêts défendus par les territoires nationaux, qui n'ont pas tous cette propension au développement d'activités à l'extérieur de leurs frontières. Elles veulent mettre en place une stratégie de conquête des marchés extérieurs, stratégie qui se traduit par la localisation des moyens de production hors des frontières nationales. Quant aux gouvernements, ils visent à ce que ces grandes entreprises conservent leur attache nationale et à ce que les acteurs économiques demeurent dans les centres de décision nationaux (Faibis, 2011, p. 1), chose qui devient toutefois de plus en plus difficile. C'est en ce sens que la globalisation a mené à des transferts d'autorité qui ont pour effet de diminuer le pouvoir d'action des États puisque ces derniers sont dépassés par le degré de globalité du phénomène qui ne cadre tout simplement pas avec

leur souveraineté étatique nationale (Seffar, 2013, p. 24). De plus, la globalisation a mis en lumière les limites, voire même l'inefficacité, de certains critères intergouvernementaux⁴⁰, ouvrant par le fait même la porte au secteur privé dans les processus de normalisation (Mattli, 2003, p. 199). Émerge donc un nouveau type de gouvernance transnationale, une gouvernance public-privé dans laquelle les deux types d'acteurs se renforcent. Cependant, si le privé prend plus de place, il n'est pas apte à saisir et coordonner certains dilemmes qui nécessitent encore l'appui du secteur public, tandis que ce dernier est constamment encouragé à performer par le privé. Il y a dépendance mutuelle et en ce sens, l'arrivée du privé ne vient pas affaiblir les arrangements institutionnels nationaux ; au contraire, elle les renforce (Mattli, 2003, p. 225).

Les transformationalistes estiment que cela démontre que les effets de la globalisation sur les structures de gouvernance ne sont pas uniformes : « la globalisation économique peut créer des pressions sur la distribution verticale des fonctions de gouvernance, mais les institutions vont assurer la médiation et en restreindre les demandes des acteurs politiques » (Van Houten, 2003, p. 135; traduction libre). De même, la globalisation n'est pas un processus unidirectionnel dans le cadre duquel tous les États subissent des gains et des pertes identiques. Et leur réponse face à une même contrainte peut varier. Les effets de la globalisation économique n'ont pas encore à ce jour produit des changements significatifs dans les structures formelles d'autorité politique et même s'il y a délégation de l'autorité vers des niveaux infra et supranationaux, il n'y a pas de tendance claire vers une décentralisation du pouvoir des États (Kahler et Lake, 2003, p. 413).

En définitive, les transformationalistes rejettent la thèse hyperglobaliste de la déterritorialisation de l'activité économique. Il y a bien déterritorialisation, mais ce qui se produit est davantage du ressort de la supra-territorialité et a pour conséquence l'avènement d'une nouvelle logique organisationnelle --une logique à niveaux multiples (local-régional, national et global) dans laquelle l'État reste un acteur clé dont certaines compétences (notamment sur le plan administratif et institutionnel) ont en fait été

⁴⁰ Ceux-ci ont parfois fait preuves d'un rythme de normalisation très lent, d'un manque d'expertise technique et de ressources financières inadéquates (Mattli, 2003, p. 199).

renforcées. La globalisation, loin d'annihiler l'autorité de l'État, vient plutôt la réaménager.

L'étude des différentes thèses entreprise dans ce mémoire permet de tirer les conclusions suivantes quant au rôle que conservent les États à l'époque actuelle. D'abord, les hyperglobalistes voient les États comme étant désormais de simples intermédiaires entre l'infra et le supranational. Dans de telles circonstances, leur rôle consiste à assurer les meilleurs choix possibles à la population et à favoriser le degré d'éducation nécessaire pour faire face aux exigences de la globalisation (Ohmae, 1995, p. xvi; p. 11). La thèse hyperglobaliste proclame également qu'à cause des contraintes de compétitivité engendrées par les marchés globaux, les États ne pourront plus assurer le maintien des politiques de protection et de bien-être. Ce sont ces mêmes politiques qui, selon Ohmae, ont en partie fait de l'État une entité qui n'a plus sa place à l'ère actuelle ; c'est pourquoi il privilégie une nouvelle forme d'organisation mieux adaptée à la logique de l'économie planétaire (Ohmae, 1996, p. 101). Les sceptiques pensent plutôt que le rôle des États demeure sensiblement le même qu'il a été durant les derniers siècles. Leur pouvoir persiste et ils sont encore en mesure de réguler l'activité économique nationale et internationale. Ils en sont même les principaux législateurs. Enfin, les transformationalistes pensent que le rôle des gouvernements change et qu'émerge une nouvelle architecture mondiale. Ceci a des implications considérables sur les États, qui voient s'établir de nouvelles formes de gouvernance et d'autorité. Toutefois, ils ne sont pas en voie de disparition puisqu'ils se présentent comme les médiateurs de cet ordre nouveau, et ce, même si la globalisation a tendance à se déployer au-delà des capacités de contrôle des États pris indépendamment.

Par conséquent, bien qu'il soit exact de dire que les États conservent certaines des caractéristiques propres au temps de leur apogée (par exemple, certaines de leurs fonctions régaliennes), leur position dans le système politique contemporain a changé. Si on fait un parallèle avec une pièce de théâtre, on peut dire qu'ils sont encore les acteurs vedettes, mais doivent désormais partager la scène (Jean, 2008, p. 318). Ceci laisse penser qu'une thèse telle celle proposée par Hedley Bull résume bien le portrait dans lequel évolue l'État actuellement. Bull définit l'époque actuelle comme une époque 'néo-

médiévale' en ce sens que se chevauchent des autorités multiples dont les contours ne sont pas clairement définis en référence à un espace territorial et qui ont entre autres l'effet de dénier le concept de souveraineté étatique de son importance (Bull, 2012, p. 257). Cette dynamique a pour effet de diminuer le pouvoir des États, qui deviennent des joueurs parmi d'autres. Quelques éléments importants semblent appuyer cette thèse. Un premier élément concerne l'intégration régionale des États à l'intérieur d'unités plus larges. L'Union européenne est un exemple de cette nouvelle dynamique qui tend à la longue à faire perdre leur souveraineté aux États. Bull ne parle pas pour autant d'un processus final où l'Europe deviendrait un super-État, mais d'un processus intermédiaire qui serait « une petite marche vers la situation du néo-médiévalisme » (Bull, 2012, p. 256; traduction libre). Un second élément provient des désirs de sécession de certaines populations à l'intérieur même des États. En effet, ces groupes peuvent se sentir opprimés à l'intérieur de leur État à un point tel qu'ils désirent s'en séparer, comme le montrent les cas de la Catalogne et du Québec par exemple. Toutefois, il faut souligner que de tels groupes visent bien plus souvent qu'autre chose à créer leur propre État et non à proclamer que le concept d'État est obsolète. Un troisième élément concerne les organisations transnationales. Certaines d'entre elles, parce qu'elles contournent les États et contribuent directement à la formation de la société et de l'économie globale, auraient un rôle à jouer dans la disparition du système étatique (Bull, 2012, p. 260). Cependant, les organisations transnationales ne datent pas d'hier et les États ont appris à travailler avec elles, notamment en imposant des restrictions à leurs activités (Bull, 2012, p. 262). De plus, rien n'indique qu'une hausse du pouvoir des organisations transnationales va mener à un affaiblissement de celui des États. Dans certains pays par exemple, les États profitent des nouvelles technologies, de l'argent et d'une hausse du taux de l'emploi qu'apportent avec elles les corporations multinationales (Bull, 2012, p. 262). À cela s'ajoute que ces organisations, pour opérer, ont besoin d'un minimum de paix et de sécurité qui sont fournies par les États eux-mêmes. Dans ce cadre, les États sont nécessaires à leur survie : ils fournissent les structures essentielles à leur fonctionnement. Loin d'être menacés par ce type d'acteur, les États paraissent donc plutôt en bénéficiaire, du moins sur certains aspects. Un quatrième élément découle de l'unification technologique du monde. Les nouvelles technologies de l'information et des

communications seraient perçues comme une menace au système d'États puisqu'elles favoriseraient le développement d'opportunités au niveau global, mais également infra-étatique, ce qui aurait pour effet de reléguer les États au second plan. Ce mémoire a entre autres choses démontré que les processus globaux qui se dessinent, tel le marché global dont les ramifications sont locales, ont encore besoin des États ne serait-ce qu'en tant que médiateur entre des lieux de pouvoir qui agissent à différentes échelles. Un dernier élément qui peut sembler démontrer un déclin du système d'États tel qu'on le connaît actuellement concerne l'usage de la violence par des groupes autres que les États, en l'occurrence des groupes privés. Pensons notamment à des sociétés militaires privées tel le groupe *Academi*, anciennement connu sous le nom de *Blackwater Worldwide*, qui use de violence sur le territoire et les militaires d'États étrangers. De tels groupes viennent remettre en question l'idée que l'usage de la force en politique internationale est du ressort des États et des États seulement. Une proportion substantielle de la communauté internationale accepte et rend légitimes les actes de ces sociétés (Bull, 2012, p. 259), et ce malgré le fait que de tels groupes ne sont pas assujettis aux lois et obligations auxquelles font face d'habituels militaires dirigés par les États. Tout ceci mène au constat suivant :

il est possible de voir la croissance de la violence internationale privée comme l'évidence que l'État est en train de perdre le monopole de l'usage légitime de la violence et qu'une restauration de la situation qui prévalait au temps médiéval, dans laquelle la violence peut être légitimement exercée par les autorités publiques, mais également par le privé, prend place (Bull, 2012, p. 259; traduction libre).

Malgré l'intérêt d'une telle thèse, il faut tout de même préciser deux points. D'abord, l'idée voulant que seuls les États puissent user de la force dans la politique mondiale est certes la doctrine qui prévaut, mais cela n'est en rien représentatif de ce qui se passe en réalité. Ensuite, de tels groupes, par leurs actions, tendent généralement à acquérir le contrôle sur des États existants voire à en établir de nouveaux (Bull, 2012, p. 260). De fait, le capital de sympathie que leur octroient les États vise bien plus à asseoir le pouvoir de ces derniers, qu'à remettre en cause le système étatique mondial.

En somme, la métaphore utilisée par Bull me semble permettre de bien saisir le portrait du contexte dans lequel évolue l'État actuellement. Comme le soulignait Linklater quelques vingt années plus tard, « les tendances régionales et globales des deux dernières décennies donnent à l'alternative néo-médiévale une plus grande plausibilité qu'en 1977 » (Linklater, 1998, p. 179; traduction libre). Toutefois, Falk soutient que l'unification technologique du monde actuel et sa distanciation d'avec l'espace géographique ont mené à croire que les nouveaux systèmes doivent être basés sur l'auto-organisation, sur des critères rationnels comme la maximisation du profit et sur des flux d'informations non régulés. L'ordre médiéval était basé sur le métaphysique, et l'information y était fortement contrôlée (Falk, 2000, p. 112). Mon but ici n'est cependant pas de voir si la métaphore employée par Bull est applicable en tout point à la réalité du système politique mondial actuel, mais bien de comprendre comment celle-ci peut aider à mieux cerner le développement de ce système. À mon sens, cette lecture bien qu'elle ne soit pas la représentation exacte de la gouvernance globale contemporaine, permet tout de même de dresser un portrait assez schématique des interactions complexes qui prennent place à l'intérieur et au-delà du système d'États.

On peut en effet affirmer que la gouvernance actuelle est « incarnée par une mosaïque complexe de juridictions qui se chevauchent les unes les autres, générant des ambiguïtés sur la localisation principale de l'autorité et de la responsabilité politique » (Held et McGrew, 2002, p. 10; traduction libre). À cet égard, deux points de l'analyse faite par Bull me semblent particulièrement intéressants. Le premier concerne le fait que bien que certaines caractéristiques présentées plus haut paraissent pencher en faveur du développement d'un néo-médiévalisme, rien n'indique que celui-ci en viendrait à menacer le système actuel d'États, au contraire. Le système d'États a de tous temps évolué avec d'autres acteurs que les États : « le système d'États a toujours fait partie d'un système d'interaction plus large dans lequel des groupes autres que les États furent liés les uns aux autres, à des États étrangers et à des corps internationaux ou supranationaux, tout comme à l'État dans lequel ils étaient localisés » (Bull, 2012, p. 268; traduction libre). On se situerait donc ici dans la continuité plutôt que dans la rupture. Le second point découle directement du premier. Loin de planer au-dessus du système d'États, la menace de changement de paradigme attaque plutôt la théorie classique de la politique

mondiale qui conçoit ce système comme caractérisé par de simples relations entre États (Bull, 2012, p. 264). Or, l'analyse du monde politique et des processus globaux qui y sont liés ne devrait pas être réduite aux simples relations interétatiques. Comme le souligne Bull, s'est développé « un système politique mondial plus large dans lequel le système étatique ne représente qu'une partie » (Bull, 2012, p. 266; traduction libre). Il faut donc changer de paradigme et dépasser cette analyse centrée sur l'État pour la remplacer par un paradigme de politique mondiale (Keohane et Nye, 1971, p. 345; Bull, 2012, p. 267) qui ne relèguerait pas au second plan les relations transnationales qui impliquent « des gouvernements, mais pas seulement des gouvernements » (Keohane et Nye, 1971, p. 332; traduction libre).

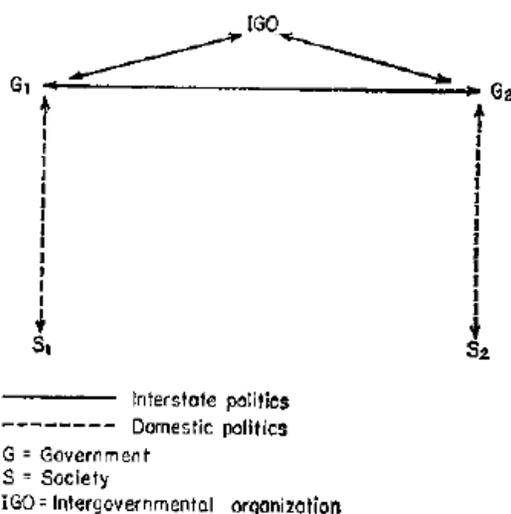


Figure 1. A state-centric interaction pattern

Source: KEOHANE, R., O., NYE, J. (1971). *Transnational Relations and World Politics: An Introduction*. Vol. 25, No. 3, p. 333

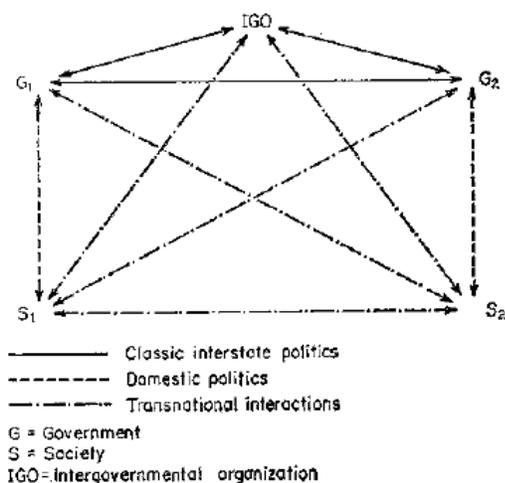


Figure 2. Transnational interactions and interstate politics

Source: KEOHANE, R., O., NYE, J. (1971). *Transnational Relations and World Politics: An Introduction*. Vol. 25, No. 3, p. 334

Le changement de paradigme repose sur l'importance des réseaux d'interaction qui embrassent non seulement les États, mais également les autres acteurs qui se trouvent à la fois en-dessous et au-dessus des États (Bull, 2012, p. 266). Le système politique mondial s'est considérablement approfondi en complexité puisqu'il est désormais partagé avec d'autres acteurs (non étatiques et privés) et ce, aux échelles locales, régionales et globales.

Nous sommes donc dans une période de transformation des lieux de pouvoir qui n'est peut-être qu'un entre-deux vers une redéfinition même de ce que doit être l'autorité politique et ceux qui l'exercent. Il semble se dessiner un monde dans lequel l'autorité des États ne représente plus le pouvoir de la coercition et de la violence, mais plutôt un pouvoir informel qui se manifeste surtout par des mesures de régulation étatique, sur le plan économique notamment. Rappelons-nous l'analyse faite par Francesco Duina sur la capacité de régulation économique qu'ont les entités nationales dans l'Union européenne, et celle de David Levi-Faur quant à la capacité des États de générer des réponses distinctes en fonction de leurs institutions et orientations nationales. Comme l'a démontré Duina, à l'intérieur des marchés communs, le pouvoir administratif des gouvernements nationaux se renforce (Duina, 2003, p. 211), et ce, parce qu'ils deviennent des outils

voire même des régulateurs pour les instances supranationales. Pour utiliser les mots de Linda Weiss, ils sont des médiateurs des liens domestiques et internationaux (Weiss, 1998, p. 189). Face à ces nouveaux défis, les États et leurs gouvernements en viennent donc à concevoir de nouvelles réponses politiques et de nouveaux régimes de régulation (Weiss, 2003, p. 17).

L'analyse de Levi-Faur s'inscrit dans la même perspective. Son étude de l'évolution de l'industrie des télécommunications sur les continents européens et américains montre que les réponses gouvernementales changent en fonction de la façon dont les entités nationales en assurent la régulation. Les gouvernements ont fait preuve d'une forte capacité d'intervention certes, mais également de régulation, en choisissant les modalités nationales de fonctionnement des critères globaux qui leur sont imposés. On retrouve le même constat chez Kathleen R. McNamara, pour qui les États sont encore en mesure de réguler et de faire d'importants choix quant à la façon dont ils empruntent, taxent et dépensent (McNamara, 2003, p. 357). Leur capacité de manœuvre dans l'économie globale repose sur leur habileté à coordonner les réponses économiques (Levi-Faur, 2003, p. 176). C'est en ce sens que l'autorité des États s'est transformée : elle se manifeste désormais davantage par des mesures de régulation des critères de l'activité économique que par le monopole des moyens de coercition.

Bien évidemment, le degré de contrôle que les États exercent sur leur territoire est bien plus élevé que celui qu'ils possèdent hors de leurs frontières. Cela dit, ils conservent tout de même la capacité, sur le plan international, de choisir les termes de constitution et de régulation de certains domaines, administratifs notamment, ainsi que les moyens qu'ils vont utiliser pour exercer cette régulation. Ainsi, Aihwa Ong indique que « les États sont passés d'administrateurs d'une entité nationale close à des régulateurs d'espaces divers et de populations qui sont liées aux marchés globaux » (Ong, 2006, p. 78, traduction libre). Leur capacité de régulation s'en trouve plutôt augmentée puisque la globalisation en accroît la portée. Il serait ainsi inexact de croire que la globalisation ne produit que des effets néfastes aux États puisqu'en bien des cas, elle les renforce. Elle a permis le développement de nouvelles capacités, de nouveaux moyens de contrôle et de régulation qui permettent aux capacités des gouvernements des États de dépasser le cadre territorial

dans lequel ils ont l'habitude d'avoir la pleine autorité. La portée de leur contrôle augmente et ils se présentent comme des joueurs clés du nouvel ordre politique mondial.

Si nous suivons la pensée hyperglobaliste, la globalisation se résumerait à un modèle gagnant-perdant. Une telle lecture ne permet toutefois pas de réellement saisir l'ensemble du processus et de ses impacts. Mais on n'a pas affaire ici à un jeu à somme nulle. Un exemple de ceci se trouve dans la polarisation croissante entre les États qui conservent le contrôle de leur destinée et ceux qui ne sont plus en mesure de le faire. Comme l'indique Strange, ce que certains perdent, les autres ne le gagnent pas nécessairement. Comme le soulignait Huntington il y a quelques décennies

les prédictions de la mort des États sont prématurées [...] Elles sont basées sur une hypothèse de somme nulle sur le pouvoir et la souveraineté : celle-ci veut qu'une augmentation du pouvoir des organisations transnationales doit être accompagnée par une diminution du pouvoir des États. Ceci n'est cependant pas le cas; une augmentation du nombre, des fonctions et de la portée des organisations transnationales va plutôt accroître les demandes faites aux territoires nationaux et va également accroître la valeur des ressources qui sont toujours sous l'exclusivité du contrôle des gouvernements nationaux (Huntington, 1973, p. 363; traduction libre).

Il ne faut donc pas voir la globalisation comme une force inexorable, mais plutôt comme un processus qui peut être modelé à divers degrés par les acteurs (Kahler et Lake, 2003, p. 436), du moins les plus puissants, et où les plus faibles d'entre eux peuvent tout de même modeler leurs réponses. Tout ceci explique la difficulté rencontrée par les spécialistes à prédire la structure de la globalisation et les impacts qu'elle aura sur les États. Cette affirmation fera l'objet d'une discussion dans la prochaine partie qui visera à faire ressortir les constats soulevés tout au long du mémoire et explicitera quelle thèse paraît la plus appropriée quant aux effets de la globalisation sur l'autorité des États.

CHAPITRE 5

LA PLAUSIBILITÉ DE LA THÈSE TRANSFORMATIONALISTE

Ce mémoire s'inscrit dans un désir d'analyser les conséquences de la globalisation sur les États en étudiant la possible perte de pouvoir des États sur le plan économique face à des processus sur lesquels ils ne semblent pas exercer de contrôle. Bon nombre de spécialistes ont démontré que la globalisation produit, à différents degrés, des effets sur les structures de l'État, l'obligeant à redéfinir son rôle et à modifier ses fonctions. Certains croient qu'il ne pourra surmonter les changements actuels, tandis que d'autres voient plutôt en la globalisation un tremplin pour les États, qui peuvent l'utiliser pour développer de nouvelles capacités, en raffermir d'anciennes et étendre leur pouvoir au-delà des territoires nationaux. Il existe donc plus d'une thèse sur le sujet. Ce mémoire vise à tenter de répondre à la question de savoir si l'État, tel qu'on le connaît, va disparaître, perdurer, ou se transformer pour laisser place à une nouvelle logique organisationnelle. Plus précisément, ce mémoire tente de comprendre si les transformations comprises sous l'étiquette de globalisation ont pour effet de provoquer des répercussions sur les structures des États à un point tel qu'elles en viennent à modifier leur autorité économique.

Comme c'est une question qui fait l'objet de nombreux débats, j'ai concentré mes recherches sur les effets de la globalisation de l'activité économique sur l'autorité des États. Pour ce faire j'ai examiné, au cours du premier chapitre, chacune des caractéristiques principales des États dans le but d'en dégager les fondements, d'en comprendre le rôle et les fonctions. Ensuite, le second chapitre a fait état d'un nouvel ordre mondial, l'ordre 'post-westphalien', qui a provoqué un changement des caractéristiques originelles préalablement identifiées à l'État. Il a mis en évidence les effets de la globalisation sur l'autorité des États, leur territorialité, leur souveraineté et la nation, et a souligné que la globalisation transforme les fondements mêmes de l'État. Suite à cela, j'ai précisé le concept de globalisation et ai présenté trois principales thèses en matière d'État et de globalisation. Je les ai comparées sur des aspects semblables et ai fait ressortir leurs ressemblances et leurs divergences. Ceci a mis la table pour une étude plus précise de l'autorité de l'État sur deux aspects : la déterritorialisation de l'activité économique, et ses conséquences pour le pouvoir des États. J'ai expliqué que du point de vue des hyperglobalistes, la globalisation mène à un processus de déterritorialisation inévitable qui vient toucher l'ensemble de la planète. Ce processus a comme conséquence

l'affaiblissement du pouvoir des États sur le plan tant national qu'international. Pour leur part, les sceptiques croient que la territorialité étatique perdure. Ils croient que le monde reste divisé en blocs économiques majeurs où dominent des États autonomes et territorialement définis. Finalement, les transformationalistes pensent qu'avec la globalisation s'impose la supra-territorialité. Le cadre territorial reste, mais il ne définit plus l'entièreté du cadre spatial des relations sociales.

Ce 5^{ème} chapitre vise à répondre à la question de savoir quelle thèse est la plus plausible en ce qui concerne la place qu'occupe l'État dans le système politique contemporain. La première partie de la discussion portera donc sur cette question. Plus précisément, cette partie insiste sur la complexité inhérente au processus de globalisation. Elle est un ensemble de processus dont les effets sont difficiles à prédire. Mais on peut tout de même tirer certaines conclusions. Quant à la seconde partie, elle proposera que les propos tenus par les hyperglobalistes et les sceptiques montrent que la thèse transformationaliste paraît la plus probable dans la mesure où elle défend une vision plus nuancée qui paraît correspondre davantage à la réalité complexe et multiforme du rôle de l'État et de la globalisation.

La globalisation est un phénomène ancien, et qui implique de nombreux acteurs qui poursuivent des objectifs multiples à des échelles spatiales diverses. Les trois thèses abordées s'entendent pour dire que la globalisation change l'ordre politique mondial, mais elles ne s'entendent pas sur les effets qu'elle provoque quant à la capacité de contrôle des États. Par conséquent, une thèse ne peut se limiter à étudier une seule facette si elle veut proposer une lecture juste du processus. Or, c'est ce qu'ont tendance à faire les hyperglobalistes et les sceptiques. Ils se fondent principalement sur l'aspect économique de la globalisation pour prouver soit que les États n'ont plus leur place, soit que l'État reste l'acteur principal et dominant. Mais le pouvoir des États n'est pas qu'économique. Ils sont également de forts organes d'organisation sociale et donc, une analyse qui ne prend pas en compte les autres aspects de l'autorité de l'État ne permet pas de jauger leur réel pouvoir.

La thèse hyperglobaliste, parce qu'elle ne prend pas en considération les processus de reterritorialisation ou encore le lien dialectique qui unit le nationalisme et la

globalisation, simplifie trop l'analyse. Axée sur l'aspect technologique et économique de la globalisation, elle est simplifiée à l'extrême puisqu'elle ne prend pas en compte les autres facettes du processus et leurs impacts sur les États ; ce faisant, elle n'arrive pas à cerner correctement l'ensemble des processus liés à la globalisation. C'est ce qui explique par exemple qu'elle sous-estime le pouvoir de régulation des gouvernements nationaux face à l'activité économique internationale (Held *et al.*, 1999, p. 5). Or, des exemples tels ceux de l'Inde et de la Chine (de puissants joueurs économiques) démontrent que les États ont encore un poids considérable dans les trajectoires économiques qui se dessinent (Hirst *et al.*, 2009, p. 16).

Les hyperglobalistes défendent un idéaltype de l'économie globalisée (Hirst *et al.*, 2009, p.16). Cette vision⁴¹ n'est toutefois pas nécessairement corroborée par ce qui se passe en pratique. Le monde économique actuel n'est pas aussi globalisé que l'estiment les hyperglobalistes. Par exemple, entre 65 % et 70 % des entreprises multinationales continuent de produire pour leur territoire d'origine (Hirst *et al.*, 2009, p. 99). De fait, les profits qui en découlent sont concentrés dans les territoires d'origine des firmes à qui ils appartiennent (Hirst *et al.*, 2009, p. 83). Les FMN dont les activités sont régionalisées engrangent plus de profits que celles dont la stratégie est globale (Hirst *et al.*, 2009, p. 83). Ceci démontre que la dynamique économique qui se dessine fait aussi en sorte d'amener le commerce à localiser sa stratégie et à prioriser les investissements locaux aux investissements globaux ; il y a donc des limites à l'extension des marchés.

Pour sa part, la thèse sceptique, en rejetant la globalisation, ne permet pas de saisir les transformations qu'ont subi les États, et donc, la place qui leur revient véritablement dans les nouvelles structures de gouvernance. Les États sont appelés à devenir des médiateurs des liens 'domestiques' et internationaux, voire même des régulateurs des instances supranationales (Ong, 2006, p. 78; Weiss, 1998, p. 189). Les sceptiques sont certes prêts à admettre que le degré d'interrelation à l'échelle mondiale est élevé ; mais

⁴¹ De manière générale les hyperglobalistes conçoivent la globalisation comme un processus de dénationalisation et de déterritorialisation économique inévitable qui vient toucher l'ensemble de la planète. Les hyperglobalistes estiment en effet que la globalisation fait en sorte que l'économie fonctionne désormais au-delà des territoires nationaux et donc que l'activité économique n'obéit plus aux lignes de démarcation politiques des États traditionnels. De ce point de vue, ils ne sont plus aptes à gérer l'activité économique puisque le degré de globalisation de l'économie est devenu trop élevé.

ils se contentent d'affirmer que de tels développements ne sont pas créateurs d'un monde réellement global et donc, ne viennent pas remettre en question le rôle et les fonctions des États. En se fondant principalement sur des preuves statistiques, les sceptiques ont aussi tendance à faire reposer leurs affirmations sur des moments précis de la globalisation et à en dégager une lecture réductionniste (Ampuja, 2012, p. 52), qui ne rend compte que d'une partie du processus. Or, bien que les dynamiques économiques inhérentes à la logique capitaliste modèlent nos relations sociales, une lecture du processus de globalisation sous le seul angle de l'économie ne permet pas d'en dégager toutes les conséquences pour les États. À cela s'ajoute le fait que les sceptiques tendent à reléguer les bénéfices de la globalisation aux oubliettes (Scholte, 2005, p. 388). Pensons par exemple à la diffusion des connaissances et à une meilleure croissance économique pour bon nombre de pays émergents.

La thèse transformationaliste se présente ainsi comme une voie intermédiaire. La pertinence de ses propos montre que c'est cette thèse qui comprend le mieux le caractère complexe multiforme et contradictoire de la globalisation. En effet, les auteurs de cette thèse soutiennent que la globalisation est un ensemble de processus dont on ne peut prédire avec certitude les conséquences. Analysons quelques-uns des propos des chercheurs qui la défendent.

McGrew explique qu'elle est un processus multiforme dont les effets peuvent être visibles dans tous les grands domaines de l'activité sociale (McGrew, 2011, p. 23) : sur le plan économique (par le développement de la production, de la finance et du commerce à l'échelle du monde), sur le plan militaire (par le développement d'un ordre militaire global), sur le plan du droit (par l'expansion du droit international et transnational de même que la création d'instances juridiques mondiales), sur le plan écologique (par l'arrivée de problèmes environnementaux communs et la mise en place de régimes de gouvernance environnementale globale), sur le plan culturel (avec une homogénéisation culturelle couplée à une hétérogénéité accrue qui s'exprime par exemple par la recrudescence des mouvements nationalistes), sur le plan sociétal (par exemple, par la question de l'immigration dont la portée est devenue globale) (McGrew, 2011, p. 23). Il rajoute :

tirer des conclusions générales sur les tendances à la globalisation à partir des observations faites dans un seul domaine pourrait en donner une image déformée. Par exemple, après les événements du 11 septembre 2001, les sceptiques ont estimé que le ralentissement économique marquait la fin de la globalisation en général, mais ils ont ainsi négligé de prendre en compte son accélération dans les domaines militaire, technologique et culturel (McGrew, 2011, p. 23).

Quant à Kahler et Lake, ils ont prouvé que la globalisation peut être caractérisée par la contradiction : par exemple, « les syndicats de plusieurs pays développés peuvent être en faveur d'une plus grande libéralisation du commerce, mais leurs loyautés idéologiques et organisationnelles pourraient diriger leur comportement politique dans la direction opposée » (Kahler et Lake, 2003, p. 413; traduction libre).

Pour Held, la globalisation profite également de processus qui semblent à première vue contraires. Pensons à la régionalisation économique, présente au sein de l'Union européenne, qui fournit des infrastructures économiques et administratives qui permettent à la globalisation de s'approfondir (Held *et al.*, 1999, p. 16) ou aux groupes minoritaires qui, bien que menacés à certains égards par la globalisation, y voient également de nouveaux moyens de s'exprimer (Keating, 2001, p. 102).

Pour Scholte, le processus n'est ni unidirectionnel, ni universel : il peut être caractérisé par des reculs comme l'a montré la monnaie qui, au cours des derniers siècles, a subi des phases alternatives de territorialisation et de globalisation (Scholte, 2005, p. 119). Il peut être entravé, comme ce fut le cas avec les politiques appliquées à la fin du XIX^{ème} siècle (Hirst et Thompson, 2002, p. 250).

Le processus n'est pas non plus universel puisque tous les États ne subissent pas des gains et des pertes identiques. Comme l'explique Scholte, « la globalisation lie les gens n'importe où sur la planète, mais cela ne veut pas dire qu'elle les uni partout, ou partout au même degré » (Scholte, 2005, p. 81; traduction libre). Ceci s'applique également aux effets de la globalisation sur les États. Certains y gagnent, tandis que d'autres y perdent. Et tous ne réagissent pas de la même façon face à des pressions identiques.

Comme l'a démontré Gourevitch, face aux forces de convergence de la

globalisation par exemple, les pays vont réagir différemment selon leurs préférences et intérêts (Gourevitch, 2003, p. 325). Il est donc difficile pour les spécialistes de prédire les intentions de la globalisation et les impacts qu'elle aura sur les États.

Des changements significatifs en sont venus à transformer les fonctions et capacités étatiques, mais en dépit de ces changements, les États demeurent des sites fondamentaux des transformations de l'ordre politique mondial (Sassen, 2008, p. 403). C'est en partie ce qui explique pourquoi la thèse transformationnaliste est fortement répandue auprès des spécialistes. Cette thèse comprend que les États ne sont plus les acteurs qu'ils étaient autrefois. Leur pouvoir est désormais morcelé. Mais ils conservent tout de même un rôle clé dans le système politique mondial qui se dessine : celui de veiller à l'application des politiques, normes et critères internationaux et globaux à l'intérieur de leurs propres frontières, voire même à l'extérieur (Ong, 2006, p. 78; Weiss, 1998, p. 189). Dans ce cadre, la thèse transformationnaliste me paraît être la mieux adaptée à cerner le rôle et à comprendre les fonctions des États à l'époque contemporaine. Si la thèse transformationnaliste évite de prendre clairement position quant à l'avenir de l'État, elle avance tout de même le constat suivant : « bien plus qu'un transfert complet de la localisation des processus de gouvernance ou d'une convergence compétitive sur des institutions similaires, l'adaptation nationale et l'expansion des alternatives de gouvernance constituent notre futur le plus probable » (Kahler et Lake, 2003, p. 438, traduction libre).

Ce qui complexifie encore davantage le débat, c'est que les auteurs des trois écoles de pensée tiennent parfois des propos relativement proches. Par exemple, pour Ohmae, fervent défenseur de la thèse hyperglobaliste, les gouvernements ont encore une marge de manœuvre (pour utiliser l'expression employée par Mosley) quant aux politiques qu'ils veulent mettre de l'avant, et ce, malgré le coût fort élevé d'une renonciation au libre-marché⁴². Les législatures nationales conservent ainsi des différences notables, point de vue notamment défendu par les sceptiques.

⁴² Il déclare que « les gouvernements n'ont tout simplement plus les moyens de tenir à l'écart les marchés de capitaux planétaires. Cependant, ils conservent encore - mais de moins en moins - le pouvoir de clore leurs marchés domestiques à la fois aux marchandises étrangères et à l'intervention directe des entreprises étrangères » (Ohmae, 1996, p. 75).

Guéhenno, un hyperglobaliste, estime tout comme Hood, qui est pourtant un transformationaliste, que la capacité de taxation des États n'est plus ce qu'elle était avant. Il est prêt à admettre qu'il y a des domaines dans lesquels l'État conserve toute son autorité de taxation. Hood pour sa part, croit que bien que les États conservent leur pouvoir de taxation, certaines observations suggèrent que la capacité d'extraction des États est limitée, notamment dans les démocraties capitalistes où la compétition internationale fait en sorte que malgré les désirs des populations de hausser les impôts des corporations, les gouvernements veulent s'assurer des investissements par un faible taux d'imposition de ces dernières (Hood, 2003, p. 218). Les hyperglobalistes partagent ainsi des positions propres aux tenants de la thèse transformationaliste.

Hirst et Thompson ne sont pas en reste. Ils tiennent eux aussi des propos qui les rapprochent du discours transformationaliste. Par exemple, ils ne sont pas contre l'idée que la globalisation apporte son lot de nouvelles transformations dans la structure des États. Ceux-ci sont notamment touchés par une diminution de leur pouvoir décisionnel. Toutefois, ils estiment que les États conservent leur importance. Ceci ressemble fortement aux affirmations faites par les transformationalistes. Rosenau par exemple, estime que le pouvoir des États n'est pas diminué par la globalisation. Plutôt, il est reconstitué et restructuré (Rosenau, repris dans Held *et al.*, 1999, p. 9).

Une autre sceptique, Weiss, rappelle qu'une partie de la littérature sur la question a jusqu'alors ignoré la capacité d'adaptation des États et l'importance accrue qu'ils ont acquise dans le système international (Weiss, 1998, p. 167). Waltz s'exprime en des termes semblables lorsqu'il déclare en parlant du XXI^{ème} siècle, que « le commerce et la technologie n'ont pas déterminé la façon d'organiser le politique et l'économie [...] Plusieurs États survivent et ceux qui survivent dans ces systèmes compétitifs sont ceux qui font preuve d'une capacité d'adaptation » (Waltz, 1999 p. 696; traduction libre). Par exemple, le Japon et l'Allemagne ont démontré une forte capacité d'adaptation dans l'économie globale. Ces États font preuve d'une « habileté à s'adapter à l'internationalisation, communément appelée globalisation » (Weiss, 1998, p. 212; traduction libre). Ils sont en quelque sorte des États aptes à la transformation au sens où l'entendent les transformationalistes : ils ont dû changer leur façon de faire pour arriver à conserver leur pouvoir.

Les auteurs des différentes thèses utilisent également les mêmes exemples pour arriver à des conclusions différentes. Les hyperglobalistes se servent (tout comme les sceptiques) des corporations multinationales pour illustrer la globalisation de l'époque actuelle, mais leurs conclusions ne sont pas du tout les mêmes. Les sceptiques croient que la grande majorité du commerce et des investissements des multinationales se font en territoire d'origine. Les firmes qui poursuivent des stratégies axées sur le territoire national seraient avantagées. Pour la thèse hyperglobaliste, au contraire, la globalisation s'accompagne d'une augmentation du nombre de firmes multinationales et de l'obligation pour celles-ci d'étendre leurs activités outre-mer si elles veulent devenir de vraies productrices globales et espérer survivre dans ce monde sans frontière. Quant aux transformationalistes, ils se situent entre ces deux pôles. Ils estiment que les corporations multinationales, bien qu'elles soient quantitativement et qualitativement plus importantes qu'avant, ne sont pas aussi libres que ne l'entendent les hyperglobalistes⁴³ (Held *et al.*, 1997, p. 277) ; ils partagent ainsi la position sceptique voulant que le territoire d'origine puisse conférer des avantages aux firmes locales par rapport aux firmes étrangères.

Les différences entre les hyperglobalistes, les sceptiques et les transformationalistes sont par conséquent exagérées : « les transformationalistes partagent bon nombre des opinions exprimées par les sceptiques [...] mais s'en détachent quand ils en viennent à des conclusions plus globales », défendues par les hyperglobalistes (Martell, 2007, p. 194; traduction libre). D'où le fait que leur discours paraît plus englobant et nuancé (Bolduc et Ayoub, 2000, p. 68).

En somme, l'étude des thèses en matière de globalisation et d'État, plus particulièrement sous l'angle de l'économie, a montré que le processus ne mène pas directement vers un affaiblissement du pouvoir étatique ; « plutôt, il transforme les conditions par lesquelles l'État exerce son pouvoir » (Held *et al.*, 1999, p. 441; traduction libre). Ainsi, les pressions de l'économie globale font état d'une médiation significative par

⁴³ Les coûts liés aux délocalisations et relocalisations, plus particulièrement pour les industries de haut niveau, sont tels qu'ils freinent les désirs de déplacement des entreprises trop imposantes. Certains marchés internes sont même si importants pour les compagnies qu'il leur devient impensable de s'en éloigner (Held *et al.*, 1997, p. 280).

la position qu'occupent les États dans les hiérarchies politiques, militaires et économiques globales ; par leurs structures politiques et économiques internes; par les modèles institutionnels de leurs politiques intérieures ; et par des formes gouvernementales spécifiques qui sont vues comme des stratégies sociales pour contester, gérer ou améliorer les impératifs globaux (Held *et al.*, 1999, p. 441; traduction libre).

CONCLUSION

La globalisation a transformé la réalité du système politique contemporain. Les bases du système sur lesquelles il était fondé semblent s'user, et les spécialistes s'interrogent sur le rôle qui revient à l'État. Pendant fort longtemps, il a été l'acteur central de l'échiquier mondial, mais de nos jours, il n'est plus le seul joueur d'importance. Il est partie prenante d'un réseau dont les ramifications sont globales, et interagit avec des joueurs qui viennent à différents degrés défier son pouvoir. Certains estiment qu'il s'est transformé. D'autres pensent qu'il n'occupe plus un rôle dominant sur l'échiquier mondial. Et il y en a qui croient que rien n'a vraiment changé. C'est dans ce contexte que s'est développée l'idée d'analyser les thèses portant sur les impacts de la globalisation sur le rôle et les fonctions de l'État. L'objectif était de mieux cerner la place qui lui est allouée et de comprendre comment celle-ci a pu être modifiée. Pour ce faire, la question de recherche suivante a été proposée : quel est le rôle de l'État comme foyer de l'autorité économique dans l'ordre mondial actuel? Cette question a été étudiée par le biais de l'analyse de trois grandes écoles de pensée sur le sujet : les hyperglobalistes, les sceptiques et les transformationalistes.

J'ai démontré dans le premier chapitre ce qu'est un État de même que ses origines. J'ai procédé à l'analyse de ses principaux attributs : la territorialité comme une utilisation de l'espace qui permet de contrôler les individus et les ressources ; l'autorité qui rend légitime le pouvoir de l'État sur un territoire donné ; la souveraineté qui procure l'entière autonomie sur ce même territoire ; la nation, ses conceptions et les conséquences de son association à l'État à l'époque moderne.

Le second chapitre a fait état d'une nouvelle réalité que plusieurs décrivent comme 'post-westphalienne' et dont les conséquences pour les fondements du système d'État semblent être considérables. J'ai démontré que même si on peut croire que le territoire offre à l'État de moins en moins de modes de contrôle sur les personnes et les biens du fait que les processus en cours ne sont plus nécessairement contraints par les

frontières territoriales, il est plus exact de parler d'une reterritorialisation puisque d'autres formes d'organisation spatiale et de nouveaux mouvements territoriaux surgissent (Keating, 1999, p. 75). Ceci n'est pas sans conséquences pour l'autorité des États, qui est désormais partagée dans des réseaux complexes où elle n'est plus définie uniquement en fonction des frontières étatiques. Quant à la souveraineté, sa caractérisation originale comme valeur indivisible et absolue ne tient plus. Les gouvernements disposent encore d'une part d'autonomie, mais ils doivent de plus en plus considérer des forces globales sur lesquelles ils n'ont souvent que peu de contrôle ; d'où la nécessité de coopérer entre eux. Finalement, l'ordre 'post-westphalien' a modifié le lien entre l'État et la nation en offrant aux nations, selon certains, des possibilités de reconnaissance inédites.

Le troisième chapitre a quant à lui permis d'analyser les différentes interprétations et conceptions de la globalisation en montrant les divergences de point de vue et ce faisant, de mieux définir le phénomène. Il a également fait état des différentes thèses sur la question. J'ai ainsi constaté que les hyperglobalistes voient l'État comme une entité dépassée. Pour eux, la globalisation mène à l'affaiblissement étatique et à une déterritorialisation inévitable. Dans ce processus, les gouvernements et les économies nationales sont relégués au second plan. Leur autorité est défiée dans tous les domaines ce qui modifie aussi leur territorialité et leur autonomie. Les États ont du mal à contrôler même ce que ce qui se passe sur le territoire national, et leur souveraineté s'en voit fragmentée.

Les sceptiques estiment plutôt que l'État reste encore à ce jour l'acteur principal du système politique contemporain. Les États et plus particulièrement les plus puissants, détiennent toujours l'autorité. Les sceptiques croient que loin d'être un système totalement intégré et dominé par des forces ingouvernables, le système politique mondial actuel est divisé en blocs économiques majeurs que dominent des États territorialement définis. Le glas de la territorialité n'a donc pas encore sonné. La souveraineté étatique ne semble pas sur le point de disparaître. Encore aujourd'hui, les États ont le pouvoir d'adhérer ou non à différentes structures et instances internationales. Ils sont encore des acteurs autonomes.

Pour leur part, les transformationalistes considèrent que malgré certaines transformations, l'État demeure un acteur essentiel du système politique mondial. Ils sont

prêts à admettre que les transferts de gouvernance ont augmenté les possibilités de contrôle pour les niveaux infra et supranationaux, mais soutiennent que les États restent encore à ce jour les formes politiques principales de l'organisation sociétale. Les nouveaux sites de gouvernance et d'autorité n'échappent pas entièrement au contrôle étatique, et ce, même si l'autorité est désormais plus diffuse et que les modèles de gouvernance ont gagné en complexité. Les transformationalistes estiment que la globalisation se caractérise par la diffusion de la supra-territorialité : le cadre territorial reste important, mais l'espace social peut avoir une forme autre que territoriale. Quant à la souveraineté, elle ne peut plus être comprise en des termes westphaliens. En effet, la globalisation et la hausse des liens supra-territoriaux ont fait de la souveraineté une valeur qui n'est plus absolue et territorialement définie, mais plutôt partagée.

Le quatrième chapitre a permis d'aborder les effets de la globalisation sur l'État par l'analyse d'une facette particulière de son pouvoir, son autorité économique. À la lumière de l'examen des débats entourant la question, ce chapitre a permis de conclure que les effets de la globalisation sur les États ne sont pas uniformes. Sur un même aspect, certains peuvent gagner, tandis que d'autres peuvent perdre. Tous ne réagissent pas de la même manière face à une même pression. Les États peuvent encore faire des choix par rapport à leurs décisions et leurs actions. Ils doivent tout de même jongler avec un monde multicentré qui, loin de remplacer le statocentrisme présent dans l'ordre politique mondial, se superpose à ce dernier.

En somme, ce mémoire a permis de réfléchir davantage sur la place qui revient à l'État dans le système politique contemporain. Il a permis de jeter un regard critique sur les effets de la globalisation sur l'État, et de faire un certain nombre de constats. D'abord, bien que la globalisation soit considérablement avancée dans le secteur économique, il n'en est pas nécessairement de même sur d'autres plans. Ensuite, sur le plan économique, la globalisation n'a pas créé un véritable marché global. Le système économique mondial demeure encore à ce jour fait de blocs économiques composés de marchés de capitaux nationaux. Sur le plan politique, le pouvoir des États dans un tel système persiste, et ce, malgré le fait que la globalisation de l'activité économique ait des impacts parfois négatifs sur la capacité de contrôle des États. Ces derniers sont les instigateurs de bon

nombre de processus compris sous le vocable de globalisation et on peut se demander comment ils pourraient arriver à perdre le contrôle sur des structures qu'ils ont eux-mêmes créées et qu'ils contrôlent en partie, à un point tel que ces dernières leur dicteraient les façons de faire et de penser.

La globalisation a aussi conduit à poser la question des conditions d'une meilleure gouvernance mondiale. Pour certains, le déficit de légitimité au niveau international mène à s'interroger sur les façons d'atteindre un idéal démocratique ; c'est pourquoi des auteurs, tel David Held, proposent un modèle cosmopolite. Que l'on adopte le point de vue des hyperglobalistes, des sceptiques ou des transformationalistes, la globalisation revêt une importance capitale dans le développement de la politique mondiale. Elle est trop importante pour qu'on ne s'occupe pas de la réguler. Scholte par exemple estime qu'il faut développer et mettre en place des mécanismes qui permettraient de la rendre plus humaine, plus juste, plus démocratique et plus sécuritaire. La globalisation doit être basée sur de nouveaux principes ; or les États sont aptes à définir les bases d'un mode de distribution, de droits et de régulation d'une globalisation future. Ainsi, bien que les tenants de la thèse hyperglobaliste croient que les États ne sont pas en mesure d'assurer un tel rôle, l'analyse faite tout au long de ce mémoire permet d'en douter. En effet, plutôt que d'être un acteur dépassé et inapte à gérer l'économie mondiale, l'État demeure la source première de l'autorité. Certaines composantes critiques de cette autorité qui ont été déployées lors de sa consolidation sont en train de devenir les capacités mêmes lui permettant de déployer cette dernière sur le plan global. Ces capacités historiquement associées à l'État se retrouvent incorporées dans les nouvelles logiques organisationnelles de l'ère globale, et permettent d'étendre le pouvoir des États par-delà leur territoire (Sassen, 2007, p. 9).

Les États sont donc un des sites fondamentaux du changement (Sassen, 2008, p. 403). Ils sont les 'gestionnaires' de la globalisation. Or une bonne gestion du processus passe par une participation accrue et de plus grandes responsabilités dévolues aux autorités étatiques et infra-étatiques. Par exemple, les autorités infra-étatiques pourraient faire des audiences publiques ou des référendums pour consulter leur population sur des questions concernant les relations globales et leur impact sur les localités, comme l'ont

fait entre autres les districts et villages thaïlandais pour délibérer sur l'usage du Fonds d'investissement social dans la crise financière qui toucha l'Asie (Scholte, 2005, p. 411). De cet exemple découlent deux éléments. D'abord, en procédant à de telles audiences, les États développent un nouveau rôle, celui d'éduquer et de conscientiser les populations. Ils deviennent des plateformes de consultation sur des questions liées au développement de la globalisation. Ensuite, et c'est le plus important pour mon objet de recherche, en procédant de la sorte, le global se présente comme enchâssé dans le national et l'infranational. Les États tendent à devenir des plateformes pour mieux comprendre les conséquences d'actions qui sont posées sur le plan global en examinant les impacts nationaux et infra-nationaux des politiques supra-étatiques. L'application des Agenda 21^{ème} siècle locaux qui découlèrent du Sommet de la Terre de 1992 en est un exemple. Les États assurent ainsi une plus grande participation du public aux affaires globales en plus d'étendre leur rôle et leurs fonctions, et s'assurent par le fait même un rôle clé dans le développement de la globalisation. Le but n'est pas que les instances supra-étatiques supplantent les États ou vice-versa, mais plutôt qu'ils agissent ensemble dans une optique de gouvernance polycentrique pour mieux réguler la globalisation : « les initiatives supra-étatiques ne doivent pas être traitées comme un projet de gouvernement global, mais plutôt dans un contexte de gouvernance polycentrique où les États et les autorités infra-étatiques conservent un rôle majeur » (Scholte, 2005, p. 396; traduction libre).

Les recherches faites par Saskia Sassen sur le concept de *cités globales*⁴⁴ constituent un très bon exemple de l'enchâssement de l'infranational et du national dans le système global. Pour Sassen, les formes actuelles de globalisation, telle la globalisation de l'économie, n'auraient pas pu prendre autant d'ampleur sans l'utilisation de capacités nationales hautement développées. L'international n'est pas totalement autonome par rapport au national, et donc la globalisation n'est pas totalement autonome par rapport aux États. Pour Sassen, c'est aux États que revient ce rôle essentiel d'assurer la globalisation des marchés. La globalisation a besoin de plus de gouvernement, mais en des termes différents (Sassen, 2008, p. 397). L'économie globale « doit être implantée,

⁴⁴ Sassen définit les cités globales comme des « points de commandement dans l'organisation de l'économie mondiale ; des sites pour la production des innovations dans la finance et dans les services avancés pour les firmes, de même que des endroits clés pour le capital » (Sassen, 1991, p. 338; traduction libre). Londres et Tokyo en sont des exemples.

reproduite, viable et financée. Elle ne peut être considérée comme acquise [...] de nombreuses fonctions hautement spécialisées doivent être assurées, les infrastructures doivent être sécurisées et l'environnement législatif doit être hospitalier » (Sassen, 2008, p. 382; traduction libre). L'État y joue donc un nouveau rôle, celui d'orchestrer le système économique mondial (Bolduc et Ayoub, 2000, p. 67). Cet enchâssement du national dans le global passe par les cités globales, qui deviennent des plateformes partiellement dénationalisées pour le capital global (Sassen, 2002, p. 217). En leur sein se développent des processus de disjonction du national desquels a découlé l'émergence de nouveaux assemblages qui sont à la fois globaux et infranationaux. Sassen interprète ces changements fondamentaux comme la mise en place de nouvelles formations qui sont en bonne partie des fonctions de certaines capacités développées dans la période de la formation de l'État. Pensons par exemple aux systèmes juridiques qui assurent une garantie pour les contrats qui se signent dans le marché du commerce électronique (Sassen, 2008, p 402).

L'autonomie des marchands de l'époque féodale opérait en l'absence d'un État, tandis que le commerce global opère parce qu'il y a des États dotés de la capacité d'appliquer des lois. La période de formation et de développement de l'État est caractérisée par un rôle croissant de l'État dans la régulation du commerce et des investissements. Dans le marché global, le constat est différent. Par exemple, sont désormais présentes des autorités privées dans les domaines qui autrefois, étaient exclusifs à l'État. D'une part, ce type d'autorité représente un nouvel ordre normatif, d'autre part, ce nouvel ordre normatif contribue à dénationaliser ce qui était historiquement construit comme faisant partie de l'agenda national. Ceci déstabilise les États qui y voient une dénationalisation de certains types d'arrangements nationaux ainsi que des ouvertures pour les acteurs de toutes sortes de possibilités qui transcendent celles offertes au plan national. Par exemple, des acteurs non étatiques peuvent accroître leur visibilité sur le plan international en « émergeant de l'invisibilité qu'ils rencontrent dans leur adhésion à un État représenté exclusivement par le souverain » (Sassen, 2002, p. 217; traduction libre). Ils peuvent utiliser ces plateformes partiellement dénationalisées pour rejoindre un ensemble d'individus partout dans le monde et prendre part à des luttes transfrontalières (Sassen, 2002, p. 217).

Ainsi,

Les cités globales sont un environnement permettant ce type d'activités, et ce, alors même que les réseaux eux-mêmes ne sont pas urbains en soi. Dans ce cadre, ces cités permettent aux gens de faire partie du réseau non étatique global à l'intérieur même de leur quotidien. Ils peuvent agir dans la société civile globale dans ces micro-espaces de la vie de tous les jours plutôt qu'à un niveau global (Sassen, 2002, p. 217; traduction libre).

Les cités globales permettent donc à des composantes nationales de devenir des composantes d'une dynamique globale. Elles sont l'exemple même de la dénationalisation de certaines composantes nationales qui touchent à la fois l'infranational et le global. Elles sont des composantes institutionnelles qui fonctionnent comme des foyers pour des opérations globales et ouvrent ainsi la voie à des possibilités de transfert d'autorité vers l'infranational tout en devenant les centres névralgiques du capital global. Ceci crée de nouveaux sites de pouvoir et de nouvelles sources de ce dernier. Autrement dit, le national devient un site de production du pouvoir global, permettant par le fait même à la globalisation d'assumer des formes localisées concrètes.

Certaines composantes de l'État se réorientent donc. Les États ont produit l'instrumentalité permettant de nouvelles formes d'autorité en les agençant aux exigences du marché global. Ceci appuie très certainement les thèses transformationalistes. L'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle en est un bon exemple puisque certains de ses aspects représentent une dénationalisation de composantes spécifiques de lois nationales (Sassen, 2008, p. 242). Ainsi, certaines capacités telles la fixité et l'exclusivité territoriale ont éventuellement permis la consolidation de systèmes globaux qui eux ne requièrent ni territorialité, ni exclusivité. De ce point de vue, la globalisation semble donc endogène à l'État. Les capacités géographiquement délimitées des États peuvent se changer en d'autres qui ne le sont pas et qui viennent s'imbriquer dans de nouvelles logiques organisationnelles.

De récents changements politiques viennent, à un certain point, remettre en question les désirs d'intégration continentale. La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne de même que la récente remise en question de l'Accord de libre-échange nord-américain semblent en effet pencher vers un recul de cette intégration. Menant à mal une affirmation telle celle d'Aihwa Ong voulant que « les États sont passés d'administrateurs d'une entité nationale close à des régulateurs d'espaces divers et de populations qui sont liées aux marchés globaux » (Ong, 2006, p. 78; traduction libre). Or, il s'avère qu'en réalité, la décision prise par le Royaume-Uni rappelle que les États ont encore un pouvoir décisionnel sur les marchés globaux, ils peuvent même s'y soustraire à un certain point. Quant à la signature de l'Accord Canada, États-Unis, Mexique, elle a octroyée aux États signataires de nouvelles règles leur permettant d'étendre leur pouvoir pour répondre à de nouveaux besoins. Par exemple, en matière de libre-échange, la protection des droits de propriété intellectuelle exige désormais que les autorités « saisissent les produits suspectés d'être piratés ou contrefaits » [tout en se dotant] de procédures de poursuites criminelles importantes » (Foisy, 2018, p.1). Les transformationalistes semblent donc avoir vu juste. Les récents changements politiques ont prouvé que les États ont encore la capacité d'orienter les structures régissant les marchés globaux. Autrement dit, ils en demeurent les maîtres.

ANNEXE

Tableau 1 Les tendances dominantes dans le débat sur la mondialisation

	Hyperglobalistes	Sceptiques	Transformationalistes
Quoi de neuf ?	Une ère mondiale	Blocs commerciaux, géogouvernance plus faible qu'aux périodes précédentes	Niveau d'interdépendance mondiale sans précédent historique
Caractéristiques dominantes	Capitalisme mondial, gouvernance mondiale, société civile mondiale	Le monde est moins interdépendant que dans les années 1890	Mondialisation « dense » (intensive et extensive)
Pouvoir des gouvernements nationaux	Sur le déclin	Renforcé	Restructuré
Moteur(s) de la mondialisation	Capitalisme et technologie	États et marché	Forces combinées de la modernité
Type de stratification	Érosion des anciennes hiérarchies	Marginalisation accrue du Sud	Nouvelle architecture de l'ordre international
Motif dominant	McDonalds, Madonna, etc.	Intérêt national	Transformation de la communauté politique
Conceptualisation de la mondialisation	Réorganisation du cadre de l'activité humaine	Internationalisation et régionalisation	Réorganisation des relations interrégionales et action à distance
Trajectoire historique	Civilisation globale	Blocs régionaux, choc des civilisations	Indéterminé : intégration et fragmentation mondiale
Résumé de l'argument	Fin de l'État-nation	L'internationalisation dépend de l'accord et du soutien de l'État	La mondialisation transforme le pouvoir étatique et la politique internationale

Source : BOLDUC, D., AYOUB, A. (2000). *La mondialisation et ses effets : revue de la littérature*.
 Groupe de recherche en économie de l'énergie Ste-Foy GREEN, Université Laval, Québec, Canada, pp. 1-109

BIBLIOGRAPHIE

Monographies

ALBROW, M. (1996). *The Global Age: State and Society Beyond Modernity*. Stanford : Stanford University Press, 256 p.

AMPUJA, M. (2012). *Theorizing Globalization: A Critique of the Mediatization of Social Theory*. Leiden : Brill, 412 p.

ARENDT, H. (1961). *Between Past and Future*. États-Unis : Viking Press, 246 p.

BADIE B., SMOUTS, M.-C. (2000). *L'international sans territoire*. Paris : L'Harmattan, 422 p.

BADIE, B. (1995). *La fin des territoires : Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*. Paris : Fayard, 276 p.

BLANCHETON, B. (2008). *Histoire de la mondialisation*. Bruxelles : De Boeck, 152 p.

BROWNLIE, I. (1990). *Principles of Public International Law*. Oxford : Clarendon Press, 748 p.

BRUBAKER, R. (1992). *Citizenship and Nationhood in France and Germany*. Massachusetts : Harvard University Press, 270 p.

BULL, H. (2012). *The Anarchical Society: A Study of Order in World Politics*. New-York : Columbia University Press : 4d ed., 368 p.

BURDEAU, G. (1980). *Traité de science politique, 3^e édition, tome II, volume II*. Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence, 733 p.

CANOVAN, M. (1998). *Nationhood and Political Theory*. Cheltenham : Edward Elgar Pub, 168 p.

CARROUÉ, L., COLLET, D., RUIZ, C. (2009). *La mondialisation : genèse, acteurs et enjeux*. Rosny sous-bois : Bréal, 348 p.

COHEN, J.-L. (2012). *Globalization and Sovereignty : Rethinking Legality, Legitimacy and Constitutionalism*. Cambridge : Cambridge University Press, 456 p.

DUBET, F. (2009). *Le travail des sociétés*. Paris : Seuil, 329 p.

DUCHASTEL, J., CANET, R. (2005). *La nation en débat : entre modernité et postmodernité*. Outremont, Québec : Éditions Athéna, 192 p.

- ÉTHIER, D. (2010). *Introduction aux relations internationales*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 274 p.
- FERRY, J.-M. (2000). *La question de l'État européen*. Paris : Gallimard, 320 p.
- FRIEDMAN, T., L. (2012). *The Lexus and the Olive Tree*. New-York : Picador, 512 p.
- FUKUYAMA, F. (1992). *La fin de l'histoire et le dernier homme*. Paris : Flammarion, Champs Essais, 451 p.
- GAGNON, A.-G., LECOURE, A., NOOTENS, G. (2007). *Les nationalismes majoritaires contemporains : identité, mémoire, pouvoir*. Montréal : Québec Amérique, 311 p.
- GELLNER, E. (2009). *Nations and Nationalism: Second Edition*. New-York : Cornell University Press, 208 p.
- GRANDE, E., PAULY, L., W. (2007). *Complex Sovereignty : Reconstituting Political Authority in the Twenty-first Century*. Toronto : University of Toronto Press, 360 p.
- GREENFELD, L. (1992). *Nationalism: Five roads to Modernity*. Cambridge : Harvard University Press, 581 p.
- GUÉHENNO, J.-M. (2000). *The End of the Nation-State*. Minneapolis : University of Minnesota Press, 160 p.
- HELD, D. (2005). *Un nouveau contrat mondial : Pour une gouvernance social-démocrate*. Paris : Presses de science po. 306 p.
- HELD, D. (1995). *Democracy and the Global Order : from the Modern State to Cosmopolitan Governance*. Stanford : Stanford University Press, 324 p.
- HELD, D., MCGREW, A. (2007). *Globalization Theory: Approaches and controversies*. Cambridge : Polity, 288 p.
- HELD, D., MCGREW, A. (2002). *Governing Globalization: Power, Authority and Global Governance*. Cambridge : Polity Press, 384 p.
- HELD, D., MCGREW, A., GOLDBLATT, D., PERRATON, J. (1999). *Global Transformations : Politics, Economics and Culture*. Stanford : Stanford University Press, 515 p.
- HIGGOTT, R., BIELER, A., UNDERHILL, G. (2003). *Non-State Actors and Authority in the Global System*. USA & Canada : Routledge, Taylor and Francis Group, 320 p.
- HIRST, P., THOMPSON, G., BROMLEY, S. (2009). *Globalization in Question*. Cambridge : Polity, 3d ed., 304 p.

- KAHLER, M., LAKE, D., A. (2003). *Governance in a Global Economy: Political Authority in Transition*. Princeton : Princeton University Press, 512 p.
- KALMO , H., SKINNER Q. (2014). *Sovereignty in Fragments : The Past, Present and Future of a Contested Concept*. Cambridge : Cambridge University Press, 280 p.
- KEATING, M. (2001). *Nations against the State: The New Politics of Nationalism in Quebec, Catalonia and Scotland*. New-York : Palgrave MacMillan; 2nd Edition, 320 p.
- KEATING, M. (1997). *Les défis du nationalisme moderne : Québec, Catalogne, Écosse*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 296 p.
- KEOHANE, R., O., NYE, J., S. (2004). *Power and Governance in a Partially Globalized World*. London & New-York, Routledge, Taylor and Francis Group, 298 p.
- KHAN, L., A. (1996). *The Extinction of Nation-States : A World without Borders*. Netherlands : Kluwer Law International, 245 p.
- KRASNER, S., D. (1999). *Sovereignty: Organized Hypocrisy*. Princeton : Princeton University Press, 248 p.
- KRATOCHWIL, F. (2010). *The Puzzles of Politics : Inquiries into the Genesis and Transformation of International Relations*. New-York : Routledge, 304 p.
- LINKLATER, A. (1998). *Transformation of Political Community : Ethical Foundations of the Post-Westphalian Era*. Cambridge : Polity Press, 272 p.
- MARTELL, L. (2010). *The Sociology of Globalization*. Cambridge : Polity Press, 304 p.
- MILLER, D. (1995). *On Nationality*. Oxford : Clarendon Press, 210 p.
- NOOTENS, G. (2010). *Souveraineté démocratique, justice et mondialisation : Essai sur la démocratie libérale et le cosmopolitisme*. Montréal : Liber, 201 p.
- NOOTENS, G. (2004). *Désenclaver la démocratie : Des huguenots à la paix des Braves*. Montréal : Québec Amérique, 168 p.
- OHMAE, K. (1999). *The Borderless World : Power and Strategy in the Interlinked Economy*. New-York : Harper Business, 276 p.
- OHMAE, K. (1996). *De l'État aux États-régions : Comprendre la logique planétaire pour conquérir les marchés régionaux*. Paris : Dunod, 214 p.

- OHMAE, K. (1995). *The End of the Nation-State : The Rise of Regional Economies*. New-York : The Free Press, 224 p.
- ONG, A. (2006). *Neoliberalism as Exception : Mutations in Citizenship and Sovereignty*. Durham [N.C.] : Duke University Press, 1d ed., 304 p.
- OWENS, P., BAYLIS, J., SMITH, S. (2011). *La globalisation de la politique mondiale : une introduction aux relations internationales*. Montréal : Modulo, 603 p.
- RITZER, G. (2007). *The Blackwell Companion to Globalization*. Massachusetts : Wiley-Blackwell, 752 p.
- ROBERTSON, R. (1992). *Globalization : Social Theory and Global Culture*. California : SAGE publications, 224 p.
- RODRIK, D. (1997). *Has Globalization Gone too Far?* Washington : Institute for International Economics, 108 p.
- SACK, R., D. (1986). *Human Territoriality : Its Theory and History*. Cambridge : Cambridge University Press, 272 p.
- SASSEN, S. (2008). *Territory, Authority, Rights : From Medieval to Global Assemblages*. Princeton : Princeton University Press, 512 p.
- SASSEN, S. (1991). *The Global City : New-York, London, Tokyo*. Princeton : Princeton University Press, 397 p.
- SCHOLTE, J., A. (2005). *Globalization, Second Edition : A Critical Introduction*. New-York : Palgrave Macmillan, 425 p.
- SCHULZE, H. (1996). *État et nation dans l'histoire de l'Europe*. Paris : Seuil, 400 p.
- SETON-WATSON, H. (1977). *Nations and States : An Inquiry Into the Origins of Nations and the Politics of Nationalism*. Colorado : Westview Press, 584 p.
- SEYMOUR, M. (2001). *Le pari de la démesure : l'intransigeance canadienne face au Québec*. Québec : l'Hexagone, 306 p.
- SLAUGHTER, A.-M. (2004). *A New World Order*. Princeton : Princeton University Press, 368 p.
- STRANGE, S. (1996). *The Retreat of the State : The Diffusion of Power in the World Economy*. Cambridge : Cambridge University Press, 235 p.
- TAMIR, Y. (1993). *Liberal Nationalism*. Princeton : Princeton University Press, 206 p.
- TOURAINÉ, A. (1992). *Critique de la modernité*. Paris : Fayard, 462 p.

VON MISES, L. (1978). *Liberalism A Socio-Economic Exposition*. Kansas : Sheed Andrews and McMeel, 207 p.

WALTZ, K. (1979). *Theory of International Politics*. Massachusetts : Addison-Wesley, 251 p.

WEBER, M. (1963, c1919). *Le savant et le politique*. Paris : Union générale d'éditions, 185 p.

WEISS, L. (2003). *States in the Global Economy : Bringing Domestic Institutions Back In*. Cambridge : Cambridge University Press, 380 p.

WEISS, L. (1998). *The Myth of the Powerless State*. New-York : Cornell University Press, 260 p.

WIGHT, M. (1977). *Systems of States*. Leicester : Leicester University Press, 232 p.

WRISTON, W., B. (1992). *The Twilight of Sovereignty : How the Information Revolution is Transforming our World*. New-York : Scribner, 256 p.

Chapitres de livres

BLACKMAN, T. (2007). « Globalization and Public Policy ». Dans Ritzer, G. *The Blackwell Companion to Globalization*. (p. 429-443). Oxford : Wiley-Blackwell.

BOLI, J., PETROVA, V. (2007). « Globalization Today ». Dans Ritzer, G. *The Blackwell Companion to Globalization*. (p. 103-124). Oxford : Wiley-Blackwell.

BREUILLY, J. (2011). « Nationalism as Global History ». Dans Halikiopoulou, D., Vasilopoulou, S. (dir.), *Nationalism and Globalisation: Conflicting or Complementary*. (p. 65-83). Abingdon : Routledge.

COHEN, B., J. (2011). « Currency and State Power ». Dans Finnemore, M., Goldstein, J. *Back to Basics : State Power in a Contemporary World*. (p. 159-176). Oxford : Oxford University Press.

DEHOVE, M. (2003). « Mondialisation et institutions européennes ». Dans Duchastel, J. *Fédéralisme et mondialisation : l'avenir de la démocratie et de la citoyenneté*. (p. 65-93). Outremont : Athéna.

DELANTY, G., RUMFORD, C. (2007). « Political Globalization ». Dans Ritzer, G. *The Blackwell Companion to Globalization*. (p. 414-428). Oxford : Wiley-Blackwell.

DIECKHOFF, A. (2007). « Rapprochement et différence : le paradoxe du nationalisme contemporain ». Dans Gagnon, A.-G., Lecours, A., Nootens, G. (dir.), *Les nationalismes majoritaires contemporains : identité, mémoire, pouvoir*. (p. 49-80). Montréal : Québec Amérique.

DUINA, F. (2003). « National Legislatures in Common Markets: Autonomy in the European Union and Mercosur ». Dans Paul, T.V., Hall, J., A., Ikenberry, J. (dir.), *The Nation State in Question*. (p. 183-212). Princeton : University Press.

DUNNE, T., SCHMIDT, B. (2011). « Le réalisme ». Dans Owens, P., Baylis, J., Smith, S. (dir.), *La globalisation de la politique mondiale : une introduction aux relations internationales*. (p. 18-34). Montréal, Québec : Modulo.

DUPONT, L. (2007) « *Où suis-je: exploration du champ des possibles et des moyens de la (re) composition du vivre-ensemble, préalable à toute construction nationale* ». Dans Gagnon, A.-G., Lecours, A., Nootens, G. (dir.), *Les nationalismes majoritaires contemporains : identité, mémoire, pouvoir*. (p. 127-156). Montréal : Québec Amérique.

FALK, R. (2000). « *A New Medievalism* ». Dans Fry, G., O'Hagan, J. (dir.), *Contending Images of World Politics*. (p. 106-116). Houndmills : Palgrave-MacMillan Press.

FLORY, M. (2000). « Le couple État-territoire en droit international contemporain ». Dans Badie, B., Smouts, M.-C. (dir.), *L'international sans territoire*. (p. 251-265). Paris : L'Harmattan.

GARRETT, G., RODDEN, J. (2003). « Globalization and Fiscal Decentralization ». Dans Kahler, M., Lake, D., A. (dir.), *Governance in a Global Economy : Political Authority in Transition*. (p. 87-109). Princeton : Princeton University Press.

GOUREVITCH, P. (2003). « Corporate Governance : Global Markets, National Politics ». Dans Kahler, M., Lake, D., A. (dir.), *Governance in a Global Economy : Political Authority in Transition*. (p. 305-331). Princeton : Princeton University Press.

HAUFLER, V. (2003). « Globalization and Industry Self-Regulation ». Dans Kahler, M., Lake, D., A. (dir.), *Governance in a Global Economy : Political Authority in Transition*. (p. 226-252). Princeton : Princeton University Press.

HOOD, C. (2003). « The Tax State in the Information Age ». Dans Paul, T.V., Hall, J., A., Ikenberry, J. (dir.), *The Nation-State in Question*. (p. 213-233). Princeton : University Press.

JEAN, B. (2008). « Le développement territorial une discipline scientifique émergente ». Dans Massicotte, G. (dir.), *Sciences du territoire Perspectives québécoises*. (p. 283- 314). Québec: Presses de l'Université du Québec.

KEATING, M. (2006). « Plurinational Democracy and the European Order ». Dans Riekmann, S., P. (dir.), *The State of Europe : Transformations of Statehood from a European Perspective*. (p. 196-216). New-York : Campus Verlag.

KEATING, M. (2001). « So Many Nations, so Few States : Territory and Nationalism in the Global Era ». Dans Gagnon, A.-G., Tully, J. (dir.), *Multinational Democracies*. (p. 39-64). Cambridge : Cambridge University Press.

KOBRIN, S. J. (2008). « Globalization, Transnational corporations and the future of global governance ». Dans Scherer, A. G., Palazzo, G. (dir.), *Handbook of Research on Global Corporate Citizenship*. (p. 226-249). Cheltenham : Edward Elgar Publishing.

LECOURS, A., NOOTENS, G. (2007). « Comprendre le nationalisme majoritaire ». Dans Gagnon, A.-G., Lecours, A., Nootens, G. (dir.), *Les nationalismes majoritaires contemporains : identité, mémoire, pouvoir*. (p. 193-214). Montréal : Québec Amérique.

LEVI-FAUR, D. (2003). « New Regimes, New Capacities : the Politics of Telecommunications, nationalisation and liberalisation ». Dans Weiss, L. (dir.), *States in the Global Economy : Bringing Domestic Institutions Back In*. (p. 161-179). Cambridge : Cambridge University Press.

LIPPING, J. (2014). « Sovereignty Beyond the State ». Dans Kalmo, H., Skinner Q. (dir.), *Sovereignty in Fragments : The Past, Present and Future of a Contested Concept*. (p. 186-204). New-York : Cambridge University Press.

LOUGHLIN, J. (2007). « Les nationalismes britanniques et français face aux défis de l'eupéanisation et de la mondialisation ». Dans Gagnon, A.-G., Lecours, A., Nootens, G. (dir.), *Les nationalismes majoritaires contemporains : identité, mémoire, pouvoir*. (p. 193-214). Montréal : Québec Amérique.

MATTLI, W. (2003). « Public and Private Governance in Setting International Standards ». Dans Kahler, M., Lake, D., A. (dir.), *Governance in a Global Economy : Political Authority in Transition*. (p. 199-225). Princeton : Princeton University Press.

MCGREW, A. (2011). « Globalisation et politique globale ». Dans Owens, P., Baylis, J., Smith, S. (dir.), *La globalisation de la politique mondiale : une introduction aux relations internationales*. (p. 18-34). Montréal, Québec : Modulo.

MCNAMARA, K., R. (2003) « Globalization, Institutions, and Convergence : Fiscal Adjustment in Europe ». Dans Kahler, M., Lake, D., A. (dir.), *Governance in a Global Economy : Political Authority in Transition*. (p. 332-357). Princeton : Princeton University Press.

MOSLEY, L. (2003). « The Political Economy of Globalization ». Dans Kahler, M., Lake, D., A. (dir.), *Governance in a Global Economy : Political Authority in Transition*. (p. 107-126). Princeton : Princeton University Press.

NEGRI, A. (2014). « Sovereignty Between Government, Exception and Governance ». Dans Kalmo, H., Skinner Q. (dir.), *Sovereignty in Fragments : The Past, Present and Future of a Contested Concept*. (p. 205-221). New-York : Cambridge University Press.

ROBERTSON, R., WHITE, K., E. (2007). « What is Globalization? ». Dans Ritzer, G. (dir.), *The Blackwell Companion to Globalization*. (p. 54-66). Oxford : Wiley-Blackwell.

ROCHER, G. (2001). « La mondialisation : un phénomène pluriel ». Dans Mercure, D., (dir.), *Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation*. (p. 17-31). Québec : Presses de l'Université Laval.

SASSEN, S. (2007). « The Places and Spaces of the Global : An Expanded Analytic Terrain ». Dans Held, D., McGrew, A., (dir.), *Globalization Theory : Approaches and controversies*. (p. 79-105). Cambridge : Polity Press.

SASSEN, S. (2002). « Global Cities and Diasporic Networks : Microsites in Global Civil Society ». Dans Glasius, M., Kaldor, M., Anheier, H., (dir.), *Global Civil Society*. (p. 217-238). Oxford : Oxford University Press.

SUNY, R.-G. (2011). « Globalisation and the Nation-State : The Future of Failures ». Dans Halikiopoulou, D., Vasilopoulou, S. (dir.), *Nationalism and Globalisation : Conflicting or Complementary*. (p. 100-117). Abingdon : Routledge.

TAYLOR, C. (2001). « Foreword ». Dans Gagnon, A.-G., Tully, J. (dir.), *Multinational Democracies*. (p. 39-64). Cambridge : Cambridge University Press.

TROPER, M. (2014). « The Survival of Sovereignty ». Dans Kalmo, H., Skinner Q. (dir.), *Sovereignty in Fragments : The Past, Present and Future of a Contested Concept*. (p. 132-150). New-York : Cambridge University Press.

VAN HOUTEN, P. (2003), « Globalization and Demands for Regional Autonomy in Europe ». Dans Kahler, M., Lake, D., A. (dir.), *Governance in a Global Economy : Political Authority in Transition*. (p. 110-135). Princeton : Princeton University Press.

Articles de périodiques

ALLOUCHE , J. HUAULT, I. (1998). « Contrôle, coordination et régulation : les nouvelles formes organisationnelles ». *Finance, contrôle et stratégie*, Vol. 1, No. 2 pp. 5-31.

AGNEW, J. (2005). « Sovereignty Regimes : Territoriality and State Authority in Contemporary World Politics ». *Annals of the Association of American Geographers*, Vol. 95, No. 2, pp. 437-461.

AGNEW, J. (1999). « Mapping Political Power Beyond State Boundaries : Territory, Identity and Movement in World Politics ». *Millennium – Journal of International Studies*, pp. 499-521.

- AGNEW, J. (1994). « The Territorial Trap : The Geographical Assumptions of the International Relations Theory ». *Review of International Political Economy*, Vol. 1, No. 1, pp. 53-80.
- ARAUJO, R. F. (2000). « Sovereignty, Human Rights, and Self-Determination : The Meaning of International Law ». *Fordham International Law Journal*, Vol. 24, No. 5, pp. 1477-1532.
- ARDALAN, K. (2012). « Globalization and State : Four Paradigmatic Views ». *Forum for Social Economics*, Vol. 41, No. 2-3, pp. 220-251.
- BARTOLI, H. (2000). « La mondialisation doit être gouvernée », *Revue Quart Monde*, n° 175, septembre 2000 ; H. Dumez et A. Jeunemaître, « Comprendre la globalisation », *La Gazette de la société et des techniques*, n° 4.
- BEHNKE, A. (1997). « Citizenship, Nationhood and the Production of Political Space ». *Citizenship Studies*, Vol. 1, No. 2, pp. 243-265.
- BOLDUC, D., AYOUB, A. (2000). « La mondialisation et ses effets : revue de la littérature ». *Groupe de recherche en économie de l'énergie Ste-Foy*, Université Laval, pp. 1-109.
- CAPORASO, J., A. (2000). « Changes in the Westphalian Order : Territory, Public Authority, and Sovereignty ». *International Studies Review*, Vol. 2, No. 2, pp. 1-28
- FALK, R. (2002). « Revisiting Westphalia, Discovering Post-Westphalia ». *The Journal of Ethics*, Vol. 6, No. 4, pp. 311-352.
- COHEN, S. (2005). « Les États et les nouveaux acteurs ». *Politique internationale*, No. 107, pp. 1-11.
- COWLEY, C. (2005). « Money. Finance and Morality in a Global Economy ». *New Blackfriars*, Vol. 86, No. 1002, pp. 216-227.
- DOLLFUS, O., GRATALOUP, C., LÉVY, J. (1999). « Trois ou quatre choses que la mondialisation dit à la géographie ». *Espace géographique*, Vol. 28, No. 1, pp. 1-11.
- FALK, R. (2002). « Revisiting Westphalia, Discovering Post-Westphalia ». *The Journal of Ethics*, Vol. 6, No. 4, pp. 311-352.
- FALQUET, J. (2011). « Penser la mondialisation dans une perspective féministe ». *Travail, genre et sociétés*, Vol. 1, No. 25, pp. 81-98.
- GRITSCH, M. (2005). « The Nation-State in Globalization : Soft Geo-Politics and Increased State Autonomy? », *Review of International Political Economy*. Vol. 12, No. 1, pp. 1-25.

HARVEY, P.-A. (2004). « Mondialisation et travail ». *Institut de recherche et d'informations socio-économiques*, pp. 1-63.

HELD, D., MCGREW, A., GOLDBLATT, D., PERRATON, J. (1997). « The Globalization of Economic Activity ». *New Political Economy*, Vol. 2 No. 2, pp. 257-277.

HIRST, P., THOMPSON, G. (2002). « The Future of Globalization ». *Cooperation and Conflict*, Vol. 37, No. 3, pp. 247-265.

HIRST, P., THOMPSON, G. (1997). « Globalization in Question : The International Economy and the Possibilities of Governance ». Review by Leslie Sklair, *The British Journal of Sociology*, Vol. 48, No. 2, pp. 333-335.

HIRST, P., THOMPSON, G. (1997). « Globalization in Question : The International Economy and the Possibilities of Governance ». Review by Roland Robertson, *American Journal of Sociology*, Vol. 102, No. 4 pp. 1182-1183.

HIRST, P., THOMPSON, G. (1996). « Globalization : Ten Frequently Asked Questions and Some Surprising Answers ». *Soudings*, Vol. 4 (Autumn), pp. 47-66.

HROCH, M. (1995). « De l'ethnicité à la nation. Un chemin oublié vers la modernité ». *Anthropologie et sociétés*, Vol. 19, No. 3, pp. 71-86.

HUNTINGTON, S., P. (1973). « Transnational Organizations in World Politics ». *World Politics*, Vol. 25, No. 3, pp. 333-368.

JESSOP, B. (2003). « The Future of the State in a Era of Globalization ». *International Politics and Society*, Vol. 3, pp. 30-46.

KEATING, M. (2008). « Thirty Years of Territorial Politics ». *West European Politics*, Vol. 31, No. 1-2, pp. 60-81.

KEATING, M. (1999). « Regions and International Affairs : Motives, opportunities and strategies ». *Regional and Federal Studies*, Vol. 9, No. 1, pp. 1-16.

KEATING, M. (1999). « Asymmetrical Government : Multinational States in an integrating Europe ». *Publius*, Vol. 29, No. 1, pp. 71-86.

KEOHANE, R., O., NYE, J. (1971). « Transnational Relations and World Politics : An Introduction ». *International Organization*, Vol. 25, No. 3, pp. 329-349.

KRASNER, S., D. (2001). « Sovereignty ». *Foreign Policy*, No. 122, pp. 20-29.

KRASNER, S., D. (1995-96). « Compromising Westphalia ». *International Security*, Vol. 20, No. 3, pp. 115-151.

LAKE, D., A. (2003). « The New Sovereignty in International Relations ». *International Studies Review*, vol. 5, No. 3, pp. 303-323.

LOCATELLI, C. (2013). « Industrie gazière russe : le ” modèle Gazprom ” en question ? ». *Cahier de recherche EDDEN*, No. 2, pp. 1-14.

MARCUSE, P. (2000). « The Language of Globalization ». *Monthly Review : An Independent Socialist Magazine*. Vol. 52, No. 3, pp. 23-27.

MARTELL, L. (2007). « The Third Wave in Globalization Theory ». *International Studies Review*, Vol. 9, No. 2, pp. 173-196.

MICHAEL, B. (2003). « Theorising the Politics of Globalisation: A Critique of Held et al.’s *Transformationalism* ». *Journal of Economic & Social Research*, Vol. 4, No. 2, pp. 3-17.

MOSLEY, L. (2005). « Globalization and the State : Still Room to Move? ». *New Political Economy*, Vol. 10, No. 3, pp. 355-362.

OJI, AE, OZIOKO, MVC. (2011). « Effect of Globalization on Sovereignty of States ». *African Journals Online*, pp. 256-270.

PATERSON, M. (1997). « Globalization in Question ». Review by Matthew Paterson, *International Affairs*, Vol. 73, No. 1, p. 158.

PAUL, T. V., RIPSAN, N.M. (2005). « Globalization and the National Security State: A Framework for Analysis ». *International Studies Review*, vol. 7, No. 2, pp. 199-227.

PIKETTY, T., SAEZ, E., ZUCMAN, G. (2018). « Distributional National Accounts: Methods and Estimates for the United States ». *The Quarterly Journal of Economics*, Volume 133, No. 2 pp. 553–609.

ROBERTSON, R. (1990). « Mapping the Global Condition: Globalization as the Central Concept ». *Theory, Culture & Society*, Vol. 7, No. 2, pp. 15-30.

RUGGIE, J., A. (1993). « Territoriality and Beyond: Problematizing modernity in International Relations ». *International Organization*, Vol. 47, No. 1, pp. 139-174.

SASSEN, S. (2009). « Incompleteness and the Possibility of Making : Towards Denationalized citizenship? ». *Cultural Dynamics*, Vol. 21, No. 3, pp. 227-254.

SASSEN, S. (2000). « Territory and Territoriality in the Global Economy ». *International Sociology*, Vol. 15, No. 2, pp. 372-393.

SCHERER, A. G., PALAZZO, G., BAUMANN, D. (2006). « Global Rules and New Privates Actors: Toward a New Role of the Transnational Corporation in Global Governance ». *Business Ethics Quarterly*, Vol. 16, No. 4, pp. 505-532.

SHAH, N. (2012). « The Territorial Trap of the Territorial Trap: Global Transformation and the Problem of the State's Two Territories ». *International Political Sociology*, Vol. 6, No. 1, pp. 57-76.

STIGLITZ, J. (2002). « Globalism's Discontents ». *The American Prospect*, Vol. 13, No. 1, pp. 1-14.

TADIC, Y. (2006). « The Globalization Debate: The Sceptics ». *PANOECONOMICUS*, p. 179-190.

WALKER, R., B., J. (1990). « Security, Sovereignty, and the Challenges of World Politics ». *Alternatives : Global, Local, Political*, Vol. 15, No. 1, pp. 3-27.

WALTZ, K. (1999). « Globalization and Governance ». *Political Science and Politics*, Vol. 32, No. 4, pp. 693-700.

WATSON, J., L. (2002). « China's Big Mack Attack ». *Foreign Affairs*, Vol. 79, No. 3 (May-June) pp. 120-134.

WEISS, L. (1999). « Globalization and National Governance : Antinomy or Interdependence? ». *Review of International Studies*, Vol. 25, No. , pp. 59-88.

Mémoires et thèses

SEFFAR, K. (2013). *La régulation du commerce économique global*. (Thèse de doctorat) – (Université de Montréal) [En ligne] (Page consultée le 17 juillet 2015). https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/10526/Seffar_Karim_2013_these.pdf?sequence=2

MORIN, D. (2008). *Au-delà de l'intérêt national? Une étude sociologique des politiques étrangères française et canadienne dans la crise du Kosovo*. (Thèse de doctorat) – (Université du Québec à Montréal et Université des sciences sociales de Toulouse) [En ligne] (Page consultée le 12 juin 2015). <http://www.archipel.uqam.ca/1372/1/D1641.pdf>

Actes de colloques et communications scientifiques

ACTE FINAL D'HELSINKI (1975). « Déclaration relative aux principes régissant les relations entre les États participants, I. Égalité souveraine, respect des droits inhérents à la souveraineté ». *Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe*, Helsinki, 1^{er} août, 68 p.

<https://www.osce.org/fr/mc/39502?download=true>

CNUCED (2015). « Rapport 2015 sur l'économie de l'information : libérer le potentiel du commerce électronique pour les pays en développement », *Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*, Genève, février 2015.

http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/ier2015overview_fr.pdf

DESCARRIES, F. (2003) « De la nécessité de l'analyse de l'interaction entre patriarcat et capitalisme mondial », *Colloque international L'accès des femmes à l'économie à l'heure de l'intégration des Amériques : quelle économie?*, Montréal, 24 avril, 13 p.

<https://unites.uqam.ca/arir/pdf/Descaries.pdf>

EUROSTAT (2017). « Commerce international de biens en 2016 : un tiers du commerce de l'UE effectué avec les États-Unis et la Chine », *Communiqué de presse*, Luxembourg, 29 mars, 6 p.

<https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7958475/6-29032017-AP-FR.pdf/01adef50-24b6-4e13-983b-61d625a13d3a>

FAIBIS, L. (2011). « Conjuguer stratégies globales et intérêt national », *Colloque sur la radiographie des entreprises françaises*, Paris, 4 avril, 5 p.

<http://www.xerfi.com/xerficanal/pdf/conjuguer-strategies-globales-et-interet-national>

New York Times (1990). « New York Times, 26 March 1990 ». *New York Times*, New-York, 26 mars.

<https://www.nytimes.com/1990/03/26/nyregion/fire-bronx-87-die-blaze-illegal-club-police-arrest-ejected-patron-worst-new-york.html>

WTO (1998). « Annual Report 1998 ». *World Trade Organization*, Geneva, 172 p.

https://www.wto.org/english/res_e/booksp_e/anrep_e/anre98_e.pdf

Sites internet

ANINAT, E. (2015). « La coopération internationale est une nécessité », dans OCDE l'observateur, *Site de l'OCDE* [En ligne] (Page consultée le 29 septembre 2015).

http://www.observateurocde.org/news/archivestory.php/aid/279/La_coop_E9ration_internationale_est_une_n_E9cessit_E9.html

CHERKI, M. (2010) « Plus de 5 milliards d'abonnés au mobile », *Le Figaro* [En ligne] (Page consultée le 19 novembre 2015).

<http://www.lefigaro.fr/societes/2010/07/15/04015-20100715ARTFIG00548-plus-de-5milliards-d-abonnes-au-mobile.php>

EAGLEN, M. (2010). « U.S. Defense Spending : The Mismatch Between Plans and Resources », *The Heritage Foundation* [En ligne] (Page consultée le 9 juillet 2014).

<http://www.heritage.org/Research/Reports/2010/06/US-Defense-Spending-The-Mismatch-Between-Plans-and-Resources>

GOURDON, V. « WESTPHALIE traités de (1648) », *Encyclopaedia Universalis* [En ligne] (Page consultée le 8 octobre 2015).

<http://www.universalis.fr/encyclopedie/traites-de-westphalie>

HELD, D., MCGREW, A., GOLDBLATT, D., PERRATON, J. (2014). « Globalization », *The Global Transformations Website*. [En ligne] (Page consultée le 9 décembre 2014).

<http://www.polity.co.uk/global/globalization-oxford.asp>

OBSERVATOIRE SUR LES INÉGALITÉS (2013). « La répartition du patrimoine dans le monde », *Observatoire sur les inégalités* [En ligne] (Page consultée le 25 février 2017).

<http://www.inegalites.fr/spip.php?article1393>

OMC (2008). « Le commerce à l'heure de la mondialisation », *Organisation mondiale du commerce* [En ligne] (Page consulté le 26 octobre 2016).

https://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/anrep_f/world_trade_report08_f.pdf

OXFAM Québec (2015). « Les 1 % les plus riches posséderont plus que le reste de la population mondiale en 2016 », *OXFAM Québec* [En ligne] (Page consultée le 4 juillet 2015).

https://oxfam.qc.ca/communiqués/2015-01-19_les-1-les-plus-riches-poss-deront-plus-que-le-reste-de-la-population-mondiale

FOISY, P.-V. (2018). « Libre-échange : les États-Unis et le Mexique s'entendent, le Canada invité à régler rapidement », *Radio-Canada* [En ligne] (Page consultée le 7 décembre 2018)

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1120246/mexique-etats-unis-alena-entente>

TAPIÉ, V.,-L. (2014). « Trente ans guerre de », *Encyclopaedia Universalis* [En ligne] (Page consultée le 22 mars 2014).

http://www.universalis-edu.com.sbiproxy.uqac.ca/encyclopedie/guerre-de-trente-ans/#titre-i_9440

ITU (2016). « ICT Facts and Figures 2016 », *International Telecommunication Union*
[En ligne] (Page consultée le 25 février 2017).

<http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/facts/ICTFactsFigures2016.pdf/>